



Le régime de l'auto-entrepreneur

Bilan après une année de mise en œuvre

Bilan
2009

nouveauté
construction
création
services
commerce

comm

ser



Préambule

Le régime de l'auto-entrepreneur, créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, a été ouvert le 1er janvier 2009. Comme il s'y était alors engagé, Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, a demandé une évaluation du dispositif portant sur sa première année de mise en œuvre.

Les travaux d'évaluation ont été réalisés sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant les institutions, organisations et administrations concernées par la mise en place et le fonctionnement du régime :

- les organismes de sécurité sociale : Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), Caisse d'assurance maladie des indépendants (RSI), Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (Cipav), Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) ;
- les organismes professionnels : Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), Union professionnelle artisanale (UPA), Union nationale des professions libérales (UNAPL), Chambre nationale des professions libérales (CNPL) ;
- les organismes consulaires : Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ;
- les réseaux d'accompagnement des auto-entrepreneurs : Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Réseau des boutiques de gestion (RBG), Union des auto-entrepreneurs (UAE), Agence pour la création d'entreprise (APCE), France Initiative ;
- la Direction de la sécurité sociale (DSS) ;
- la Direction générale des finances publiques (DGFiP) ;
- l'Insee ;
- la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (Service de la compétitivité et du développement des PME et Sous-direction de la Prospective, des Études Économiques et de l'Évaluation).

Le comité de pilotage a été réuni à quatre reprises pour examiner l'avancement des travaux d'évaluation : le 29 mars, le 17 mai, le 28 juin et le 20 juillet.

Le secrétariat général des travaux a été assuré par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS).

L'information mobilisée pour l'évaluation provient essentiellement de deux sources :

- d'une part, la base de données - exhaustive - de l'Acos qui gère les comptes des auto-entrepreneurs (une description précise de cette source est fournie en annexe du présent rapport) ;
- d'autre part, un ensemble de trois enquêtes - auprès des auto-entrepreneurs, des entreprises « classiques » et enfin des particuliers - réalisées par l'institut de sondage IPSOS à la demande de la DGCIS.

La base de données de l'Acos a permis de réaliser la première partie du rapport : un cadrage statistique précis du régime de l'auto-entrepreneur. Les résultats des trois enquêtes constituent la deuxième partie du rapport.

Enfin, l'exploitation conjointe de ces deux sources de données (ainsi que le répertoire Sirene de l'Insee) à l'aide de techniques économétriques appropriées a conduit, dans la troisième partie du rapport, à porter un éclairage sur un ensemble de questions socio-économiques suscitées par le régime.

Sommaire

Synthèse	9
-----------------------	----------

Première partie :

Données de cadrage sur le régime de l'auto-entrepreneur	13
--	-----------

Chapitre 1.

La création d'auto-entreprises : une croissance forte et immédiate	15
1. Plus de 320 000 auto-entrepreneurs fin 2009.	15
2. De fortes disparités entre les créateurs d'auto-entreprises suivant l'âge, le sexe et l'activité.	17
3. Les auto-entrepreneurs sont présents sur l'ensemble du territoire.	18
4. Les « transformeurs »	20

Chapitre 2.

Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'activité	23
1. Près d'un milliard de chiffre d'affaires déclaré en 2009.	23
2. La propension à réaliser un chiffre d'affaires et son montant moyen varie fortement selon le secteur d'activité	24
3. Hommes et femmes : des performances différentes.	26
4. La performance des auto-entrepreneurs augmente avec l'âge.	26
5. La propension à dégager des recettes est plus élevée dans les territoires ruraux.	28
6. Pour près de la moitié des créateurs « déclarants », le chiffre d'affaires a augmenté au cours des trimestres.	29

Chapitre 3.

Les créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles « classiques »	33
1. Peu de différences en termes d'âge et de sexe	33
2. Des différences plus marquées selon le secteur d'activité	34

Deuxième partie :

Les trois enquêtes : auprès des auto-entrepreneurs, des autres entreprises et des particuliers	37
---	-----------

Chapitre 1.

Enquête auprès des auto-entrepreneurs.	41
1. À la mi-2010, quatre auto-entrepreneurs sur cinq avaient démarré leur activité	41
2. Plus diplômés que les entrepreneurs « classiques » mais moins expérimentés dans la création d'entreprises, les auto-entrepreneurs ont souvent une autre activité rémunérée	42
3. Seul un auto-entrepreneur sur quatre prépare un budget initial	46
4. Le processus de création de l'auto-entreprise	48
4.1 La clé du succès du régime : sa simplicité.	48
4.2 Les auto-entrepreneurs plébiscitent la clarté de la procédure d'enregistrement... ..	48
4.3 ... mais sont plus réservés sur l'information sur les cotisations sociales et les impôts	49
4.4 Principale difficulté : fiscalité et droits sociaux	49
4.5 Un accompagnement apprécié	50
5. Les perspectives	51

Chapitre 2.	
Enquête auprès des entreprises «classiques»	53
1. <i>Connaissance du régime par les autres entrepreneurs</i>	51
1.1 <i>La connaissance du régime dépend du secteur d'activité des entreprises « classiques »</i>	53
1.2 <i>Cette connaissance est liée aux relations de coopération ou de concurrence entre auto-entreprises et entreprises « classiques »</i>	53
1.3 <i>Les services recherchés auprès des auto-entrepreneurs dépendent fortement du secteur d'activité des entreprises demandeuses</i>	54
2. <i>Une perception positive du régime par les entreprises « classiques » que renforce le recours aux auto-entrepreneurs</i>	55
2.1 <i>Un régime perçu positivement</i>	55
2.2 <i>... surtout par ceux qui ont déjà eu recours aux entrepreneurs</i>	56
3. <i>La perception de la concurrence exercée par les auto-entrepreneurs est assez différenciée parmi les entreprises « classiques »</i>	57
3.1 <i>Cette perception varie fortement d'un secteur à un autre</i>	57
3.2 <i>... notamment en lien avec le poids des auto-entrepreneurs dans le secteur</i>	57
3.3 <i>De moindres contraintes administratives et fiscales et des prix moins élevés explique principalement la perception d'une concurrence plus forte</i>	59

Chapitre 3.	
Enquête auprès des particuliers	61
1. <i>Une enquête auprès de clients ou de futurs clients des auto-entrepreneurs</i>	61
2. <i>Les clients face à l'offre de service des auto-entrepreneurs</i>	61
3. <i>Les particuliers confient essentiellement de petits travaux aux auto-entrepreneurs</i>	62

Troisième partie :
Les questions socio-économiques soulevées par le régime de l'auto-entrepreneur65

Chapitre 1.	
L'impact du régime sur la création d'entreprises est important	67
1. <i>Mesurer l'effet de substitution induit par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur</i>	67
2. <i>Globalement, l'effet de substitution est limité</i>	67
3. <i>L'effet de substitution est négligeable dans le commerce, plus fort dans les services et surtout dans la construction</i>	69
3.1. <i>Le commerce</i>	69
3.2. <i>La construction</i>	69
3.3. <i>Les services</i>	70
4. <i>Une part importante de la création d'entreprises « efficaces » résulte de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur</i>	70

Chapitre 2.	
Le régime permet de créer son propre emploi mais celui-ci est encore faiblement rémunéré	73
1. <i>Le régime permet aux auto-entrepreneurs de créer leur propre emploi mais celui-ci est encore faiblement rémunéré</i>	73
2. <i>Les « effets pervers » sur l'emploi au sein des entreprises « classiques » sont très limités</i>	74
3. <i>Le régime a contribué à réduire le travail au noir</i>	74

Chapitre 3.	
Une génération nouvelle de créateurs : moins de chômeurs, plus de salariés	77
1. <i>Moins de chômeurs parmi les créateurs d'auto-entreprises</i>	77
2. <i>L'écart ne s'explique ni par l'âge, ni par le niveau de diplôme ou le secteur d'activité</i>	77
3. <i>L'implantation des auto-entrepreneurs dans la population n'est pas spécialement liée au chômage</i>	77
4. <i>Une population nouvelle, avec beaucoup de salariés à la création</i>	79

Chapitre 4.

La double finalité du régime : activité de complément ou « démarche entrepreneuriale »	81
1. « Démarche entrepreneuriale » ou « recherche d'un revenu de complément »	81
2. « Démarche entrepreneuriale » : d'abord créer son propre emploi.	82
3. Les auto-entrepreneurs à la recherche d'un complément de revenu sont plus diplômés et davantage dans les services aux entreprises	82

Chapitre 5.

Une priorité : réaliser de premières recettes puis les faire croître.	87
1. Peu d'auto-entrepreneurs ont réalisé en 2009 un chiffre d'affaires proche des plafonds.	87
2. La construction : plus difficile d'y dégager de premières recettes mais, ensuite, de meilleures perspectives	89
2.1. Alors qu'il est plus difficile de démarrer une activité dans la construction, celle-ci s'avère ensuite plus rémunératrice.	89
2.2. Le secteur d'activité, premier facteur explicatif du dépassement du chiffre d'affaires . . .	90

Chapitre 6.

Un auto-entrepreneur sur 10 a abandonné son projet	93
1. Les trois quarts des auto-entrepreneurs ayant abandonné n'avaient pas réussi à dégager de recettes	93
2. Relativement peu d'abandons dans la construction et les services aux entreprises	93
3. Un accompagnement ciblé lors du processus de création permettrait de réduire la fréquence des abandons	95

Annexes 96

Annexe 1. Le régime de l'auto-entrepreneur.	97
Annexe 2. La base de données de l'Acoss sur les auto-entrepreneurs	99
Annexe 3. Les trois enquêtes	103
Annexe 3.1. Méthodologie : champ et échantillonnage	105
1.1. Enquête auprès des auto-entrepreneurs	105
1.2. Enquête auprès des autres entreprises (non-auto-entrepreneurs)	106
1.3. Enquête auprès des particuliers.	108
Annexe 3.2. Les résultats des trois enquêtes	113
Volet 1 : «Auto-entrepreneur».	113
Volet 2 : «Autres entreprises».	123
Volet 3 : Particuliers	126
Annexe 4. Présentation générale du dispositif SINE.	129
Annexe 5. Bilan ACOSS au 30 avril 2010 sur la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur . .	131
Annexe 6. Les activités les plus fréquentes des auto-entrepreneurs	141

Synthèse

Les auto-entrepreneurs : une nouvelle génération de porteurs de projets

En 2009, pour la première année de sa mise en œuvre, le régime de l'auto-entrepreneur a suscité la création d'un très grand nombre d'entreprises : 322 000 ! **Près de 300 000 sont de pures créations et, sans la mise en place du régime, la plupart - 90 % d'entre elles - n'auraient pas vu le jour. Par conséquent, la part des auto-entrepreneurs ayant déjà créé leur entreprise ou qui l'auraient créée de toute façon et qui ont opté pour ce régime qui leur est plus favorable - l'effet de substitution - est limitée.** Au total, près de la moitié des créations d'entreprises en 2009 - auto-entreprises et entreprises « classiques » - est imputable à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur.

Le succès du régime ne s'est pas démenti au cours du temps : les créations n'ont jamais faibli durant l'année 2009. Si le régime a davantage attiré les hommes - deux tiers des créateurs d'auto-entreprises -, il a séduit des porteurs de projets de tous âges, dans tous les territoires, notamment ruraux mais aussi urbains, et dans une grande variété de secteurs d'activité, plus particulièrement le commerce, les services aux entreprises et aux ménages et la construction.

Le régime, surtout dans les premiers mois de sa création, a suscité des interrogations quant à la viabilité économique des auto-entreprises, c'est-à-dire leur capacité à dégager à terme un chiffre d'affaires. Près de la moitié (45 %) des auto-entrepreneurs, soit 145 000 d'entre eux, a déclaré un chiffre d'affaires en 2009, pour un montant moyen de 6 300 euros, généralement sur une période inférieure à 12 mois. Au total, c'est donc au moins un milliard d'euros de chiffre d'affaires qui a été réalisé, compte tenu des délais accordés pour les déclarations de chiffre d'affaires.

Parmi les créateurs « purs », le taux de « déclarants » est de 42 %, pour un chiffre d'affaires moyen de 5 100 euros. Ce montant peut paraître limité, celui des « transformeurs », c'est-à-dire les entrepreneurs qui avaient créé leur entreprise avant 2009 et qui ont opté pour le régime ensuite, s'élevant à 14 000 euros. Toutefois, une appréciation réelle du régime de l'auto-entrepreneur doit intégrer deux de ses caractéristiques essentielles :

- sa jeunesse donc celle des auto-entreprises ;
- l'originalité de sa finalité.

Ces deux éléments écartent toute situation de référence, notamment en termes de développement mesuré par le chiffre d'affaires.

La *jeunesse des auto-entreprises* explique pour une bonne part un « taux de déclaration » et un chiffre d'affaires moyen par « déclarant » largement inférieurs à ce qu'ils seront à terme. En particulier, le taux de non-déclarants décroît très vite avec l'ancienneté des auto-entreprises. Ainsi, en retenant le taux des plus anciennes, celles créées au premier trimestre 2009, la **propension des auto-entrepreneurs à dégager un chiffre d'affaires se situe autour de 60 %**, en hausse de 20 points, soit un potentiel de 50 000 à 60 000 entreprises déclarantes supplémentaires parmi celles créées en 2009 : cela signifie qu'environ 200.000 auto-entreprises créées en 2009 devraient déclarer un chiffre d'affaires en 2010. Des extrapolations plus fines¹ confortent ce résultat. De même, en annualisant par simple règle de trois le chiffre d'affaires des créateurs d'auto-entreprises pour tenir compte de l'inscription en cours d'année, celui-ci atteint 8 500 euros en moyenne. Ces valeurs doivent être regardées comme des minorants. À cet égard, le chiffre d'affaires moyen réalisé par les « transformeurs » (14 000 euros en 2009) constitue une référence intéressante bien qu'imparfaite, puisque la plupart des auto-entrepreneurs n'aurait pas concrétisé leur projet sans la mise en place du régime.

Deuxième point important, les revenus tirés de l'auto-entreprise doivent être mis en perspective de la *finalité - originale - du régime*. Celle-ci est double :

- procurer un « revenu de complément » ;
- ou bien constituer la véritable première étape d'une « démarche entrepreneuriale » vers une entreprise de taille plus conséquente, qui sort des limites du régime.

On identifie effectivement ces deux catégories d'auto-entrepreneurs, équilibrées en effectifs.

¹ Cf. Partie 1, chap. 2.

Les **auto-entrepreneurs « à la recherche d'un revenu de complément » - un peu moins de la moitié du total des auto-entrepreneurs** - sont plus diplômés et plus âgés que les autres ; ils exercent plus fréquemment une activité de services aux entreprises. **Ils disposent presque tous d'autres revenus : 70 % ont une autre activité, dans la plupart des cas salariée, et 10 % sont retraités. Pour ces auto-entrepreneurs, un chiffre d'affaires limité par rapport à une petite entreprise individuelle « classique » est donc assez logique.** En outre, l'originalité de la démarche de « revenu de complément » écarte toute référence connue permettant d'apprécier le niveau de chiffre d'affaires qu'elle dégage.

Les **auto-entrepreneurs inscrits dans une « démarche entrepreneuriale » représentent un peu plus de la moitié du total des auto-entrepreneurs.** Plus jeunes, moins diplômés, davantage présents dans le secteur de la construction - néanmoins, comme les auto-entrepreneurs à la recherche d'un revenu de complément, d'abord actifs dans les services aux ménages et le commerce -, ils ont un nombre plus élevé de clients. **La recherche d'un chiffre d'affaires est plus importante pour eux, d'autant qu'ils n'ont pas d'autres revenus du travail que celui qu'ils tirent de leur auto-entreprise, à moins qu'il ne s'agisse de salariés qui lancent leur entreprise et abandonneront leur emploi dès que leur nouvelle activité les amènera au-dessus du seuil compatible avec le régime de l'auto-entrepreneur. Leur chiffre d'affaires annualisé peut être estimé à 10 000 euros environ.** Cependant, dans cette conception, également originale, du régime, proposant une véritable première marche qui faisait jusque là défaut à nombre d'individus pour se lancer, il n'y a pas non plus de référence qui permette de juger du niveau des chiffres d'affaires réalisés et donc d'une perspective d'évolution de ce chiffre d'affaires.

Une situation originale donc que celle d'auto-entrepreneur, difficile à apprécier en termes de revenus et, par conséquent, *en termes d'emplois*. La perspective de créer son emploi, fréquemment évoquée par les auto-entrepreneurs, doit être resituée dans la démarche plus globale de création d'une entreprise classique dont l'auto-entreprise n'est qu'une étape. De fait, **concernant les auto-entrepreneurs inscrits dans une « démarche entrepreneuriale », alors que les deux tiers exerçaient une activité lors du lancement de leur projet, un an plus tard ils n'étaient plus que 20 % dans cette situation.** L'examen particulier du devenir des salariés ayant créé leur auto-entreprise conforte cette analyse : un an plus tard, un tiers d'entre eux n'exerçait plus cette activité salariée.

Mais ce dernier constat peut être également interprété de façon négative. En effet, il est fréquemment fait état d'un « effet pervers » du régime de l'auto-entreprise sur l'emploi salarié : une pratique se développerait, consistant pour certains entrepreneurs « classiques » à externaliser tout ou partie de l'activité de leurs salariés en leur imposant le statut d'auto-entrepreneur, au moins pour une partie de leur activité. **Les enquêtes auprès des auto-entrepreneurs et des entreprises « classiques », réalisées dans le cadre de ce rapport, montrent que les pratiques d'externalisation imposée à un auto-entrepreneur sont tout à fait marginales : elles ne concerneraient que 1 % à 2 % des auto-entrepreneurs. Quant au frein à la création d'emplois dans les entreprises « classiques », celles-ci préférant, au lieu d'embauches supplémentaires, recourir à la sous-traitance auprès des auto-entrepreneurs, il est limité. En effet, moins de 10 % des entreprises ont recours à la sous-traitance auprès des auto-entrepreneurs, et il ne s'agit, dans la majorité des cas, que de pallier des pics d'activité ou bien des absences ou congés de salariés.**

Autre grande question : le recours par les *chômeurs* au régime de l'auto-entrepreneur. **Le régime attire relativement moins les chômeurs que la création classique d'entreprises : d'après l'enquête menée auprès des auto-entrepreneurs, 15 % seulement d'entre eux étaient chômeurs lors de la création de leur auto-entreprise.** Si l'on restreint l'analyse aux auto-entrepreneurs dont l'activité est permanente et qui ont créé leur auto-entreprise à partir du moment (mai 2009) où les bénéficiaires de l'Accre (aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises) ont pu déclarer leur chiffre d'affaires et verser les cotisations suivant les modalités du régime de l'auto-entreprise, le taux de chômeurs créateurs d'auto-entreprises est plus élevé, à 22 %. Mais il reste **très inférieur à la part des chômeurs (près de 45 %) parmi les créateurs d'entreprises individuelles sans salarié.** Ni l'âge, ni le niveau de diplôme, ni le secteur d'activité, ni l'implantation géographique des auto-entrepreneurs n'explique cet écart. La raison tient à l'originalité du régime et ainsi à la nouveauté de la population qu'il séduit : **les auto-entrepreneurs sont beaucoup plus fréquemment actifs que les entrepreneurs classiques lorsqu'ils lancent leur projet (60 % au lieu de 40 %).** Mécaniquement, cela laisse un moindre poids aux créateurs d'auto-entreprises chômeurs. Ainsi, les auto-entrepreneurs constituent bien une nouvelle génération d'entrepreneurs, aux profils et aux motivations différents de ceux des entrepreneurs individuels classiques.

Le régime de l'auto-entrepreneur est particulièrement simple et souple. Toutefois, l'auto-entreprise ne peut réussir que si elle repose sur un projet économiquement viable, permettant de dégager des revenus, et si les motivations de l'auto-entrepreneur correspondent aux avantages du régime. Selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, **en juin 2010, 12 % des 235 000 auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprise au cours des trois premiers trimestres de 2009² avaient abandonné leur projet, ce qui peut être rapproché du taux de disparition des entreprises nouvelles sans salarié au bout d'un an (18%). Les trois quarts des auto-entrepreneurs ayant abandonné leur projet n'avaient pas réussi à dégager de recettes.** Certains secteurs sont moins concernés tels la construction et les services aux entreprises. **L'absence d'une expérience antérieure d'entrepreneur n'augmente que peu le risque d'abandon, un élément important pour un régime qui s'adresse à une population nouvelle de créateurs d'entreprises. Par contre, les créateurs d'auto-entreprises pour lesquels le choix du régime n'est pas pertinent au regard des avantages qu'il procure - simplicité et niveau des charges notamment - abandonnent plus fréquemment que la moyenne. De même, ceux qui connaissent mal les contraintes bancaires liées à la création d'une entreprise sont plus exposés que la moyenne à l'abandon de leur projet. Un accompagnement ciblé lors du processus de création permettrait de réduire la fréquence des abandons.**

La perception du régime par les clients - entreprises et particuliers - des auto-entrepreneurs apporte également un éclairage intéressant sur le régime.

Une large part (plus de 80 %) des entreprises « classiques » a entendu parler du régime de l'auto-entrepreneur, un tiers le connaissant assez bien ou très bien. Leur opinion sur le régime est globalement positive : ils reconnaissent plus particulièrement deux qualités au dispositif : sa capacité à encourager l'esprit d'entreprise et à développer des micromarchés. Par contre, une majorité « pointe » le risque que le régime encourage des projets non viables et remette en cause la structure de leur secteur d'activité.

Quant à la concurrence exercée par les auto-entreprises, moins du quart des entrepreneurs la considère comme plus forte que celle des autres entreprises, ce point de vue étant toutefois fortement lié à la nature de leur activité. Ainsi, dans la construction, ce sentiment est nettement plus élevé. Les raisons les plus fréquemment invoquées de cette concurrence plus vive, parfois qualifiée de déloyale sont les contraintes administratives et fiscales allégées dont bénéficieraient les auto-entrepreneurs, les prix plus bas qu'ils pratiqueraient et la plus grande légèreté de leur structure. **Par contre, la moitié des entreprises ne craint pas la concurrence des auto-entrepreneurs car ce sont de trop petites entités de surcroît nouvelles sur le marché.**

Au total, près de 20 % des entreprises ont fait appel à des auto-entrepreneurs pour des prestations de sous-traitance ou des travaux divers. Ces entrepreneurs (classiques) sont beaucoup plus favorables que les autres au régime. Ainsi, 80 % d'entre eux envisagent (dont la moitié certainement) de confier à nouveau des travaux aux auto-entrepreneurs contre 40 % des autres entrepreneurs (dont le quart seulement certainement).

S'agissant des particuliers, la moitié d'entre eux connaît le régime. Près de 10 % y auraient eu recours, chiffre assez élevé. Néanmoins, les prestations fournies sont de petits travaux, ponctuels. Pour les deux tiers des particuliers qui ont fait appel aux services d'un auto-entrepreneur, le montant de la dernière prestation a été inférieur à 100 euros. La très grande majorité (80 %) des particuliers connaissant le régime considère qu'elle fera appel aux services des auto-entrepreneurs, ce qui représente un potentiel d'activité élevé. Cette perspective est cohérente avec une opinion très positive du régime. Cependant, les particuliers qui ont déjà fait appel à un auto-entrepreneur n'en ont pas toujours une opinion plus favorable que ceux qui connaissent le régime et ont l'intention d'y recourir : leur opinion est un peu moins bonne sur le délai d'attente et, dans une moindre mesure, sur la compétence des auto-entrepreneurs.

Ce travail d'évaluation est fondé sur les données détaillées recueillies pour une période d'activité des auto-entrepreneurs qui s'achève à la fin de l'année 2009. Les conclusions qui suivent devront donc être précisées lorsque seront disponibles des données portant sur une plus longue période, incluant notamment des informations permettant un meilleur recul sur l'évolution dans le temps des activités des auto-entrepreneurs en fonction de la nature de leur projet.

² Les créateurs du quatrième trimestre ont été exclus car trop jeunes pour avoir rencontré les difficultés qui sont susceptibles de les conduire à l'abandon. Leur intégration à l'analyse conduirait donc à une sous-estimation du phénomène « d'abandon » que l'on se propose d'examiner ici.

Données de cadrage sur le régime de l'auto-entrepreneur

Première partie

1. La création d'auto-entreprises : une croissance forte et immédiate	15
2. Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs dépend de nombreux facteurs	23
3. Les créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles « classiques »	33

Chapitre 1

La création d'auto-entreprises : une croissance forte et immédiate

1. Plus de 320 000 auto-entrepreneurs fin 2009

En 2009, dès la première année de son existence, le régime de l'auto-entrepreneur a suscité un nombre très important de créations d'entreprises : 322 000 pour l'ensemble des comptes ouverts par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) au titre du régime de l'« auto-entrepreneur » (*Annexe 1*). Sur la même période, 108 000 entreprises individuelles ont été créées hors le régime des auto-entrepreneurs (source Insee). Environ 8,5 % des auto-repreneurs qualifiés par la suite de « transformeurs » (*Section 4 infra*) avaient déjà créé leur entreprise sous un autre régime. Ces entrepreneurs ont préféré opter pour un régime vraisemblablement jugé plus souple compte tenu de leur activité.

La croissance du nombre d'auto-entrepreneurs a été forte et régulière, comme l'illustrent le tableau 1 et le graphique 1 :

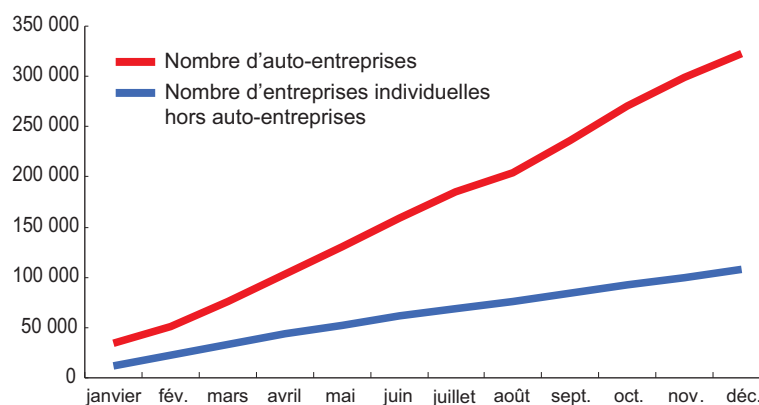
Tableau 1 : Créations mensuelles d'auto-entreprises en 2009

	Ensemble des comptes ouverts au titre du régime des «auto-entrepreneurs»		Créateurs d'auto-entreprises (comptes nouveaux)	
	nombre	%	nombre	%
2009	322 152	100,0	294 840	100,0
janvier	34 822	10,8	15 397	5,2
février	16 471	5,1	15 689	5,3
mars	25 010	7,8	24 021	8,1
avril	27 022	8,4	25 929	8,8
mai	27 761	8,6	26 970	9,1
juin	28 248	8,8	27 467	9,3
juillet	26 089	8,1	25 344	8,6
août	18 160	5,6	17 765	6,0
septembre	31 931	9,9	31 230	10,6
octobre	34 602	10,7	33 809	11,5
novembre	28 582	8,9	28 097	9,5
décembre	23 454	7,3	23 122	7,8

Lecture : 34 822 auto-entreprises ont été enregistrées en janvier 2009 (soit 10,8% des enregistrements de l'année) dont 15 397 correspondent à des créations (5,2% des créations d'auto-entreprises de l'année), les autres étant des entreprises créées avant 2009.

Source : données Acoss, calculs DGCIS

Graphique 1 : Dynamique de la création d'entreprises individuelles en 2009 avec et sans le régime de l'auto-entrepreneur



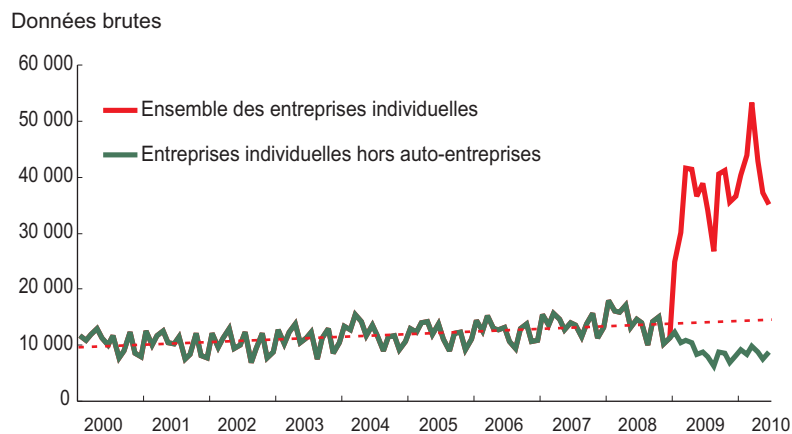
Sources : Acoss, calculs DGCIS pour les auto-entreprises, INSEE pour les autres entreprises individuelles

La dynamique de créations d'auto-entreprises a été beaucoup plus forte que celle des entreprises individuelles classiques. On peut l'expliquer par :

- une substitution « structurelle » : le régime de l'auto-entrepreneur, plus simple et plus souple, a parfois été préféré à la création d'entreprises classiques ;
- un effet « conjoncturel » : la crise économique n'a pas impacté de la même façon les deux types de créations.

Les deux mécanismes n'ont joué qu'un rôle limité dans cette dynamique. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer (*graphique 2*) la courbe de progression, toutes créations confondues (auto-entreprises incluses), d'entreprises individuelles avant et après la création du régime :

Graphique 2 : Créations mensuelles d'entreprises individuelles avant et après la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur

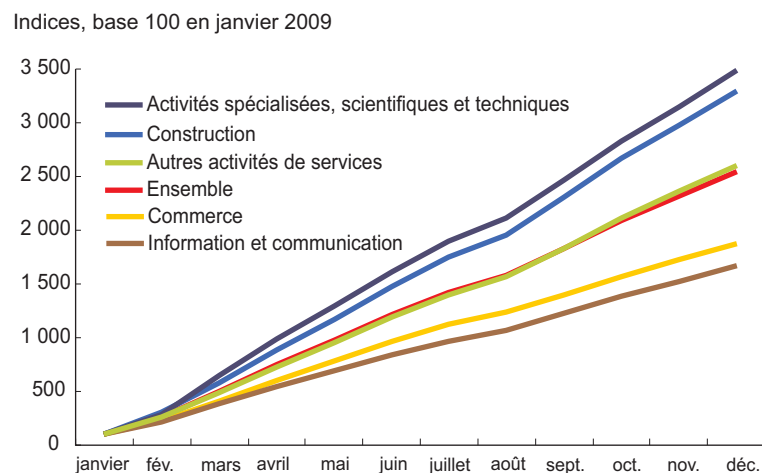


Note : l'Insee ne comptabilise pas les « transformeurs » comme des auto-entrepreneurs.

Source : Insee

Tous les secteurs d'activité sont concernés par la forte croissance des auto-entreprises tout au long de l'année 2009, avec néanmoins des disparités selon ces secteurs (*graphique 3*). La création d'auto-entreprises a été particulièrement dynamique dans le secteur de la construction.

Graphique 3 : Évolution du nombre d'auto-entreprises en 2009 selon le secteur d'activité



Source : données Acoiss, calculs DGCIS

2. De fortes disparités entre les créateurs d'auto-entreprises suivant l'âge, le sexe et l'activité

Une large majorité d'auto-entrepreneurs créateurs - les deux tiers - sont des hommes (*tableau 2*). Ce constat est encore plus marqué chez les plus jeunes et chez les plus vieux : 68 % chez les moins de 25 ans et 73 % chez les 60 ans et plus.

Tableau 2 : Créations d'auto-entreprises en 2009 selon l'âge et le sexe

	Créateurs								Ensemble des auto-entrepreneurs	
	Ensemble		Hommes			Femmes			nombre	%
	nombre	%	nombre	%	pourcentage parmi les créateurs (%)	nombre	%	pourcentage parmi les créateurs (%)		
Ensemble	294 840	100,0	190 166	100,0	64,5	101 363	100,0	34,4	322 152	100,0
moins de 25 ans	25 003	8,5	16 898	8,9	67,6	7 765	7,7	31,1	25 445	7,9
de 25 à 34 ans	89 419	30,3	58 800	30,9	65,8	29 963	29,6	33,5	93 515	29,0
de 35 à 44 ans	82 585	28,0	51 823	27,3	62,8	29 876	29,5	36,2	90 564	28,1
de 45 à 59 ans	72 078	24,4	43 909	23,1	60,9	27 154	26,8	37,7	83 705	26,0
60 ans et plus	25 755	8,7	18 736	9,9	72,7	6 605	6,5	25,6	28 92	39,0

Note : le sexe de certains auto-entrepreneurs - leur nombre est marginal - n'est pas renseigné dans la base de données de l'Acoss (cf. Annexe 2).
Source : données Acoss, calculs DGCIS

Si on considère le « groupe professionnel » (*tableau 3*), les hommes sont plus nombreux que les femmes dans chacune des trois catégories. Alors que les hommes exercent le plus fréquemment une activité artisanale, pour les femmes il s'agit le plus souvent d'une activité commerciale. Néanmoins, la répartition des auto-entreprises entre les trois groupes professionnels est assez équilibrée aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 3 : Créations d'auto-entreprises en 2009 par groupe professionnel et sexe

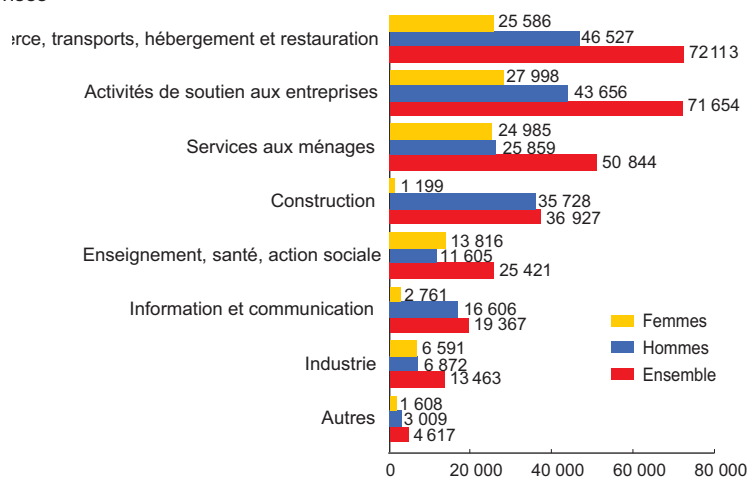
	Créateurs								Ensemble des auto-entrepreneurs	
	Ensemble		Hommes			Femmes			nombre	%
	nombre	%	nombre	%	pourcentage parmi les créateurs (%)	nombre	%	pourcentage parmi les créateurs (%)		
Ensemble	294 840	100,0	190 166	100,0	64,5	101 363	100,0	34,4	322 152	100,0
Artisans	99 300	33,7	69 593	36,6	70,1	29 698	29,3	29,9	110 738	34,4
Commerçants	93 327	31,7	58 505	30,8	62,7	34 813	34,3	37,3	106 904	33,2
Professions libérales	92 015	31,2	55 999	29,4	60,9	33 900	33,4	36,8	93 812	29,1
Indéterminés	10 198	3,5	6 069	3,2	59,5	2 952	2,9	28,9	10 698	3,3

Source : données Acoss, calculs DGCIS

Deux secteurs d'activité regroupent, à parts quasi égales, le plus grand nombre d'auto-entrepreneurs (*graphique 4*) : il s'agit, d'une part, de l'ensemble « commerce, transports, hébergement et restauration » et, d'autre part, des services aux entreprises. Ils devancent le secteur des services aux ménages et le secteur de la construction.

Graphique 4 : Créations d'auto-entreprises en 2009 selon le secteur d'activité et le sexe

Nombre d'auto-entreprises



Source : données Acoess, calculs DGCIS

Hommes et femmes n'exercent pas les mêmes activités. Ces dernières sont en particulier peu nombreuses dans les secteurs de la construction et de l'information - communication. Elles sont aussi nombreuses que les hommes dans les secteurs des services aux ménages ainsi que dans l'enseignement, la santé et l'action sociale.

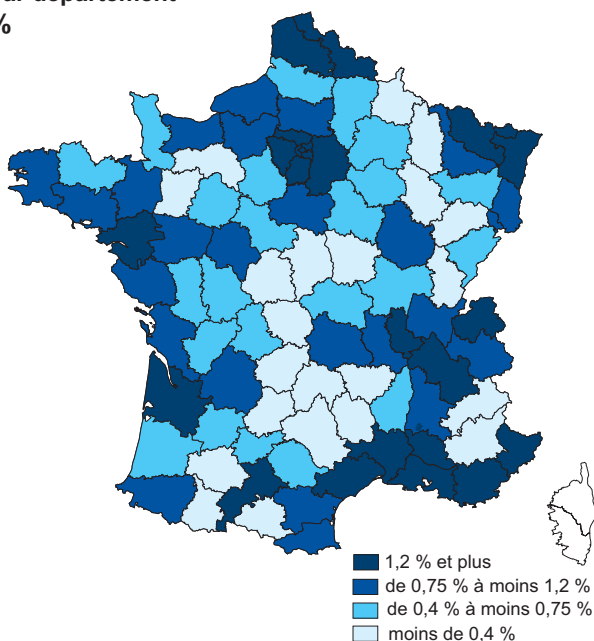
3. Les auto-entrepreneurs sont présents sur l'ensemble du territoire

Globalement, les auto-entreprises sont situées dans des zones géographiques où la population est la plus dense (carte 1a).

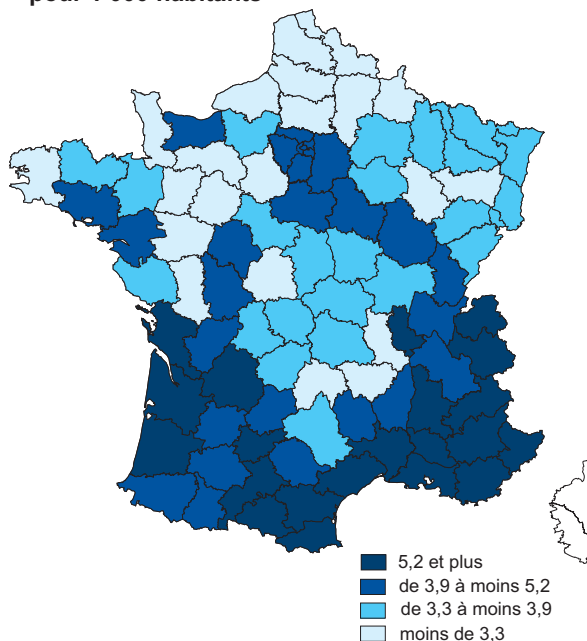
Cependant, rapportés à la population, les auto-entrepreneurs sont davantage implantés dans le Sud (carte 1b). Cet état de fait n'est pas propre aux auto-entreprises : plus généralement, il est caractéristique des entreprises de petite taille. On l'explique par la combinaison de facteurs économiques et historiques¹ guidant la localisation des entreprises et aboutissant à des zones à forte densité d'entreprises de petite taille et à des zones à faible densité d'entreprises de plus forte taille.

Cartes 1 : La répartition géographique des auto-entreprises

a. Répartition des auto-entreprises par département %



b. Nombre d'auto-entreprises pour 1 000 habitants

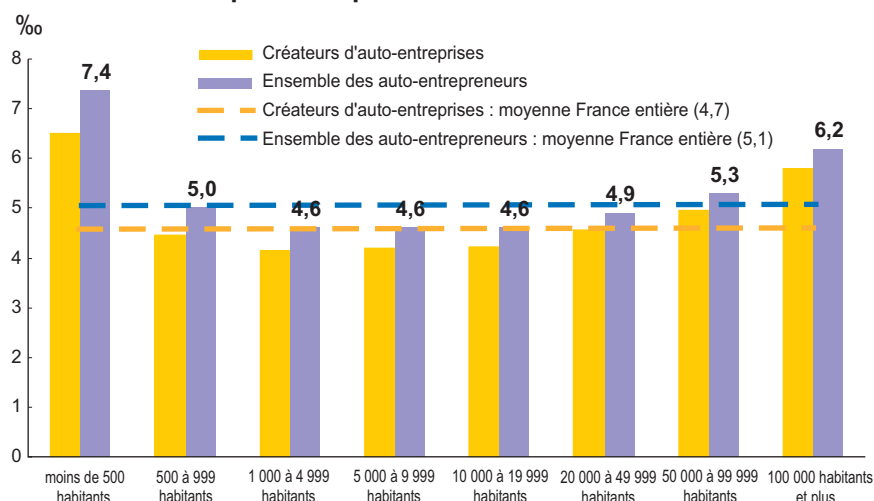


Source : données Acoess, calculs DGCIS

¹ Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, PME/TPE en bref n°28, décembre 2007

Le phénomène de l'« auto-entrepreneur » concerne aussi bien les zones urbaines que rurales, avec une prédominance pour ces dernières : les communes de moins de 500 habitants concentrent 5 % de la population totale mais plus de 7 % des auto-entrepreneurs. On y compte en moyenne plus d'auto-entrepreneurs pour mille habitants que dans les communes de plus grande taille : 7,4 contre 5,1 pour l'ensemble des communes (graphique 5). Ainsi, le pourcentage d'auto-entrepreneurs dans la population décroît lorsque la taille de la commune augmente. Toutefois, cette densité augmente de nouveau lorsque la taille de la commune devient plus conséquente (à partir de 20 000 habitants). Elle dépasse à nouveau la moyenne nationale à partir de 50 000 habitants.

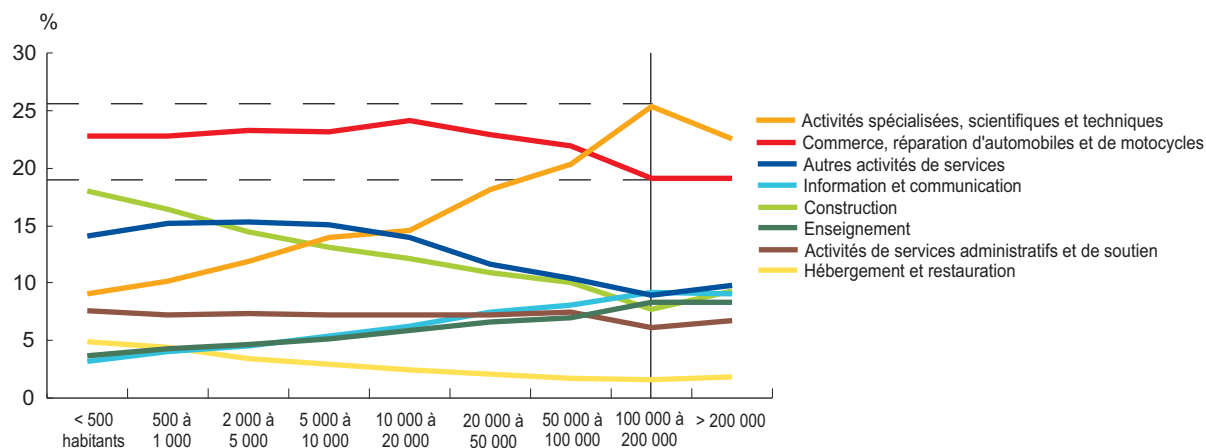
Graphique 5 : Nombre d'auto-entrepreneurs par millier d'habitants selon la taille des communes



Source : données Acoiss, calculs DGCIS

Sur le graphique 6, pour chaque secteur d'activité retenu, sa courbe représentative indique pour chaque catégorie de communes le poids de ce secteur dans l'ensemble des secteurs en termes d'effectif d'auto-entrepreneurs. Par exemple, dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants, le quart des auto-entrepreneurs relève du secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Ce secteur occupe un poids plus important dans les communes urbaines. Il en est de même des activités « d'information et communication » et « d'enseignement ». Au contraire, c'est dans les communes rurales que les auto-entrepreneurs ayant une activité dans la construction ont atteint leur poids le plus important.

Graphique 6 : Poids de différents secteurs d'activité des auto-entrepreneurs selon la taille de la commune



Lecture : En moyenne, dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants, 25% des auto-entrepreneurs exercent une activité spécialisée, scientifique et technique et 20% une activité de commerce et de réparation d'automobiles et de motocycles.

Source : données Acoiss, calculs DGCIS

4. Les « transformeurs »

L'analyse a porté jusqu'à présent sur les créateurs « ex-nihilo » d'auto-entreprises. Cependant, sous le statut d'auto-entreprise figurent également des entreprises qui, créées avant 2009 (avant la création du régime), ont intégré ce statut par la suite. Ces entreprises sont assez différentes des autres auto-entreprises. Leur examen permet de cerner une autre catégorie bien particulière d'auto-entrepreneurs, plus difficile à identifier : ceux qui ont créé leur auto-entreprise en 2009 mais qui auraient, de toute façon, créé une entreprise en 2009 même si le régime de l'auto-entreprise n'avait pas été mis en place (*partie 3, chapitre 1*).

Premier constat, les « transformeurs » ont effectivement opté pour le régime de l'auto-entreprise très rapidement : ils ont massivement basculé dès le mois de janvier 2009. Au total, ils représentent 8,5 % des comptes d'auto-entreprises ouverts auprès de l'Acoss, soit 27 000 auto-entreprises (*tableau 4*).

Tableau 4 : Les « transformeurs » dans l'ensemble des auto-entrepreneurs en 2009

	« Transformeurs » (comptes déjà existants)	Part des « transformeurs » dans l'ensemble des auto-entrepreneurs
	nombre	%
2009	27 312	8,5
janvier	19 425	55,8
février	782	4,7
mars	989	4,0
avril	1 093	4,0
mai	791	2,8
juin	781	2,8
juillet	745	2,9
août	395	2,2
septembre	701	2,2
octobre	793	2,3
novembre	485	1,7
décembre	332	1,4

Source : données Acoss, calculs DGCIS

La proportion d'hommes parmi les « transformeurs » (62 %) est légèrement inférieure à la proportion d'hommes parmi les créateurs d'auto-entreprises (64,5 %). Leur poids (*tableau 5*) est également un peu plus élevé dans la tranche d'âge des « 60 ans et plus » (11,6 % contre 8,7 %), alors qu'il est nettement plus faible dans la tranche des « moins de 25 ans » (1,6 % contre 8,5 %).

Tableau 5 : Les « transformeurs » regroupés par classe d'âge

	« Transformeurs »			Créateurs	Ensemble des auto- entrepreneurs
	nombre	%	part dans l'ensemble des auto-entrepreneurs (%)	%	%
Ensemble	27 312	100,0	8,5	100,0	100,0
moins de 25 ans	442	1,6	1,7	8,5	7,9
de 25 à 34 ans	4 096	15,0	4,4	30,3	29,0
de 35 à 44 ans	7 979	29,2	8,8	28,0	28,1
de 45 à 59 ans	11 627	42,6	13,9	24,4	26,0
60 ans et plus	3 168	11,6	11,0	8,7	9,0

Source : données Acoss, calculs DGCIS

C'est en termes d'activité que les « transformeurs » se distinguent le plus des autres auto-entrepreneurs. Ainsi, les activités libérales ne concernent que 7 % des « transformeurs » (*tableau 6*), contre 36 % des créateurs. Au contraire, le commerce occupe la moitié d'entre eux (50 %) contre 28 % seulement des créateurs. Ils sont également plus fréquemment artisans que les autres auto-entrepreneurs : 42 % contre 36 % des créateurs.

Tableau 6 : Les « transformeurs » selon le groupe professionnel

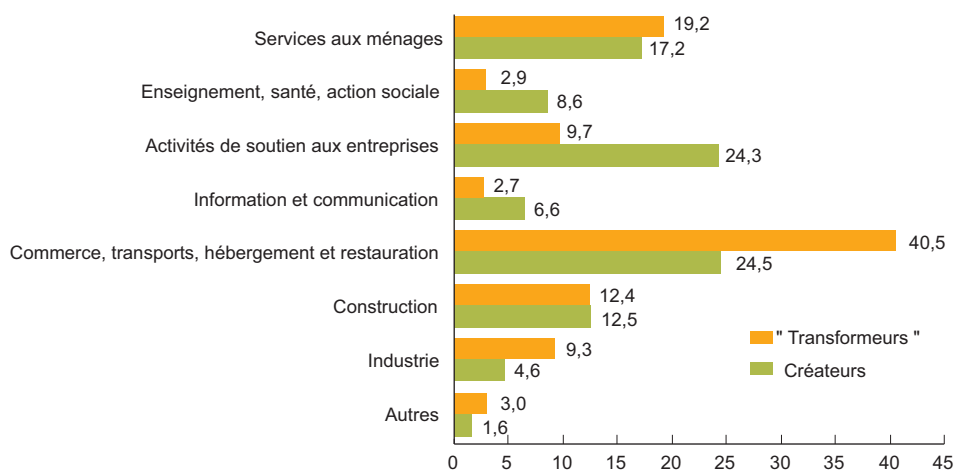
	« Transformeurs »			Créateurs	Ensemble des auto-entrepreneurs
	nombre	%	part dans l'ensemble des auto-entrepreneurs (%)	%	%
Ensemble	27 312	100,0	8,5	100,0	100,0
Artisans	11 438	41,9	10,3	33,7	34,4
Commerçants	13 577	49,7	12,7	31,7	33,2
Professions libérales	1 797	6,6	1,9	31,2	29,1
Indéterminés	500	1,8	4,7	3,5	3,3

Source : données Acooss, calculs DGCIS

La structure par secteur d'activité des « transformeurs » (graphique 7) est également différente de celle des créateurs : 40 % des « transformeurs » relèvent du commerce (contre 24 % des créateurs), 10 % relèvent des services aux entreprises (contre 24 % des créateurs), et 9,3 % relèvent de l'industrie (contre 4,6 %), tandis que la part de la construction est identique chez les créateurs et les « transformeurs » (12,5 %).

Graphique 7 : Les « transformeurs » selon le secteur d'activité

En %



Source : données Acooss, calculs DGCIS

Chapitre 2

Le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'activité

1. Près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires déclaré en 2009

Près d'un milliard d'euros (921 millions d'euros) de recettes a été déclaré par les auto-entrepreneurs au titre de l'année 2009, dont 633 millions par les « créateurs » et 287 millions par les « transformeurs » (*tableau 1*). Hormis celles des « transformeurs », les auto-entreprises sont toutes très jeunes, particulièrement celles créées en fin d'année. Il n'est donc pas surprenant qu'une large part d'entre elles n'ait pas déclaré de chiffre d'affaires en 2009. De fait, moins de la moitié (45 %) l'ont fait. Ce taux de « déclarants » est légèrement inférieur (42%) chez les créateurs, tandis que les trois quarts des « transformeurs » ont déclaré des recettes.

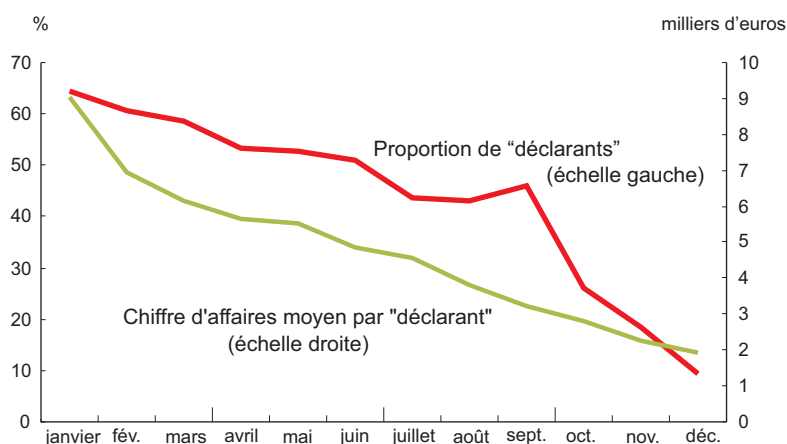
Tableau 1 : Déclarations mensuelles de chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs en 2009

	Créateurs d'auto-entreprises					Ensemble des auto-entrepreneurs (y compris « transformeurs »)				
	Ensemble des créateurs		Créateurs ayant déclaré des recettes au titre de 2009		Chiffre d'affaires moyen par « déclarant »	Ensemble		Auto-entrepreneurs ayant déclaré des recettes au titre de 2009		Chiffre d'affaires moyen par « déclarant »
	nombre	nombre	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	nombre	%	millions d'euros	milliers d'euros
2009	294 840	124 729	42,3	633	5,1	322 152	145 081	45,0	921	6,3
janvier	15 397	9 906	64,3	90	9,1	34 822	26 097	74,9	346	13,3
février	15 689	9 494	60,5	66	7,0	16 471	10 025	60,9	72	7,1
mars	24 021	14 050	58,5	86	6,2	25 010	14 676	58,7	92	6,3
avril	25 929	13 800	53,2	78	5,7	27 022	14 468	53,5	84	5,8
mai	26 970	14 254	52,9	78	5,5	27 761	14 749	53,1	82	5,6
juin	27 467	14 017	51,0	68	4,9	28 248	14 465	51,2	71	4,9
juillet	25 344	11 072	43,7	50	4,5	26 089	11 469	44,0	53	4,6
août	17 765	7 658	43,1	29	3,8	18 160	7 864	43,3	31	3,9
septembre	31 230	14 384	46,1	46	3,2	31 931	14 728	46,1	48	3,2
octobre	33 809	8 766	25,9	25	2,8	34 602	9 007	26,0	25	2,8
novembre	28 097	5 184	18,5	12	2,3	28 582	5 332	18,7	12	2,3
décembre	23 122	2 144	9,3	4	1,9	23 454	2 201	9,4	4	1,9

Source : données Acoiss, calculs DGCIS

La difficulté pour une auto-entreprise à réaliser des recettes durant les premiers mois suivant sa création apparaît clairement sur le graphique 1 : la proportion mensuelle de créateurs « déclarants », de 64 % pour les entreprises créées en janvier, décroît jusqu'à moins de 20 % pour les entreprises créées au dernier trimestre. La difficulté est particulièrement marquée durant le premier trimestre d'existence de l'auto-entreprise.

Graphique 1 : Proportion de «déclarants» et chiffre d'affaires moyen en 2009 selon le mois de création



Source : données Acooss, calculs DGCIS.

Le chiffre d'affaires moyen en 2009 des auto-entrepreneurs « déclarants » s'élève à 6 300 euros. Pour les créateurs, il est de 5 100 euros. Pour ces derniers, le montant moyen par déclarant décroît avec la jeunesse de l'entreprise : ainsi, les créateurs d'auto-entreprises de janvier 2009 ont déclaré une recette moyenne de 9 100 euros au titre de l'année entière, tandis que les créateurs d'octobre n'ont réalisé que moins de 3 000 euros. Cette montée en charge, liée à la nouveauté du régime de l'auto-entrepreneur, brouille l'analyse des revenus qu'il génère. Une extrapolation sur 12 mois de ces revenus, par règle de trois, apporte néanmoins un éclairage intéressant (tableau 2) : elle conduit à un chiffre d'affaires annuel de plus de 8 000 euros pour les créateurs, dépassant 11 000 euros pour un quart d'entre eux, mais inférieur à 4 000 pour près de la moitié des auto-entrepreneurs. Ces chiffres annualisés doivent être considérés comme des minorants car, la première année, l'activité d'une entreprise est inférieure à ce qu'elle est en période de « croisière ».

Tableau 2 : Dispersion du chiffre d'affaires 2009 rapporté à douze mois ⁽¹⁾

	Chiffre d'affaires moyen rapporté à douze mois	Part des auto-entrepreneurs «déclarants» ayant déclaré un chiffre d'affaires inférieur à un montant donné				
		90 %	75 %	50 %	25 %	10 %
Transformeurs	15 153 €	33 428 €	21 109 €	10 892 €	4 231 €	1 475 €
Créateurs	8 408 €	22 228 €	11 129 €	4 280 €	1 440 €	514 €

⁽¹⁾ Sur la base de la date d'ouverture du compte. Calculs effectués sur les seuls comptes ouverts au cours des trois premiers trimestres de 2009. Lecture : Pour 90% des créateurs d'auto-entreprises ayant déclaré un chiffre d'affaires en 2009, les recettes annualisées sont inférieures à 22 228 euros. Source : données Acooss, calculs DGCIS

2. La propension à déclarer un chiffre d'affaires et son montant moyen varie fortement selon le secteur d'activité

La propension à déclarer un chiffre d'affaires (42 % pour l'ensemble des créateurs) ainsi que le chiffre d'affaires moyen des créateurs (5 100 euros pour l'ensemble) sont assez contrastés selon le groupe professionnel. L'avantage va nettement aux activités libérales qui « cumulent les avantages » (tableau 3) : non seulement, il est plus facile de parvenir à dégager des recettes dans cette catégorie - la part des déclarants y est bien supérieure, de près de 10 points, à la moyenne - mais, en outre, le chiffre d'affaires moyen y est plus élevé que pour l'ensemble des créateurs. En revanche, globalement, dans une activité de commerce, il est relativement difficile de dégager des premières recettes, et dans une activité artisanale, le chiffre d'affaires moyen est généralement plus faible que pour les autres groupes professionnels.

Tableau 3 : Les auto-entrepreneurs « déclarants » en 2009 selon le groupe professionnel

	Créateurs					« Transformeurs »					Ensemble des auto-entrepreneurs				
	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total
	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros
Ensemble	124 729	100,0	42,3	633	5,1	20 352	100,0	74,5	287	14,1	145 081	100,0	45,0	921	6,3
Artisans	41 116	33,0	41,4	188	4,6	9 052	44,5	79,1	122	13,5	50 168	34,6	45,3	310	6,2
Commerçants	36 035	28,9	38,6	185	5,1	10 260	50,4	75,6	157	15,3	46 295	31,9	43,3	342	7,4
Professions libérales	47 578	38,1	51,7	261	5,5	1 040	5,1	57,9	8	8,0	48 618	33,5	51,8	269	5,5

Source : données Acooss, calculs DGCIS

Entre secteurs d'activité, les disparités sont également importantes, en cohérence avec celles des groupes professionnels. Il apparaît notamment que la facilité à démarrer une activité et le niveau de chiffre d'affaires que l'on en retire ensuite ne vont pas de pair. En particulier, deux secteurs se distinguent (tableau 4) :

- *la construction*, activité dans laquelle le démarrage est plus difficile - seuls 36 % des auto-entrepreneurs ont réussi à y réaliser un chiffre d'affaires en 2009 - mais qui est rémunératrice dès lors que le décollage est réussi : le chiffre d'affaires moyen en 2009 s'y est élevé à 6 600 euros, nettement plus donc que la moyenne de l'ensemble des créateurs (5 100 euros) ;
- *l'enseignement, la santé et l'action sociale*, où il est relativement facile de démarrer (57 % des créateurs d'auto-entreprises y ont réussi en 2009) mais qui s'avère assez peu rémunérateur avec un chiffre d'affaires moyen inférieur de 25 % à celui de l'ensemble des créateurs et de plus de 40 % à celui du secteur de la construction.

Le secteur des services aux ménages, s'il est dans la moyenne quant à la propension à réaliser des recettes, ne procure par contre qu'un chiffre d'affaires parmi les plus faibles : 3 200 euros en moyenne en 2009 par créateur.

Tableau 4 : Les auto-entrepreneurs « déclarants » en 2009 selon le secteur d'activité

	Créateurs					« Transformeurs »					Ensemble des auto-entrepreneurs				
	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total
	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros
Ensemble	124 729	100,0	42,3	633	5,1	20 352	100,0	74,5	287	14,1	145 081	100,0	45,0	921	6,3
Industrie	6 099	4,9	45,3	23	3,8	2 079	10,2	81,9	31	15,1	8 178	5,6	51,1	55	6,7
Construction	13 451	10,8	36,4	89	6,6	2 277	11,2	67,3	33	14,7	15 728	10,8	39,0	122	7,8
Commerce, transports, hébergement et restauration	26 769	21,5	37,1	146	5,5	8 349	41,0	75,5	139	16,6	35 118	24,2	42,2	285	8,1
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	23 069	18,5	36,7	115	5,0	7 004	34,4	75,0	108	15,5	30 073	20,7	41,7	224	7,4
<i>Transports et entreposage</i>	549	0,4	28,9	3	5,1	95	0,5	62,9	1	10,5	644	0,4	31,4	4	5,9
<i>Hébergement et restauration</i>	3 151	2,5	42,5	28	8,9	1 250	6,1	79,8	30	23,8	4 401	3,0	49,1	58	13,1
Information et communication	8 149	6,5	42,1	39	4,8	507	2,5	68,4	5	10,3	8 656	6,0	43,0	44	5,1
Activités de soutien aux entreprises	31 512	25,3	44,0	196	6,2	1 724	8,5	64,9	18	10,5	33 236	22,9	44,7	214	6,4
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	22 917	18,4	46,0	155	6,7	855	4,2	59,7	9	10,1	23 772	16,4	46,4	163	6,9
<i>Activités de services administratifs et de soutien</i>	8 595	6,9	39,4	41	4,8	869	4,3	70,9	9	10,9	9 464	6,5	41,1	51	5,4
Enseignement, santé, action sociale	14 419	11,6	56,7	55	3,8	554	2,7	69,8	4	7,9	14 973	10,3	57,1	59	4,0
<i>Enseignement</i>	10 742	8,6	57,8	44	4,1	219	1,1	61,9	2	7,4	10 961	7,6	57,8	45	4,1
<i>Santé humaine et action sociale</i>	3 677	2,9	53,9	11	3,0	335	1,6	76,1	3	8,2	4 012	2,8	55,2	14	3,5
Services aux ménages	22 496	18,0	44,2	71	3,2	4 276	21,0	81,7	49	11,4	26 772	18,5	47,7	120	4,5
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	6 375	5,1	47,0	22	3,4	571	2,8	76,0	5	8,5	6 946	4,8	48,5	27	3,9
<i>Autres activités de services</i>	16 121	12,9	43,3	49	3,1	3 705	18,2	82,6	44	11,8	19 826	13,7	47,5	93	4,7
Autres	1 834	1,5	36,3	14	7,5	586	2,9	64,9	7	12,3	2 210	1,7	37,1	19	8,7

Source : données Acooss, calculs DGCIS

3. Hommes et femmes : des performances différentes

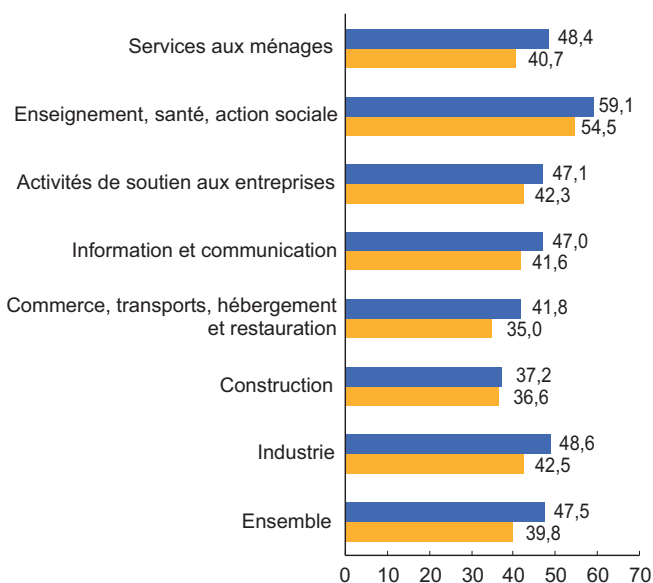
Auto-entrepreneurs hommes et auto-entrepreneurs femmes s'opposent en termes de performances : alors que 47,5 % des créatrices ont réussi à dégager un chiffre d'affaires en 2009, seuls 40 % des créateurs y sont parvenus. Par contre, parmi les auto-entrepreneurs ayant réalisé un chiffre d'affaires, le montant atteint est plus important en moyenne pour les hommes : 5 600 euros contre 4 200 euros.

L'analyse précédente des chiffres d'affaires sectoriels des auto-entrepreneurs (*section 2*) ainsi qu'une spécialisation sectorielle contrastée entre auto-entrepreneurs femmes et hommes, mise en évidence au chapitre précédent (*graphique 4*), semblent expliquer ces performances « inversées ». On peut en effet penser que certaines activités, telle la construction, caractérisées par une plus grande difficulté à y réaliser un chiffre d'affaires mais qui, pour ceux qui y parviennent, s'avèrent beaucoup plus rémunératrices, sont à la source du phénomène. On y trouve en effet une plus forte proportion d'auto-entrepreneurs hommes. Les femmes sont même quasi inexistantes dans le secteur de la construction, alors qu'elles sont majoritaires dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, assez peu rémunérateurs mais où il est relativement facile de démarrer.

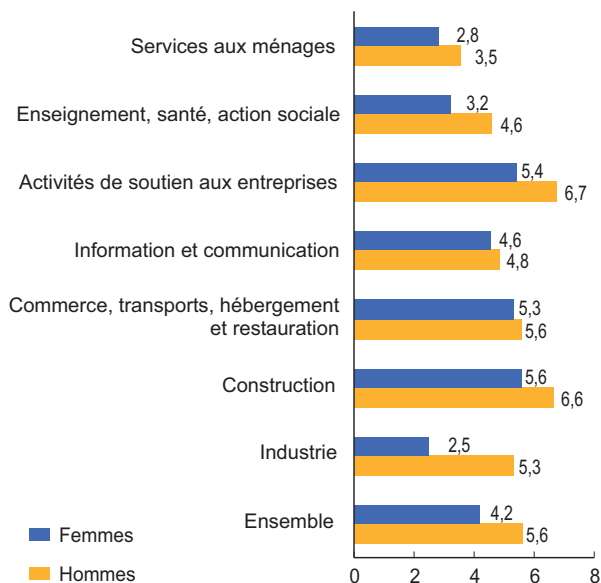
Il est donc indéniable que le différentiel hommes/femmes de spécialisation sectorielle explique une part de leur différentiel de performances en termes de chiffre d'affaires. Cependant, il n'explique pas la totalité de l'écart. En effet, comme le montrent les graphiques 2a et 2b ci-dessous, les femmes ont une propension à dégager des recettes supérieures à celles des hommes et un chiffre d'affaires inférieur, quel que soit le secteur d'activité.

Graphique 2 : Les créateurs d'auto-entreprises « déclarants » selon le secteur d'activité et le sexe

a. Proportion de créateurs d'auto-entreprises « déclarants »
%



b. Chiffre d'affaires moyen par « déclarant »
milliers d'euros



Source : données Acoiss, calculs DGCIS

Il y a donc un autre facteur explicatif. Peut-être, au sein de chacun des secteurs, les femmes développent-elles une activité différente, plus rapidement opérationnelle que celle des hommes mais moins rémunérée.

4. La performance des auto-entrepreneurs augmente avec l'âge

Le tableau 5 montre que la capacité d'un auto-entrepreneur (créateur et, dans une moindre mesure, « transformeur ») aussi bien à démarrer son activité qu'à en tirer un revenu conséquent augmente avec l'âge. Les extrêmes se détachent : les auto-entrepreneurs de moins de 25 ans sont assez loin derrière leurs aînés en termes de performances, alors que les plus âgés (60 ans et plus) se détachent nettement.

Tableau 5 : Les auto-entrepreneurs « déclarants » en 2009 regroupés par classes d'âge

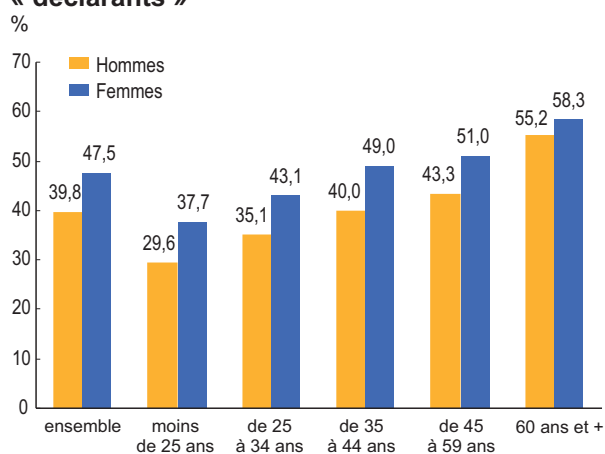
	Créateurs					« Transformeurs »					Ensemble des auto-entrepreneurs				
	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total
	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros
Ensemble	124 729	100,0	42,3	633	5,1	20 352	100,0	74,5	287	14,1	145 081	100,0	45,0	921	6,3
Moins de 25 ans	7 993	6,4	32,0	26	3,3	230	1,1	52,0	2	7,0	8 223	6	32,3	28	3,4
De 25 à 34 ans	33 709	27,0	37,7	147	4,4	2 697	13,3	65,8	31	11,4	36 406	25	38,9	178	4,9
De 35 à 44 ans	35 583	28,5	43,1	177	5,0	5 827	28,6	73,0	80	13,8	41 410	29	45,7	258	6,2
De 45 à 59 ans	33 120	26,6	46,0	181	5,5	9 098	44,7	78,2	141	15,5	42 218	29	50,4	321	7,6
60 ans et plus	14 324	11,5	55,6	102	7,1	2 500	12,3	78,9	34	13,7	16 824	12	58,2	136	8,1

Source : données Acoiss, calculs DGCIS

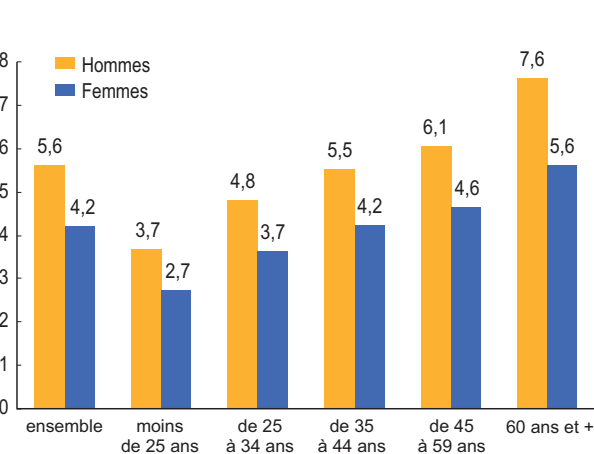
Les graphiques 3a et 3b montrent que le différentiel de performances entre auto-entrepreneurs femmes et hommes établi précédemment n'est pas une affaire d'âge : quel que soit la tranche d'âge, les femmes ont déclaré plus fréquemment que les hommes un chiffre d'affaires en 2009, mais celui-ci est inférieur.

Graphique 3 : Les créateurs d'auto-entreprises « déclarants » regroupés par classe d'âge et sexe

a. Proportion de créateurs d'auto-entreprises « déclarants »



b. Chiffre d'affaires moyen par « déclarant »



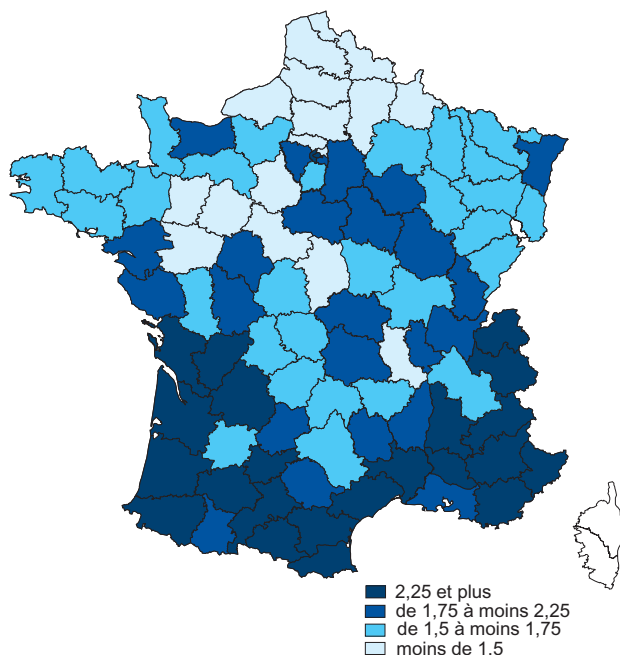
Source : données Acoiss, calculs DGCIS

5. La propension à dégager des recettes est plus élevée dans les territoires ruraux

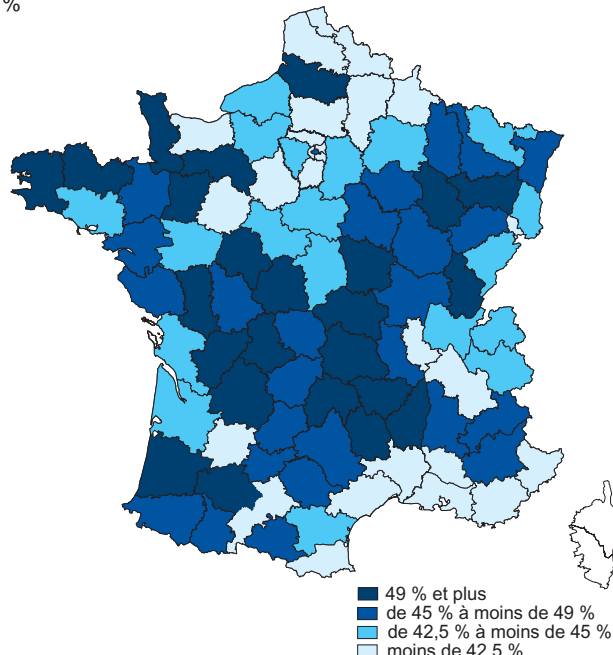
La localisation des auto-entrepreneurs est intéressante (carte 1) : alors qu'il y a un « effet Sud » sur leur localisation, qui ne leur est pas propre mais est général à l'implantation des entreprises de petite taille, en termes de performances et notamment de capacité à réaliser un chiffre d'affaires, on retrouve un certain équilibre Sud-Nord.

Carte 1 : Localisation géographique des auto-entrepreneurs ayant déclaré un chiffre d'affaires en 2009

a. Nombre d'auto-entrepreneurs « déclarants » pour 1 000 habitants



b. Part des auto-entrepreneurs « déclarants » dans l'ensemble des auto-entrepreneurs



Source : données Acoiss, calculs DGCIS

Les disparités qui demeurent sont notamment liées au caractère rural/urbain de l'implantation des auto-entrepreneurs : le tableau 6 montre qu'il est apparemment plus facile de dégager des recettes dans les plus petites communes. Par contre, le montant du chiffre d'affaires ainsi réalisé est peu contrasté. La plus grande proximité des populations dans les communes de petite taille pourrait expliquer une certaine facilité à trouver des clients donc à déclarer des recettes, mais sans que ces recettes soient très différentes, l'écart - des recettes moyennes légèrement moindres dans les plus petites communes - ne traduisant qu'un différentiel général de prix avec les communes plus urbaines.

Tableau 6 : Les auto-entrepreneurs « déclarants » selon la taille de la commune

	Créateurs					« Transformeurs »					Ensemble des auto-entrepreneurs				
	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total	Ayant déclaré des recettes		Part ayant déclaré des recettes		Chiffre d'affaires total
	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros	nombre	%	%	millions d'euros	milliers d'euros
Ensemble	124 144	100,0	42,4	630	5,1	20 287	100,0	74,5	286	14,1	144 431	100,0	45,1	916	6,3
Moins de 500 habitants	10 249	8,3	50,4	50	4,9	2 098	10,3	77,7	30	14,2	12 347	8,5	53,6	80	6,5
500 à 999 habitants	9 897	8,0	48,4	48	4,8	2 068	10,2	79,0	30	14,5	11 965	8,3	51,8	78	6,5
1 000 à 4 999 habitants	29 339	23,6	46,1	144	4,9	5 594	27,6	76,9	79	14,2	34 933	24,2	49,2	223	6,4
5 000 à 9 999 habitants	13 190	10,6	42,6	66	5,0	2 249	11,1	75,5	32	14,2	15 439	10,7	45,5	98	6,3
10 000 à 19 999 habitants	11 862	9,6	40,5	60	5,0	1 938	9,6	74,6	28	14,3	13 800	9,6	43,3	88	6,3
20 000 à 49 999 habitants	18 428	14,8	38,1	96	5,2	2 647	13,0	72,4	37	13,9	21 075	14,6	40,5	133	6,3
50 000 à 99 999 habitants	12 448	10,0	37,3	68	5,5	1 523	7,5	68,6	21	14,0	13 971	9,7	39,3	89	6,4
100 000 habitants et plus	18 731	15,1	40,3	98	5,2	2 170	10,7	68,3	30	13,6	20 901	14,5	42,1	128	6,1

Source : données Acoiss, calculs DGCIS

6. Pour près de la moitié des créateurs « déclarants », le chiffre d'affaires a augmenté au cours des trimestres

Parmi les 125 000 auto-entreprises ayant déclaré des recettes au titre de l'année 2009, toutes n'ont pas réussi à déclarer un chiffre d'affaires au titre de chacun des trimestres à compter de la création de leur auto-entreprise.

Par exemple, parmi les 33 500 auto-entrepreneurs « nés » au cours du premier trimestre et ayant déclaré un chiffre d'affaires au titre de 2009, seulement 2 200 ont déclaré des recettes au titre de chacun des quatre trimestres 2009 (tableau 7). Ils sont 11 500 à avoir déclaré des recettes au titre de trois trimestres, 9 000 au titre de deux trimestres et 10 600 au titre d'un seul trimestre.

Ainsi, globalement, les créateurs « déclarants » « nés » au premier trimestre 2009 ont, en moyenne, déclaré des recettes au titre de 2,2 trimestres de 2009. Pour les créateurs « déclarants » « nés » au deuxième trimestre, cette moyenne tombe à 1,6 trimestre et pour ceux « nés » au troisième trimestre, à 1,2 trimestre. Au total, les créateurs « déclarants » de 2009, quel que soit leur trimestre de « naissance », ont déclaré des recettes au titre de 1,6 trimestre de 2009 en moyenne.

Ces résultats sont assez peu différents d'un groupe professionnel à un autre, comme le montre le tableau 7 :

Tableau 7 : Fréquence des déclarations de recettes par les auto-entrepreneurs en 2009 selon le groupe professionnel

Trimestre de création en 2009	Ensemble				Artisans				Commerçants				Professions libérales			
	Nombre de trimestres « déclarés » au titre de 2009	Nombre moyen de trimestres « déclarés » au titre de 2009	Nombre de déclarants	CA 2009 (milliers d'euros)	CA trimestriel moyen par déclarant en 2009 (milliers d'euros)	Nombre moyen de trimestres « déclarés » au titre de 2009	Nombre de déclarants	CA 2009 (milliers d'euros)	CA trimestriel moyen par déclarant en 2009 (milliers d'euros)	Nombre moyen de trimestres « déclarés » au titre de 2009	Nombre de déclarants	CA 2009 (milliers d'euros)	CA trimestriel moyen par déclarant en 2009 (milliers d'euros)	Nombre moyen de trimestres « déclarés » au titre de 2009	Nombre de déclarants	CA 2009 (milliers d'euros)
1 ^{er}	4	2 198	31 078	3,5	4	682	8 452	3,1	4	715	11 273	3,9	4	801	11 353	3,5
	3	11 556	121 946	3,5	3	3 631	34 094	3,1	3	3 680	39 752	3,6	3	4 245	48 100	3,8
	2	9 045	56 018	3,1	2	2 754	14 401	2,6	2	2 686	15 561	2,9	2	3 469	25 083	3,6
	1	10 646	33 129	3,1	1	3 040	7 694	2,5	1	3 276	9 073	2,8	1	4 330	16 362	3,8
	Ensemble	2,2	33 445	242 171	3,4	2,2	10 107	64 641	2,9	2,2	10 357	75 659	3,4	2,1	12 845	100 898
2 ^e	3	3 170	28 006	2,9	3	1 258	10 775	2,9	3	1 127	9 443	2,8	3	785	7 788	3,3
	2	20 937	141 673	3,4	2	7 243	46 350	3,2	2	6 224	40 126	3,2	2	7 470	55 197	3,7
	1	17 953	55 175	3,1	1	5 574	14 476	2,6	1	5 666	17 479	3,1	1	6 714	23 220	3,5
	Ensemble	1,6	42 060	224 854	3,2	1,7	14 075	71 601	3,0	1,7	13 017	67 048	3,1	1,6	14 969	86 205
3 ^e	2	7 575	42 193	2,8	2	3 166	16 035	2,5	2	2 446	13 973	2,9	2	1 959	12 171	3,1
	1	25 538	83 349	3,3	1	7 811	22 450	2,9	1	6 093	18 105	3,0	1	11 632	42 782	3,7
	Ensemble	1,2	33 113	125 542	3,1	1,3	10 977	38 485	2,7	1,3	8 539	32 078	2,9	1,1	13 591	54 953
4 ^e	1	16 094	40 454	2,5	1	5 946	12 788	2,2	1	4 111	10 218	2,5	1	6 031	17 440	2,9
Ensemble	1,6	124 712	633 021	3,2	1,6	41 105	187 515	2,8	1,6	36 024	185 003	3,1	1,5	47 436	259 496	3,6

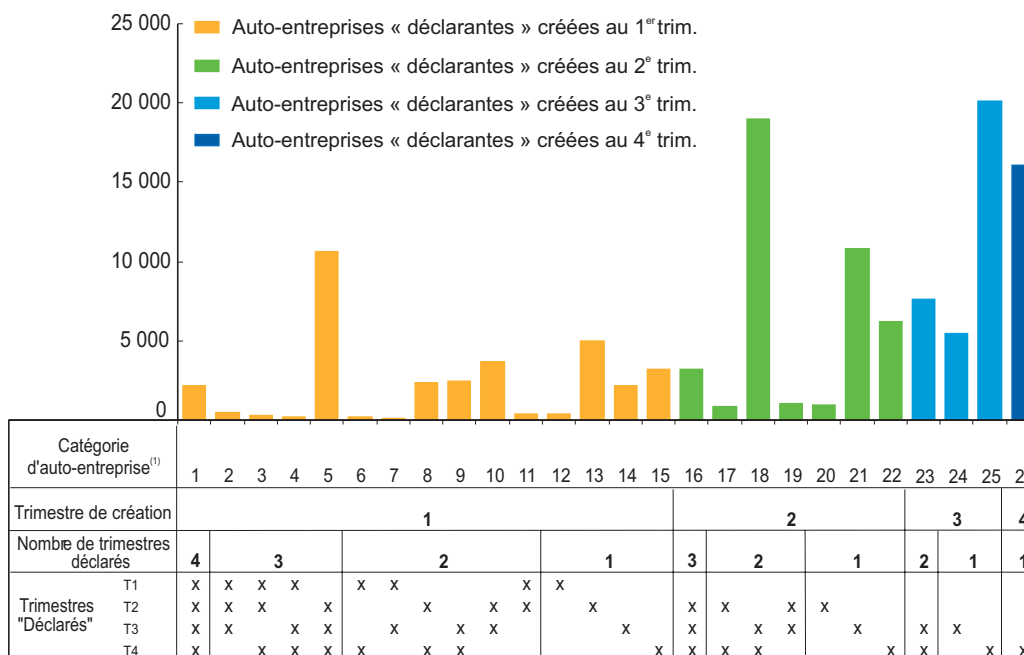
Lecture : parmi les 42 060 auto-entrepreneurs ayant créé leur auto-entreprise au cours du deuxième trimestre 2009, 20 937 ont déclaré un chiffre d'affaires au titre de deux trimestres de 2009. Ils n'ont donc pas déclaré de chiffre d'affaires soit au deuxième trimestre, soit au troisième, soit au quatrième.

Source : données AcoSS, calculs DGCIS

On notera que les recettes moyennes déclarées chaque trimestre varient de 2 200 euros à 3 900 euros, avec une assez forte concentration autour de 3 000 euros, soit encore 1 000 euros par mois. Il n'y a pas de différences significatives entre les artisans, les commerçants et les libéraux.

Le graphique 4 donne la répartition des 125 000 créateurs « déclarants » selon le trimestre de création et les trimestres déclarés, précisant ainsi le degré de régularité avec lequel les auto-entrepreneurs (créateurs) « déclarants » ont réalisé leur chiffre d'affaires en 2009.

Graphique 4 : Répartition des 125 000 créateurs d'auto-entreprises « déclarants » en 2009 selon le trimestre de création et les « trimestres déclarés »



Lecture : 10 600 auto-entrepreneurs « déclarants » ont créé leur auto entreprise au premier trimestre 2009 et ont déclaré un chiffre d'affaires au titre des trois trimestres suivants.

Source : données AcoSS, calculs DGCIS

Les « contingents » les plus fournis sont :

- 20 000 créateurs du 3ème trimestre qui n'ont déclaré que le 4ème (16 % des créateurs « déclarants » et 11 % du chiffre d'affaires) ;
- 19 000 créateurs du 2ème trimestre qui n'ont déclaré que les 3ème et 4ème (15 % des créateurs « déclarants » et 21 % du chiffre d'affaires) ;
- 16 000 créateurs du 4ème trimestre qui ont déclaré au 4ème (13 % des créateurs actifs et 6 % du chiffre d'affaires) ;
- 10 600 créateurs du 1er trimestre qui ont déclaré les 2ème, 3ème et 4ème (8,5 % des créateurs « déclarants » et 18 % du chiffre d'affaires).

Le tableau 8 donne un aperçu de la progressivité des recettes, c'est-à-dire du caractère « croissant ou égal » des recettes trimestrielles. Ainsi, pour 47 000 créateurs d'auto-entreprises ayant déclaré un chiffre d'affaires au titre de 2009, soit près de 40% des 125 000 créateurs « déclarants », les recettes n'ont pas diminué d'un trimestre à l'autre.

Tableau 8 : Créateurs d'auto-entreprises ayant déclaré des recettes trimestrielles croissantes en 2009

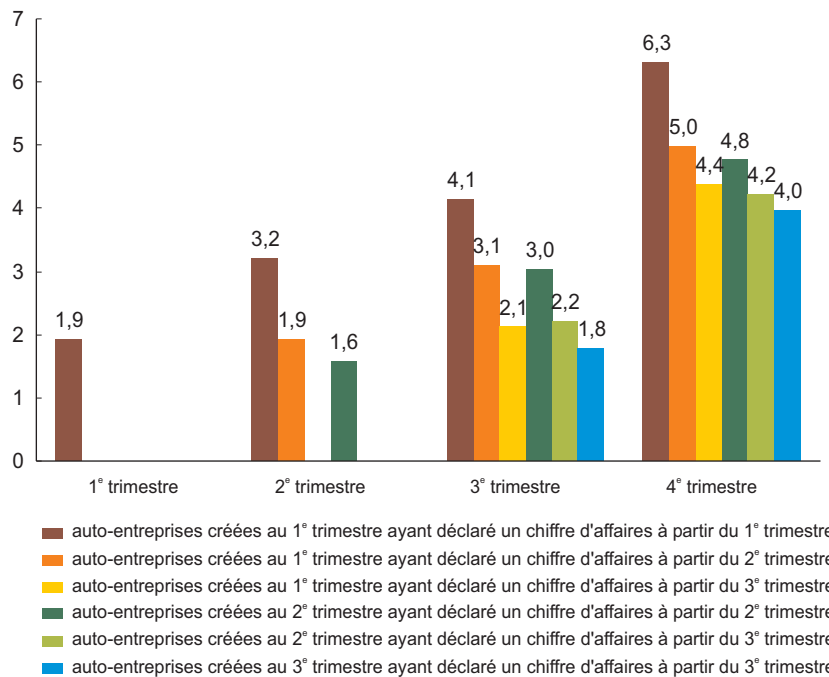
Période de création	« Déclarants » concernés ⁽¹⁾		Chiffre d'affaires 2009 des « déclarants » concernés ⁽¹⁾	
	nombre	en % de l'ensemble des « déclarants de la même « génération »	millions d'euros	en % de l'ensemble des « déclarants »
1 ^{er} trimestre	3 341	10	31	13
2 ^e trimestre	9 372	22	63	28
3 ^e trimestre	5 228	16	30	24
Ensemble	17 941	17	124	21

⁽¹⁾ i.e. dont la série des chiffres d'affaires trimestriels successifs en 2009 est croissante et prend au moins deux valeurs non nulles.

Lecture : 3 341 auto-entrepreneurs parmi ceux ayant créé leur auto-entreprise au 1er trimestre 2009 et déclaré un chiffre d'affaires, ont réalisé des recettes croissantes de trimestre en trimestre en 2009. En moyenne leur chiffre d'affaires est plus important : alors qu'ils ne représentent que 10 % des auto-entrepreneurs déclarants « nés » au 1er trimestre, ils ont réalisé 13 % de leur chiffre d'affaires (soit 31 millions d'euros).

Source : données AcoSS, calculs DGCIS

Graphique 5 : Chiffre d'affaires trimestriel moyen des créateurs d'auto-entreprises ayant déclaré des recettes trimestrielles croissantes en 2009



Lecture : le chiffre d'affaires trimestriel moyen des auto-entreprises créées au 1er trimestre 2009 et ayant déclaré un chiffre d'affaires croissant au cours des quatre trimestres de 2009

Source : données ACOSS, calculs DGCIS

Les créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles « classiques »

Ce court chapitre compare les créateurs d'auto-entreprises avec les créateurs d'entreprises individuelles « classiques ». L'entreprise individuelle « classique » est en effet le « format » le plus proche auquel l'auto-entreprise puisse être comparée (une comparaison de nature différente, entre les nouveaux entrepreneurs et les nouveaux travailleurs indépendants, a été réalisée par l'Acoss et est présentée en annexe).

Cette comparaison porte sur le sexe, l'âge et le secteur d'activité des créateurs d'entreprises individuelles. Elle repose sur la base Acoss pour les créateurs d'auto-entreprises et le fichier Sirene de l'Insee pour les autres créateurs d'entreprises individuelles.

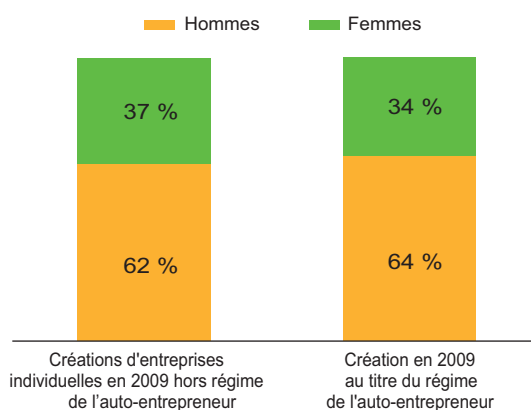
Peu de différences notables ressortent de cette comparaison : la population des créateurs d'auto-entreprises est légèrement plus âgée et masculine que celle des autres créateurs d'entreprises individuelles. Davantage de différences apparaissent en termes d'activité (*section 2 infra*).

Pour aller plus loin, avec des comparaisons sur des variables socioéconomiques comme le statut à la création - activité salariée, indépendante, chômeur, retraité, étudiant, ou autres - il faut utiliser d'autres sources : l'enquête auprès d'auto-entrepreneurs, réalisée dans le cadre de la présente évaluation (*partie 2*), et l'enquête SINE, réalisée régulièrement par l'Insee auprès des créateurs d'entreprises (*annexe 4*).

1. Peu de différences en termes d'âge et de sexe

La création d'auto-entreprises séduit les hommes relativement plus que la création d'entreprises classiques : leur part dans la création d'auto-entreprises (65 %) est en effet légèrement supérieure à leur part dans la création d'entreprises « classiques » (62 %) (*graphique 1*).

Graphique 1 : Créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles « classiques » en 2009 selon le sexe

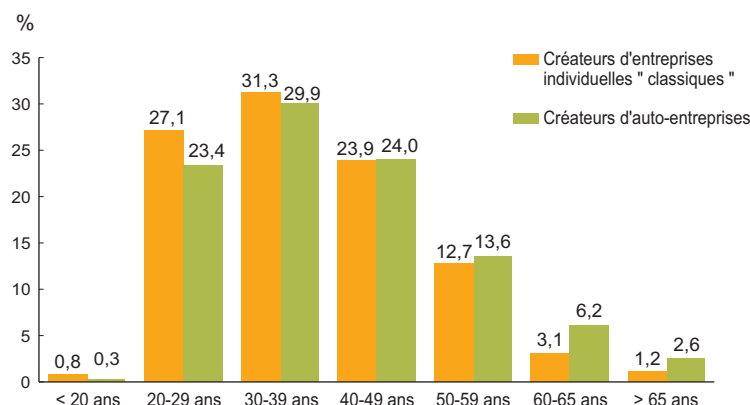


Lecture : La part des femmes parmi les créateurs d'auto-entreprises (37 %) est légèrement supérieure à la part des femmes parmi les créateurs d'entreprises individuelles « classiques » (34 %).

Sources : Acoss, calculs DGCIIS pour les auto-entreprises, Insee pour les autres entreprises individuelles.

Globalement, l'âge ne distingue pas non plus fondamentalement les deux catégories de créateurs. Toutefois, l'auto-entreprise attire relativement moins les jeunes créateurs : l'examen de la distribution selon l'âge des créateurs d'entreprises individuelles (*graphique 2*) met en évidence un poids moins important des classes d'âge « 30- 39 ans » et plus encore (phénomène lié aux créatrices femmes – cf. *infra*) « 20-29 ans » (23 % contre 27 %) chez les créateurs d'auto-entreprises que chez les créateurs « classiques ». Mécaniquement, le constat s'inverse avec les tranches d'âge plus élevées : si le poids des 40-49 ans est le même, celui des 50 ans et plus est nettement supérieur chez les créateurs d'auto-entreprises. Il varie du simple au double - 6 % contre 3 % pour les « 60-65 ans » et 1,2 % contre 2,6 % chez les « plus de 65 ans » - du fait du faible poids des tranches d'âge élevées dans la population des créateurs (classiques comme auto-entrepreneurs).

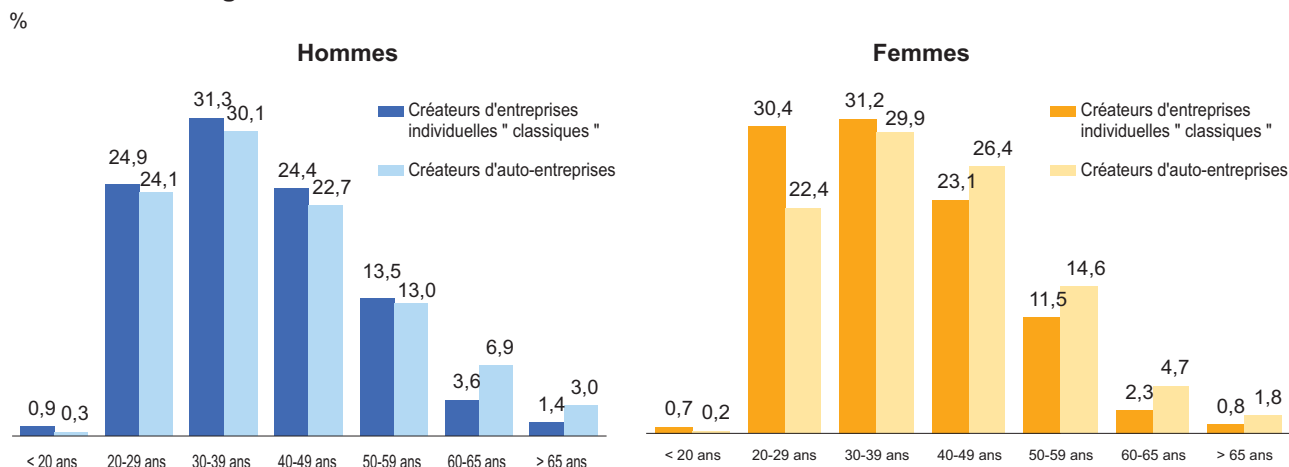
Graphique 2 : Créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles « classiques » en 2009 selon l'âge



Lecture : 24 % (resp. 28 %) des créateurs d'auto-entreprises (d'entreprises «classiques») ont moins de 30 ans.
Sources : Acooss, calculs DGCIS pour les auto-entreprises, Insee pour les autres entreprises individuelles

Dans ses grandes lignes, le constat précédent reste valable, aussi bien chez les créateurs « hommes » que « femmes » : la population des créateurs d'auto-entreprises est plus âgée que celle des autres créateurs d'entreprises individuelles. Néanmoins, le phénomène est plus nettement plus marqué chez les femmes : la part des jeunes créatrices d'auto-entreprises (20-29 ans) est plus nettement inférieure à celle des créatrices d'entreprises « classiques » que chez les hommes (8 points de pourcentage d'écart pour les femmes contre seulement 1 point pour les hommes) et le « retournement » se fait plus tôt ; dès 40 ans, le poids des créatrices d'auto-entreprises est supérieur à celui des autres créatrices.

Graphique 3 : Les créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles «classiques» en 2009 selon l'âge et le sexe



Lecture : La part des femmes de 40 à 59 ans parmi les créateurs d'auto-entreprises (41 %) est supérieure à la part des femmes de 40 à 59 ans parmi les créateurs d'entreprises individuelles «classiques» (34,5 %). Au contraire, la part des hommes de 40 à 59 ans parmi les créateurs d'auto-entreprises (36 %) est inférieure à la part des hommes de 40 à 59 ans parmi les créateurs d'entreprises individuelles «classiques» (38 %).
Sources : Acooss, calculs DGCIS pour les auto-entreprises, INSEE pour les autres entreprises individuelles.

2. Des différences plus marquées selon le secteur d'activité

Au niveau agrégé

Des différences plus marquées qu'avec l'âge ou le sexe apparaissent entre créateurs d'auto-entreprises et créateurs d'entreprises « classiques » en fonction du secteur d'activité (graphique 4) :

- le commerce, la construction, les transports, l'hébergement-restauration, la santé et l'action sociale sont relativement moins prisés par les créateurs d'auto-entreprises que par les créateurs d'entreprises individuelles « classiques » ;

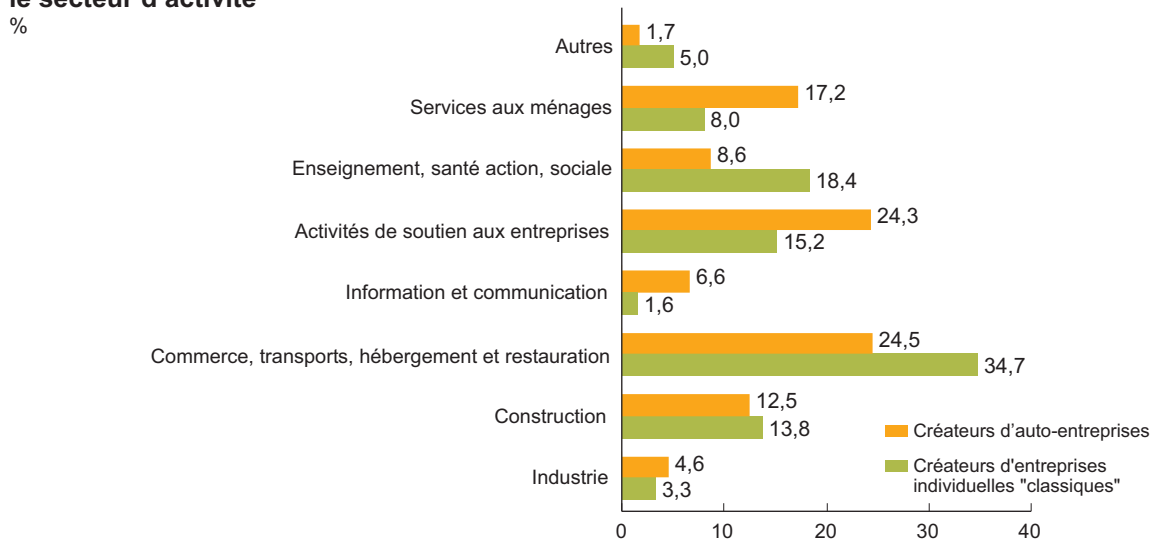
- Inversement, l'industrie, l'information et communication, les activités spécialisées scientifiques et techniques, les activités de services administratifs et de soutien, l'enseignement, les arts, spectacles et activités récréatives et les services aux particuliers sont relativement plus représentés chez les créateurs d'auto-entreprises que chez les créateurs d'entreprises individuelles « classiques ».

Au niveau fin

Si on met de côté les activités réglementées, interdites aux auto-entrepreneurs (santé, droit, immobilier, taxis, intermédiaires du commerce...), et celles qui nécessitent un investissement de départ incompatible avec le régime, on retrouve à peu près les mêmes tendances pour les auto-entrepreneurs et pour les non-auto-entrepreneurs, à savoir :

- le commerce sur les marchés ;
- le conseil pour l'organisation et la gestion ;
- la coiffure, les soins de beauté.

Graphique 4 : Créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles «classiques» en 2009 selon le secteur d'activité



Lecture : Alors que près du quart (24,3%) des créations d'auto-entreprises concerne le secteur des services aux entreprises, seules 15,2 % des créations d'entreprises individuelles «classiques» sont réalisées dans ce secteur.

Sources : ACOSS, calculs DGCIS pour les auto-entreprises, INSEE pour les autres entreprises individuelles.

Tableau 1 : Créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles «classiques» en 2009 selon le secteur d'activité

	Créateurs d'entreprises individuelles «classiques»		Créateurs d'auto-entreprises	
	milliers	%	milliers	%
Ensemble	107,9	100,0	294,8	100,0
Industrie	3,5	3,3	13,5	4,6
Construction	14,9	13,8	36,9	12,5
Commerce, transports, hébergement et restauration	37,5	34,7	72,1	24,5
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	27,5	25,5	62,8	21,3
<i>Transports et entreposage</i>	2,5	2,3	1,9	0,6
<i>Hébergement et restauration</i>	7,5	6,9	7,4	2,5
Information et communication	1,7	1,6	19,4	6,6
Activités de soutien aux entreprises	16,4	15,2	71,7	24,3
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	11,1	10,3	49,8	16,9
<i>Activités de services administratifs et de soutien</i>	5,3	4,9	21,8	7,4
Enseignement, santé, action sociale	19,8	18,4	25,4	8,6
<i>Enseignement</i>	3,1	2,9	18,6	6,3
<i>Santé humaine et action sociale</i>	16,7	15,5	6,8	2,3
Services aux ménages	8,6	8,0	50,8	17,2
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	2,2	2,0	13,6	4,6
<i>Autres activités de services</i>	6,4	5,9	37,3	12,6
Autres	5,4	5,0	5,1	1,7

Lecture : alors que près du quart des créations d'auto-entreprises concerne le secteur des services aux entreprises, seuls 15,2 % des créations d'entreprises individuelles «classiques» sont réalisées dans ce secteur.

Sources : ACOSS, calculs DGCIS pour les auto-entreprises, INSEE pour les autres entreprises individuelles.

Les trois enquêtes : auprès des auto-entrepreneurs, des autres entreprises et des particuliers

Deuxième partie

1. Enquête auprès des auto-entrepreneurs	41
2. Enquête auprès des entreprises «classiques».	53
3. Enquête auprès des particuliers	61

Dans le cadre de l'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur, l'institut Ipsos a mis en place, à la demande de la DGCIS, un dispositif de collecte d'informations organisé en trois volets :

- une enquête auprès des auto-entrepreneurs eux-mêmes ;
- une enquête auprès d'entreprises « classiques » comptant jusqu'à 20 salariés ;
- une enquête auprès de particuliers connaissant le régime et ayant, pour une partie d'entre eux, fait appel aux auto-entrepreneurs.

Ce dispositif très complet permet d'aborder les aspects du régime que ne permet pas de connaître la base de données de l'ACOSS.

La méthodologie précise des trois enquêtes ainsi que leurs résultats détaillés sont présentés dans l'annexe 3.

Chapitre 1

Enquête auprès des auto-entrepreneurs

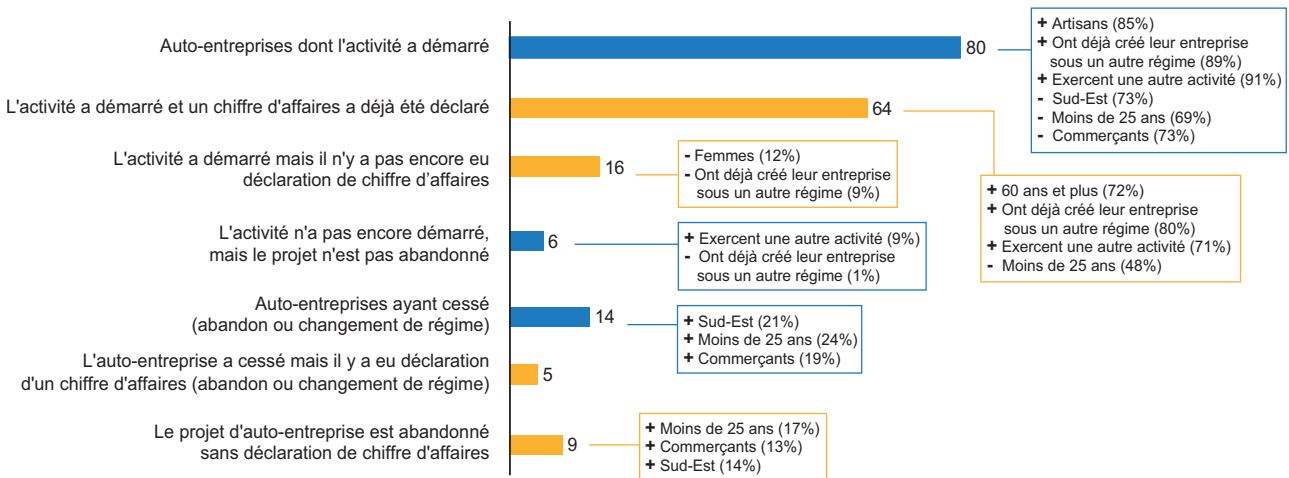
Le cadrage statistique présenté dans la première partie de ce rapport peut être complété, grâce à l'enquête réalisée par la DGCIS en juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs (*annexe 3*), par de précieuses informations socio-économiques sur les auto-entrepreneurs - niveau de formation, expérience entrepreneuriale antérieure, activité parallèle à l'auto-entreprise, ... - ainsi que sur les conditions de création et de démarrage de l'auto-entreprise, les questions liées au financement de son activité ainsi que sur les perspectives de développement. Tel est l'objet de ce chapitre.

1. A la mi-2010, quatre auto-entrepreneurs sur cinq avaient démarré leur activité

En juin 2010, environ un an après la création de leur auto-entreprise (ou l'adoption du statut d'auto-entrepreneur pour ceux qui avaient créé leur entreprise antérieurement à la mise en place du régime), 80% des auto-entrepreneurs avaient démarré leur activité, qu'ils aient ou non déclaré un chiffre d'affaires (*graphique 1*). Les autres avaient, soit abandonné leur projet pour des raisons économiques ou personnelles (la moitié des cas), soit reporté son démarrage ultérieurement le projet n'étant pas abandonné, soit « basculé » dans un autre régime.

Graphique 1 : Situation en juin 2010 des auto-entreprises créées au cours des trois premiers trimestres de 2009

En %



Champ : Ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

L'examen de ces différentes situations selon le profil sociodémographique des auto-entrepreneurs permet de mettre en évidence un certain nombre de faits intéressants :

- les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale ont plus fréquemment démarré cette activité. Cependant, comme on l'a vu dans la première partie de ce rapport (*chapitre 1, tableau 4*), ils mettent plus de temps à déclarer un chiffre d'affaires, notamment du fait de l'étalement dans le temps de certaines prestations comme dans la construction, le paiement par le client pouvant, en outre, être décalé dans le temps.
- les auto-entrepreneurs implantés dans le Sud-Est ont plus de difficulté à démarrer leur activité. Ces auto-entrepreneurs ne sont pas davantage en « sommeil », mais ont plus souvent abandonné leur projet.
- les auto-entrepreneurs de plus de 60 ans ont davantage de facilité à démarrer leur auto-entreprise et à réaliser un chiffre d'affaires alors que les plus jeunes ont plus de difficulté. Ces derniers sont nombreux (17 % contre 9 % pour l'ensemble) à avoir abandonné sans jamais avoir déclaré de chiffre d'affaires.

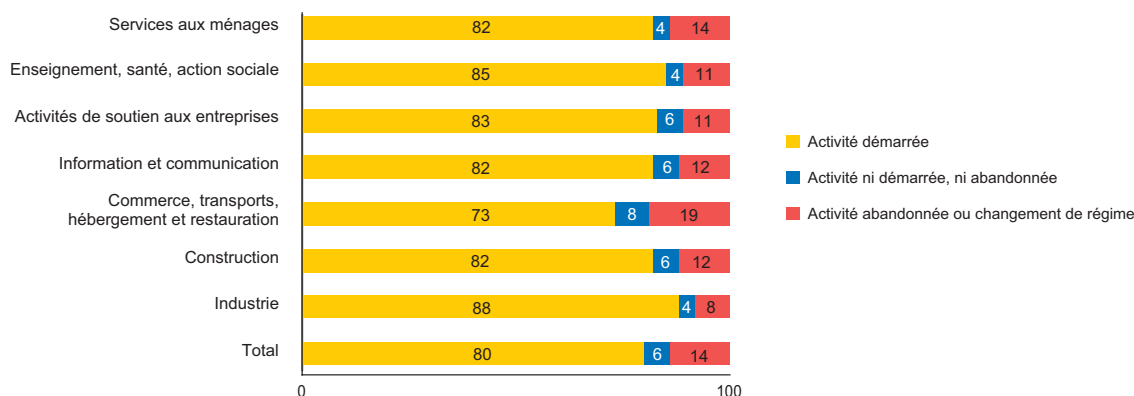
- les auto-entrepreneurs qui exercent une autre activité ont plus fréquemment démarré leur activité d'auto-entrepreneur et déclaré un chiffre d'affaire alors qu'ils ont un temps plus restreint à consacrer à leur auto-entreprise.

Cette dernière constatation montre que le régime de l'auto-entrepreneur est particulièrement bien adapté à un nouveau type d'entrepreneurs, à la recherche d'un revenu de complément (*partie 3 chapitre 4*).

D'un point de vue sectoriel (*graphique 2*), les auto-entrepreneurs ayant une activité commerciale ou de restauration se distinguent par un taux de démarrage relativement faible : moins de 75 %. Dans les autres secteurs d'activité, les taux de démarrage des auto-entrepreneurs sont assez comparables : entre 80 et 85 % d'entre eux ont démarré leur activité.

Graphique 2 : Situation des auto-entrepreneurs en fonction du secteur d'activité

En %



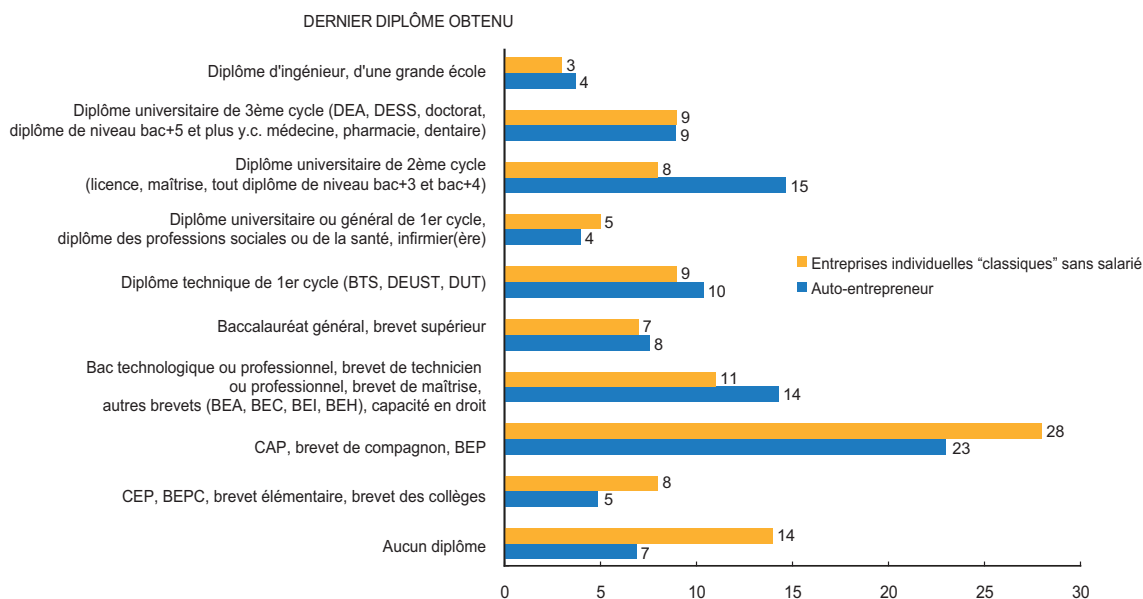
Champ : Ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

2. Plus diplômés que les entrepreneurs « classiques » mais moins expérimentés dans la création d'entreprises, les auto-entrepreneurs ont souvent une autre activité rémunérée

L'enquête auprès des auto-entrepreneurs apporte des informations précieuses car complémentaires à celles fournies par la base de données de l'Acoss. Elle permet en effet d'aller plus loin que ce qui a été mis en évidence dans la partie 1 (*chapitre 3*) sur les différences de profil entre auto-entrepreneurs et créateur d'entreprises classiques, notamment sans salarié, catégorie la plus proche de celle des auto-entrepreneurs. En particulier, le niveau de formation initiale, mesuré par le dernier diplôme obtenu, distingue fortement les auto-entrepreneurs des entrepreneurs classiques (*graphique 3*)

Graphique 3 : Niveau de formation des auto-entrepreneurs et des entrepreneurs «classiques»



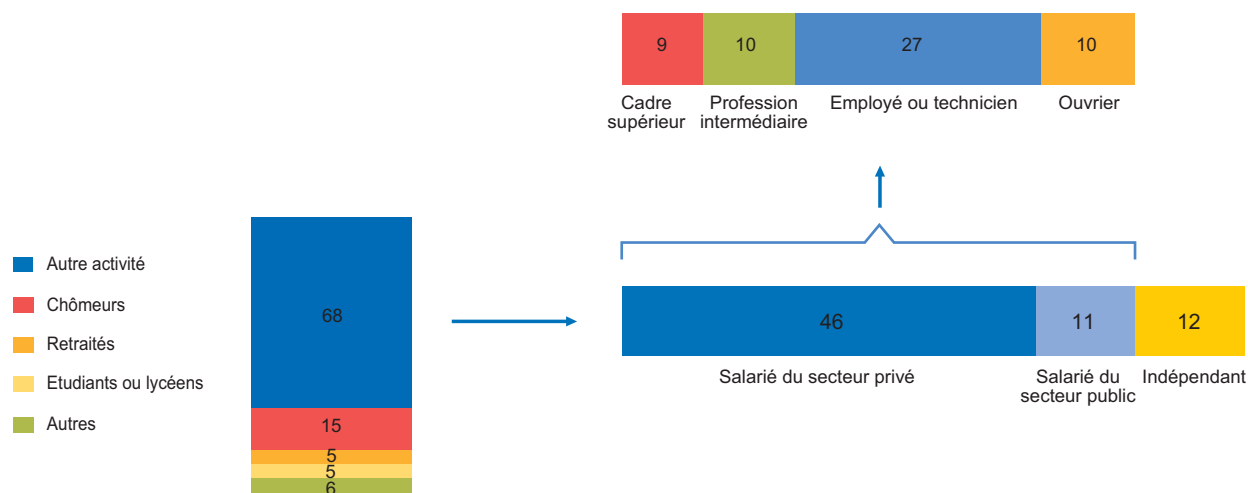
Champ : Ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Sources : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs et Insee, enquête SINE

En effet, les auto-entrepreneurs sont, dans l'ensemble, plus diplômés que les créateurs d'entreprise individuelle classique sans salarié. L'écart est particulièrement marqué pour les diplômes universitaires de deuxième cycle, dont disposent deux fois plus souvent les auto-entrepreneurs alors qu'ils sont deux fois moins souvent sans diplôme. Ces différences entre les deux catégories d'entrepreneurs sont cohérentes avec celles déjà mises en évidence s'agissant des secteurs d'activité : les auto-entrepreneurs sont nettement plus présents dans les services aux entreprises ainsi que dans les activités liées à l'information et à la communication (*partie 1, chapitre 3, graphique 4*). Ces activités requièrent en effet un niveau de formation scolaire généralement plus élevé. Par ailleurs, seuls 15 % des auto-entrepreneurs (*graphique 4a*) étaient chômeurs à la création, or le chômage concerne le plus souvent les populations les moins formées.

Graphique 4a : Activité au démarrage autre que celle d'auto-entrepreneur

En %



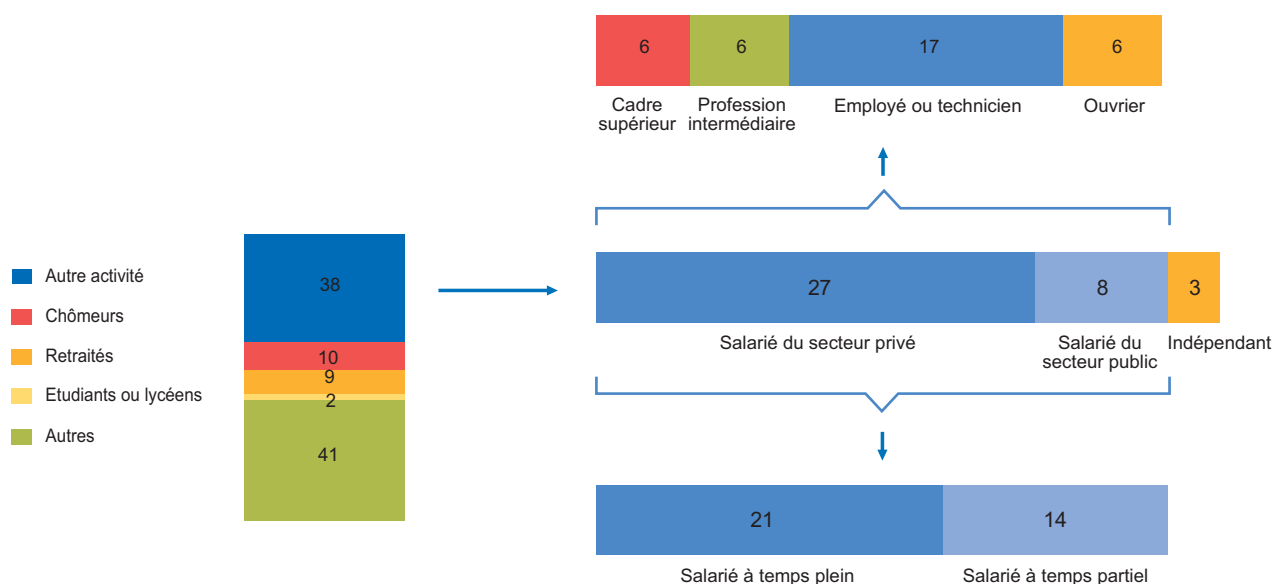
Champ : Ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Source : DGCS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Ce taux de chômage est faible comparativement à celui que l'on observe parmi les créateurs d'entreprises classiques. Au contraire, la proportion de salariés et, plus généralement, d'auto-entrepreneurs ayant une activité à la création - près de 70 % - est beaucoup plus élevée que parmi les créateurs d'entreprises classiques. Toutefois, alors que le fait d'avoir une autre activité que celle d'auto-entrepreneur semble favoriser le démarrage de l'auto-entreprise, la proportion d'auto-entrepreneurs dans cette situation diminue rapidement avec l'ancienneté de la création : en juin 2010, seuls 38 % des auto-entrepreneurs (hors ceux ayant cessé ou changé de statut d'entreprises) exerçaient encore une autre activité professionnelle parallèlement à celle d'auto-entrepreneur (*graphique 4b*).

Graphique 4b : Activité autre que celle d'auto-entrepreneur en juin 2010

En %



champ : auto-entrepreneurs en juin 2010, hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Les raisons de cette évolution forte, liée à la finalité de la création d'une auto-entreprise, sont analysées en détail dans la troisième partie de ce rapport (*chapitres 2 et 4*). L'examen par secteur (*tableau 1*) apporte toutefois de premiers éléments sur ce point.

Tableau 1 : Part des auto-entrepreneurs ayant une activité selon les secteurs

En %

	A la création		En juin 2010	
	En activité	Sans activité	Autre activité	Sans autre activité
Industrie	63	37	33	67
Construction	78	22	35	65
Commerce, Transport, Hébergement et restauration	68	32	34	66
Information et communication	65	35	48	52
Soutien aux entreprises	67	33	39	61
Enseignement, Santé et action sociale	67	33	45	55
Services aux ménages	73	27	41	59
Ensemble	69	31	38	62

champ : auto-entrepreneurs en juin 2010, hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Sources : Données Acoiss et DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

C'est dans le secteur de la construction que le taux d'activité à la création est le plus élevé (78 %) mais c'est aussi dans ce secteur qu'un an après en moyenne (en juin 2010), le taux d'activité parallèle à celle d'auto-entrepreneur est l'un des plus bas (35 %). C'est donc dans ce secteur que l'abandon de l'activité parallèle au statut d'auto-entrepreneur est le plus marqué. A l'opposé, c'est dans le secteur de l'information et de la communication que le taux d'activité parallèle est le plus faible à la création (65 %) mais reste le plus élevé ensuite (48 % en juin 2010). Or, on établira, dans la troisième partie de ce rapport (*chapitre 4*), que les auto-entrepreneurs du secteur de la construction sont plus fréquemment que la moyenne dans une véritable « démarche entrepreneuriale » alors que ceux du secteur de l'information et de la communication recherchent souvent un complément de revenu. Il n'est donc pas surprenant que l'abandon d'une activité parallèle soit fort dans le premier cas et plus faible dans le second.

Néanmoins, pour les auto-entrepreneurs salariés, le cumul des deux activités n'est pas forcément simple : chez eux, l'activité salariée est beaucoup plus fréquemment (40 %) exercée à temps partiel que pour l'ensemble des salariés (15 % environ). La causalité n'est sans doute pas univoque : une part des auto-entrepreneurs sont, à la création, à temps partiel et mettent à profit le temps libre ainsi disponible (mais pas forcément désiré) pour exercer une activité d'auto-entrepreneur, sans doute dans une démarche prioritairement de recherche d'un revenu de complément ; une autre part des auto-entrepreneurs salariés opte pour un temps partiel afin de développer l'auto-entreprise, inscrite dans une « démarche entrepreneuriale » plus forte, pouvant aboutir à la fin du statut de salarié.

70 % des auto-entrepreneurs créent pour la première fois une entreprise (tableau 2), tandis que près de 30 % d'entre eux ont déjà créé une entreprise antérieurement. Parmi ces derniers figurent les « transformeurs » (partie 1, chapitre 1).

Tableau 2 : Expérience antérieure de création d'entreprise des auto-entrepreneurs et des créateurs d'entreprises individuelles sans salarié

Expérience antérieure	Auto-entrepreneurs (Ensemble)	Auto-entrepreneurs (nouveau)	Entreprises individuelles sans salarié
Aucune	70%	77%	77%
A déjà créé	30%	23%	23%

Champ : Ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Source : Insee, SINE 2006 et DGCIS, enquête de juin 2006 auprès des auto-entrepreneurs

Si on se focalise sur les créateurs non transformeurs, qui ne reconduisent pas une activité déjà existante sous ce nouveau régime, moins du quart disposent d'une expérience antérieure de création d'entreprise. De ce point de vue, comme le montre le tableau 2, les auto-entrepreneurs ne se distinguent absolument pas des créateurs d'entreprises classiques, du moins de ceux qui leurs sont comparables : les créateurs d'entreprises individuelles sans salarié.

Parmi les auto-entrepreneurs disposant d'une expérience entrepreneuriale antérieure, celle-ci relève dans deux tiers des cas d'un autre secteur d'activité ; pour les autres, il s'agit essentiellement des « transformeurs ».

Tableau 3 : Expérience antérieure de création d'entreprise des auto-entrepreneurs selon le secteur d'activité

En %

	Ensemble des auto-entrepreneurs	Industrie	Construction	Commerce, transports, hébergement et restauration	Information et communication	Activités de soutien aux entreprises	Enseignement, santé, action sociale	Services aux ménages
Non	70	58	65	66	75	70	81	78
Oui, autre activité	18	20	22	22	21	20	11	8
Oui, activité poursuivie sous le régime d'auto-entrepreneur	12	22	13	12	5	10	8	14

Champ : Ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, des services aux ménages et de l'information et communication sont ceux pour lesquels les auto-entrepreneurs disposent le moins souvent d'une expérience préalable de création d'entreprise (tableau 3). Ils ne sont que 20% des auto-entrepreneurs du secteur de l'information et de la communication qui ont une expérience antérieure de création d'entreprise à poursuivre leur activité antérieure. C'est davantage le cas dans les services aux ménages où deux tiers d'entre eux continuent une activité dans le même domaine.

3. Seul un auto-entrepreneur sur quatre prépare un budget initial

Un quart seulement des auto-entrepreneurs (y compris les « transformeurs ») disposent d'un budget lorsqu'ils deviennent auto-entrepreneur. Celui-ci s'élève en moyenne à 8 400 euros. Selon les secteurs d'activité, les situations sont très variables (*tableau 4*).

Tableau 4 : Le budget initial en fonction du secteur d'activité, de l'existence d'une autre activité et d'une expérience antérieure de création d'entreprise

	Existence d'un budget initial (%)	Montant d'un budget (en euros)
Industrie	30	4 960
Construction	26	6 239
Commerce, Transports, Hébergement et restauration	43	12 483
Information et Communication	16	3 681
Soutien aux entreprises	17	5 444
Enseignement, Santé et action sociale	8	5 899
Services aux ménages	24	5 851
Existence d'une expérience antérieure	28	7 884
Absence d'expérience antérieure	25	7 654
Existence d'une autre activité au départ	24	6 241
Absence d'une autre activité au départ	30	12 377
Existence d'une autre activité maintenant	23	5 567
Absence d'une autre activité maintenant	28	9 816
Ensemble	26	8 400

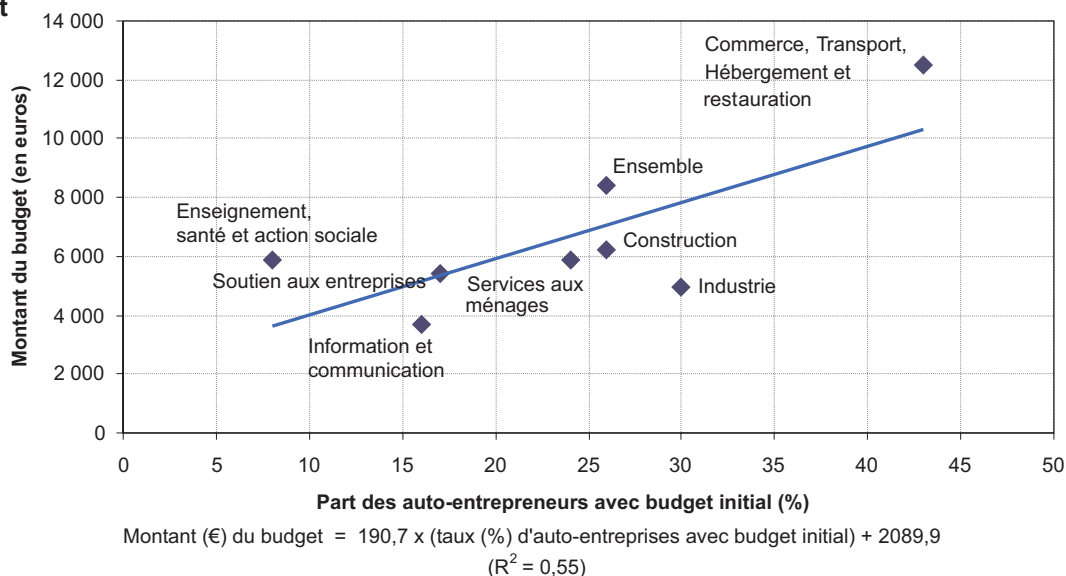
Champ : auto-entrepreneurs en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Lecture : 28 % des auto-entrepreneurs ayant une expérience antérieure de création d'entreprise disposaient d'un budget initial, d'un montant moyen de 7 884 euros.

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Dans les services aux entreprises ainsi que dans l'information et la communication, la proportion (moins de 20%) d'auto-entrepreneurs disposant d'un budget est plus faible que dans les autres secteurs. A l'opposé plus de 40% des créateurs d'auto-entreprises du secteur du commerce-transports-hébergement et restauration disposent d'un budget initial. Ces écarts ne traduisent pas une moindre préparation dans les premiers secteurs mais simplement un moindre besoin lié à une activité moins « capitalistique » : services aux entreprises et information et communication n'exigent généralement ni un local spécifique (loyer) ni un matériel particulier et coûteux, au contraire du commerce-transports-hébergement et restauration. L'examen du montant moyen du budget initial des auto-entrepreneurs (pour ceux qui en préparent un) corrobore cette analyse : il y a une corrélation significativement positive entre la propension à préparer un budget initial et le montant de ce budget (*graphique 5*) :

Graphique 5 : Propension des auto-entrepreneurs à préparer un budget initial et montant moyen de ce budget



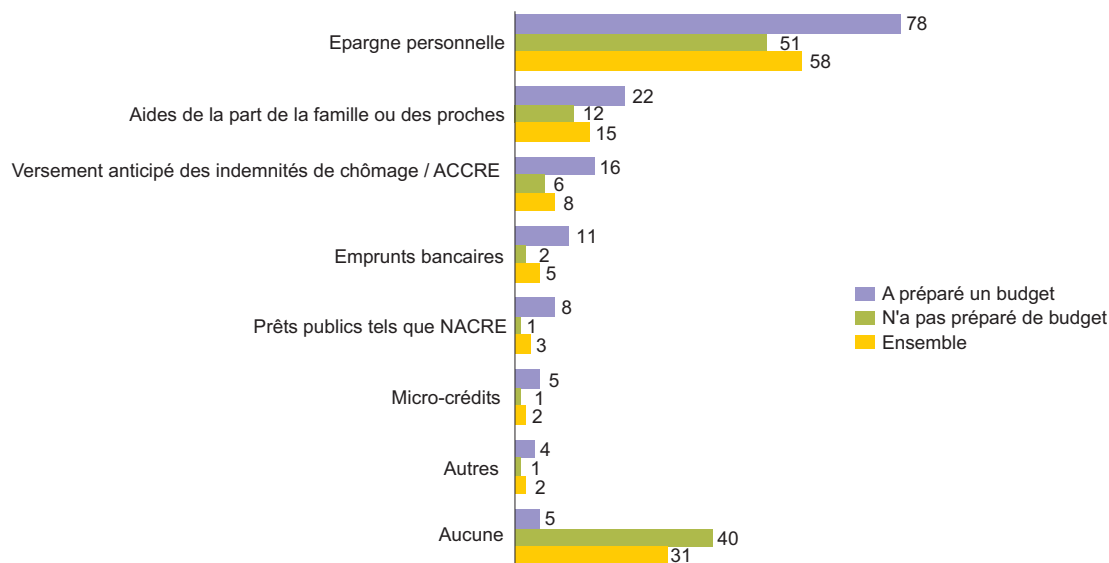
Champ : auto-entrepreneurs en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime
 Source : données Acoess, Enquête DGCIS de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

L'expérience antérieure n'a que peu d'influence sur la préparation d'un budget initial et sur son montant. L'existence d'une activité à la création a, par contre, un effet plus sensible. Les auto-entrepreneurs n'ayant pas d'autre activité au moment de la création ont plus souvent préparé un budget initial : 30 % d'entre eux contre 24 % des autres auto-entrepreneurs, rappelons-le majoritaires puisqu'ils représentent plus des deux tiers de l'ensemble. Surtout, le montant moyen du budget initial (pour ceux d'entre eux qui en préparent un) est deux fois supérieur chez les auto-entrepreneurs qui n'ont pas d'autre activité (que ce soit à la création ou en juin 2010). Comme on le verra plus loin (*partie 3, chapitre 4*), les auto-entrepreneurs n'ayant pas d'autre activité sont ceux dont la démarche se rapproche le plus celle des entrepreneurs classiques, alors que ceux qui en ont une autre, très généralement salariée, recherchent plutôt un complément de revenu. Or, la préparation d'un budget initial est plus importante lorsqu'il s'agit d'une démarche entrepreneuriale, par la nature même de cette démarche et les secteurs d'activité qu'elle concerne prioritairement.

Qu'ils aient ou non préparé un budget initial, les auto-entrepreneurs doivent financer leur activité lorsque celle-ci démarre. Les besoins financiers sont d'ampleur assez variable selon les secteurs d'activité, comme on l'a vu à propos du montant du budget initial. La nature de ces financements est plus homogène, l'épargne personnelle arrivant largement en tête, loin devant les aides de la famille ou des proches (*graphique 6*).

Graphique 6 : Sources de financement de l'activité de l'auto-entreprise

En %



Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime
 Source : données Acoess, Enquête DGCIS de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Une part importante (40%) des auto-entrepreneurs qui ne préparent pas de budget initial ne disposent pas de ressources financières une fois l'auto-entreprise créée : soit leur activité ne nécessite pas de financement particulier (cas typique des services informatiques, pour lesquels l'auto-entrepreneur dispose déjà de l'équipement nécessaire), soit ils ne parviennent pas à démarrer leur activité.

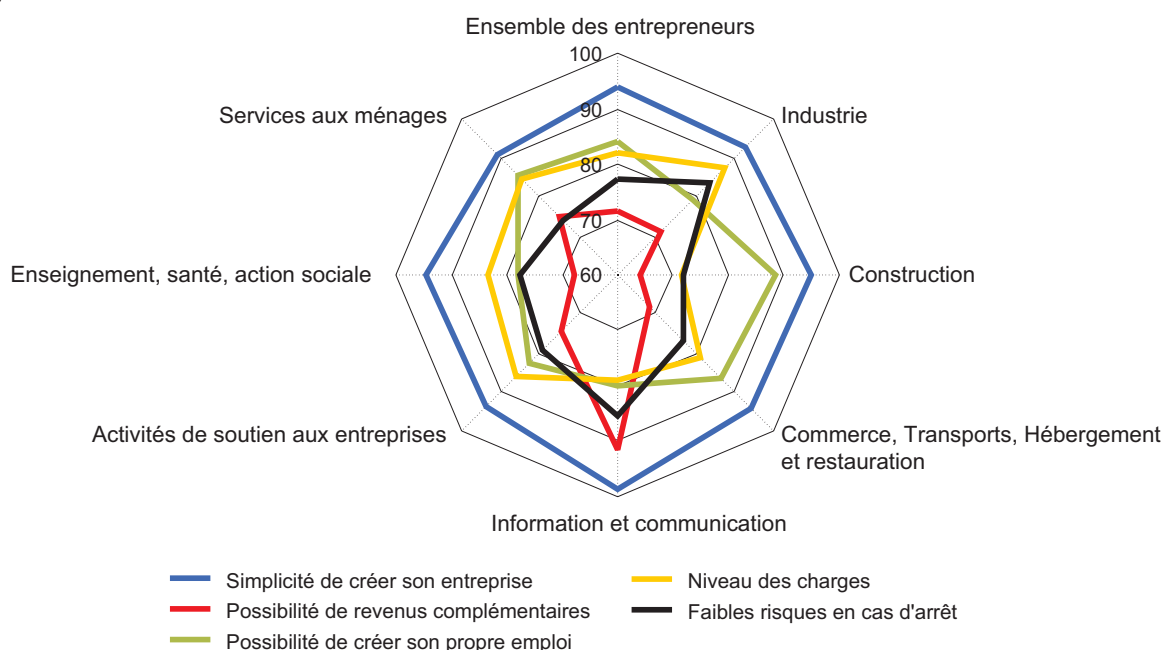
4. Le processus de création de l'auto-entreprise

L'enquête réalisée auprès des auto-entrepreneurs permet de mieux comprendre le processus de création de l'entreprise : les raisons de cette création, l'appréciation sur les démarches induites, les difficultés rencontrées, le besoins d'accompagnement et les perspectives à l'issue de cette expérience.

4.1 La clé du succès du régime : sa simplicité

Le régime de l'auto-entrepreneur est d'abord choisi pour sa simplicité, quel que soit le secteur auquel appartient l'auto-entrepreneur (*graphique 7*). Cette caractéristique du régime est la clé de son succès : malgré le caractère incertain de la phase de démarrage d'un projet entrepreneurial, le faible niveau des charges et les faibles risques en cas d'arrêt n'arrivent qu'après, parmi les raisons poussant les auto-entrepreneurs à développer leur projet.

Graphique 7 : Les principales raisons du choix du régime de l'auto-entrepreneur selon le secteur d'activité
En %



Champ : ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Lecture : pour près de 20 % des auto-entrepreneurs du secteur de la construction, la première difficulté rencontrée est relative au crédit bancaire

Source : DGCS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

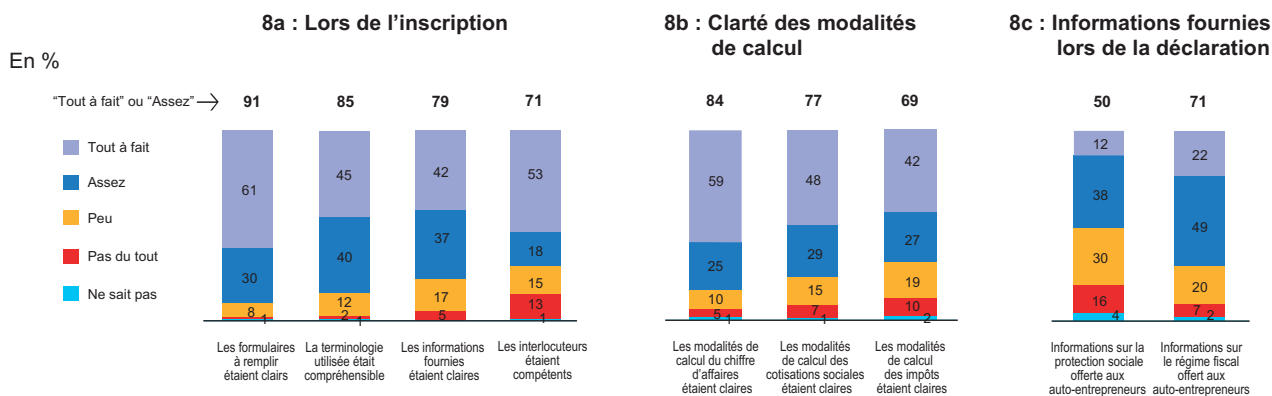
Les auto-entrepreneurs du secteur de l'information et de la communication plébiscitent les faibles risques qu'offre le régime et, plus encore (plus de neuf auto-entrepreneurs sur dix), la possibilité qu'il donne de s'assurer des revenus complémentaires. A l'opposé, les auto-entrepreneurs du secteur de la construction sont relativement peu séduits par le faible niveau des charges, les faibles risques en cas d'arrêt ainsi que la possibilité de revenus complémentaires. Pour eux, la possibilité de créer son propre emploi compte beaucoup : la force du régime pour les auto-entrepreneurs de la construction, beaucoup plus souvent dans une démarche entrepreneuriale que dans la recherche d'un complément de revenu, est sa simplicité ainsi que la perspective qu'il ouvre de créer son propre emploi.

4.2 Les auto-entrepreneurs plébiscitent la clarté de la procédure d'enregistrement...

La clarté des formulaires, de la terminologie et des informations à l'enregistrement de l'auto-entreprise recueille la satisfaction générale (*graphique 8a*). Il en est de même des modalités de calcul du chiffre d'affaires, des cotisations sociales et des impôts (*graphique 8b*).

Les auto-entrepreneurs sont donc particulièrement sensibles au soin apporté à l'accompagnement de leur projet, notamment sa première phase : la procédure de création de l'entreprise.

Graphique 8 : Jugement des auto-entrepreneurs sur les démarches à la création



Champ : ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Source : DGCIS, enquête auprès des auto-entrepreneurs de juin 2010

4.3 ... mais sont plus réservés sur l'information sur les cotisations sociales et les impôts

Les informations sur la protection sociale et le régime fiscal, qui caractérisent le régime, sont jugées moins satisfaisantes, en particulier, les informations sur la protection sociale, qui ne sont jugées claires que par une courte majorité d'auto-entrepreneurs (graphique 8c).

Une majorité de créateurs de 25 à 34 ans les considèrent même comme peu ou pas claires. La bonne compréhension de ces informations facilitera pourtant les démarches ultérieures des auto-entrepreneurs une fois réalisées leurs premières recettes. Néanmoins, 70 % des auto-entrepreneurs jugent satisfaisantes les informations communiquées lors de la première déclaration de chiffres d'affaires et lors du paiement des cotisations et des impôts.

4.4 Principale difficulté : fiscalité et droits sociaux

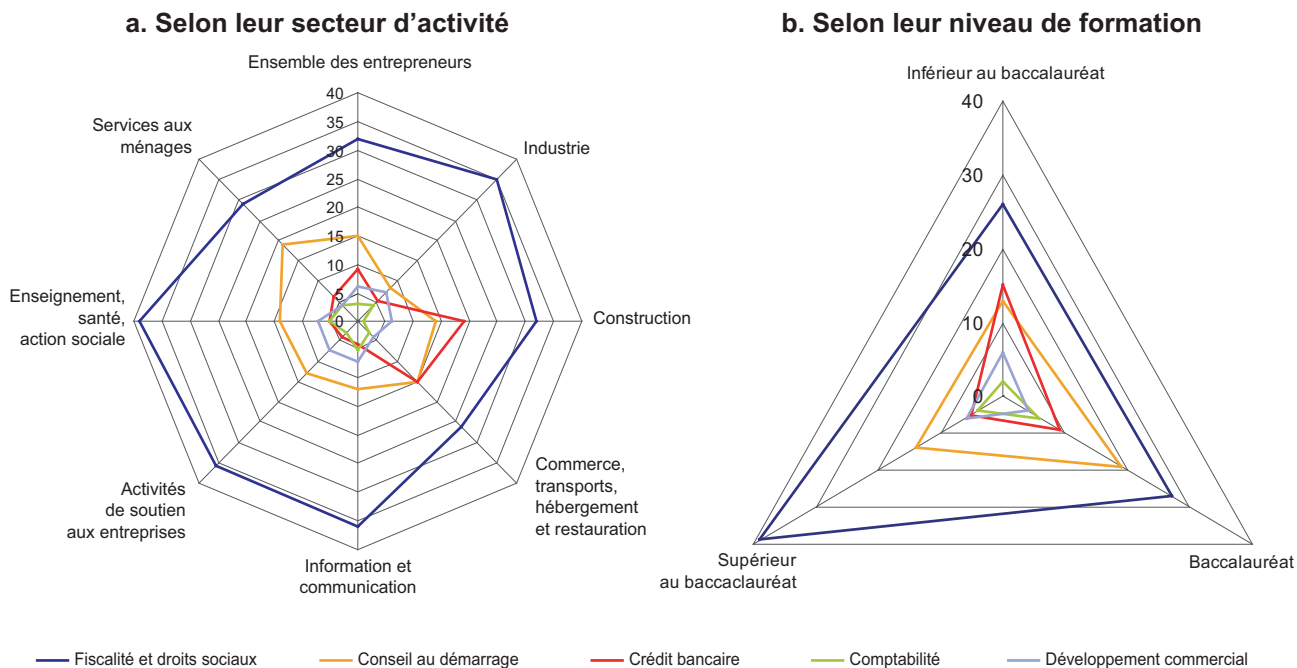
C'est dans le domaine de la fiscalité et des droits sociaux que les auto-entrepreneurs déclarent rencontrer la difficulté la plus grande (plus du quart des auto-entrepreneurs), quel que soit le secteur d'activité et le niveau de diplôme du créateur (graphique 9a et 9b). Pour près de la moitié des auto-entrepreneurs cette difficulté figure parmi les trois principales rencontrées. Cette difficulté est plus fréquemment mentionnée par les auto-entrepreneurs les plus diplômés et dans les secteurs des services aux entreprises et de l'information et de la communication, où les auto-entrepreneurs les plus diplômés sont les plus présents.

Vient ensuite le besoin de conseil au démarrage, considéré comme une difficulté par le quart des créateurs (et comme la première difficulté pour 15 % d'entre eux). Les difficultés liées au crédit bancaire (mentionnées par 15 % des auto-entrepreneurs, dont 9 % comme première difficulté) et au conseil en comptabilité (évoqué par 14 % des auto-entrepreneurs mais seulement 3 % d'entre eux comme principal obstacle) arrivent au troisième et quatrième rang des difficultés rencontrées. Par contre, les difficultés liées au conseil pour le développement commercial et l'accès à la formation sont mises en avant par moins de 10 % des auto-entrepreneurs.

Pour les auto-entrepreneurs ayant une activité de services aux ménages la principale difficulté est celle du démarrage (près de 20 % des cas) alors que dans les secteurs de la construction et du commerce, il s'agit de l'accès au crédit bancaire.

Le crédit bancaire constitue une difficulté nettement plus fréquente pour les auto-entrepreneurs les moins diplômés : 15 % des créateurs ayant un diplôme inférieur au baccalauréat avançaient cette difficulté comme le principal obstacle au développement de leur activité contre 5 % seulement pour ceux qui ont réalisé des études supérieures. Quant aux auto-entrepreneurs d'un niveau d'étude équivalent au baccalauréat, ils rencontrent des difficultés plus importantes que la moyenne dans la seconde phase du processus de création, qu'il s'agisse du démarrage (cité comme principale difficulté dans 19 % des cas contre 15 % en moyenne) ou de la comptabilité (mentionnée en priorité dans 6 % des cas contre 3 % en moyenne).

Graphique 9 : Difficulté principale rencontrée par les auto-entrepreneurs depuis la création de leur entreprise
En %



Champ : ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

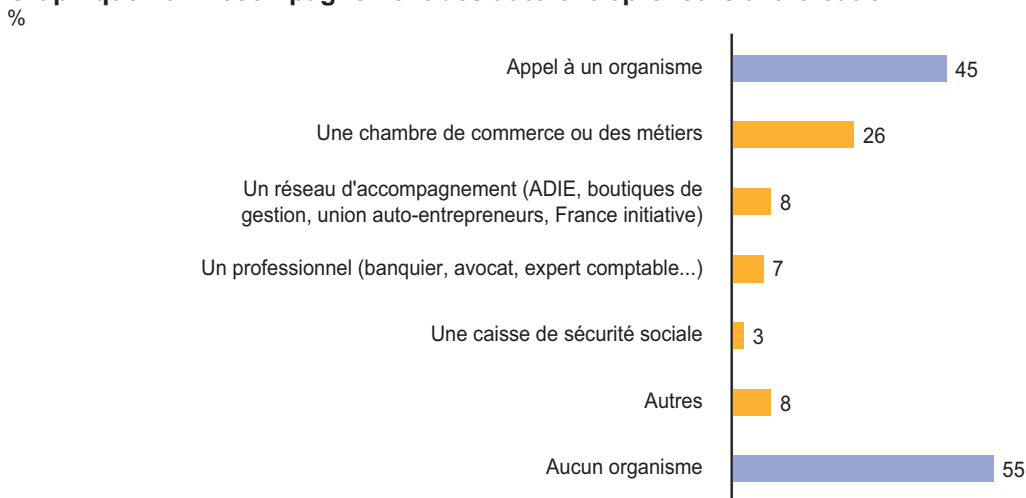
Lecture : pour près de 20 % des auto-entrepreneurs du secteur de la construction, la première difficulté rencontrée est relative au crédit bancaire

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

4.5 Un accompagnement apprécié

45% des créateurs d'auto-entreprises ont fait appel à un organisme pour les accompagner dans cette démarche. Il s'agit principalement d'un organisme consulaire (*graphique 10*). Le taux de satisfaction vis-à-vis de cet accompagnement est élevé (80 %). En outre, plus de 40 % des auto-entrepreneurs confirment, a posteriori, qu'ils avaient effectivement besoin d'accompagnement. Pour les deux tiers d'entre eux, il s'agissait d'un accompagnement sur des aspects administratifs du régime, 45 % sur des questions fiscales, 30 % sur des questions sociales et 29 % sur des questions bancaires.

Graphique 10 : Accompagnement des auto-entrepreneurs à la création



Champ : ensemble des auto-entrepreneurs enregistrés

Lecture : «45% des auto-entrepreneurs ont fait appel à un organisme d'accompagnement lors de la création de leur entreprise ; pour 26% des auto-entrepreneurs, il s'agissait d'une chambre de commerce ou des métiers»

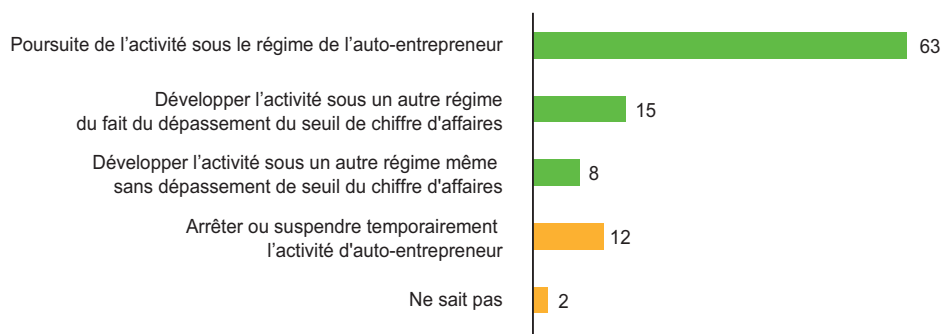
Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

5. Les perspectives

À moyen terme, les deux tiers des auto-entrepreneurs (toujours actifs sous ce statut) comptent poursuivre leur projet sous le régime de l'auto-entreprise (*graphique 11*). A l'inverse, près d'un quart envisagent de développer leur activité sous un autre régime, qu'ils aient ou non dépassé le plafond de chiffre d'affaires fixé par le régime. Plus de la moitié des auto-entrepreneurs ayant déclaré un chiffre d'affaires envisagent une hausse de celui-ci.

Graphique 11 : Perspectives de développement des auto-entrepreneurs

En %



Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Chapitre 2

Enquête auprès des entreprises «classiques»

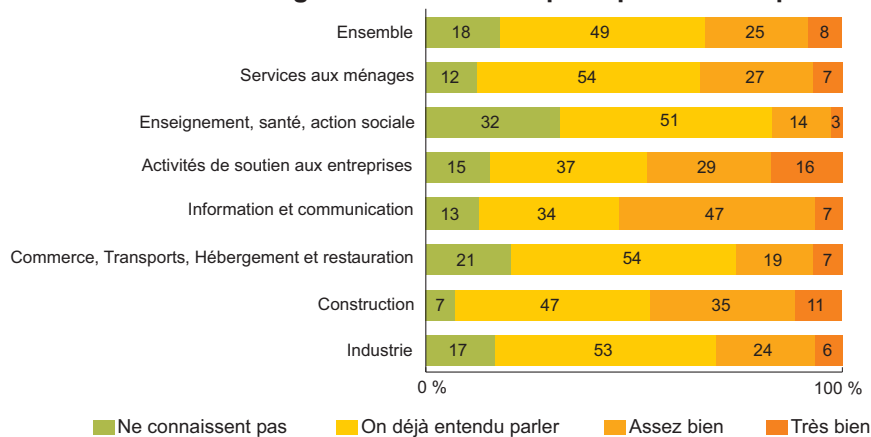
Les rapports qu'entretiennent les auto-entrepreneurs avec les autres entreprises sont encore mal connus : travaillent-ils sur des micromarchés que délaissent les entreprises « classiques » ? Sont-ils en concurrence directe avec elles ? Les deux catégories d'entreprises coopèrent-elles, les auto-entrepreneurs réalisant pour les autres des prestations de services « supports » ou bien intervenant comme sous-traitant ?

L'enquête réalisée en juin 2010 par la DGCIS auprès des entreprises « classiques » de moins de vingt salariés (*Annexe 3*) apporte de précieux enseignements sur ces questions, qu'il s'agisse de la connaissance du régime par les entreprises « classiques », du recours par ces entreprises aux auto-entrepreneurs ou encore de la concurrence que ces derniers exercent sur elles.

1. La connaissance et le recours aux auto-entreprises par les entrepreneurs « classiques » sont bien réels

Le régime de l'auto-entrepreneur est connu des entreprises « classique » de petite taille : un tiers d'entre elles le connaît assez bien ou très bien, la moitié en a déjà entendu parler (*graphique 1*).

Graphique 1 : Connaissance du régime de l'auto-entreprise par les entrepreneurs «classiques»



Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

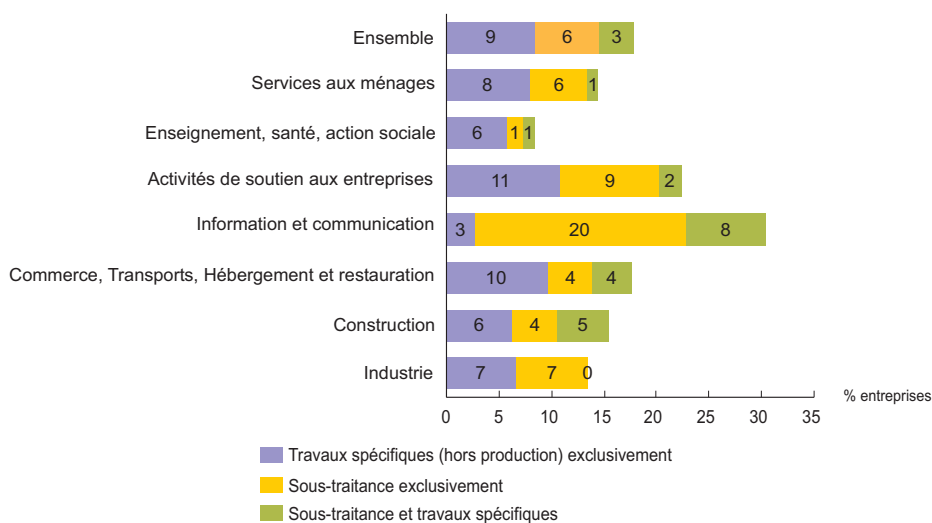
1.1 La connaissance du régime dépend du secteur d'activité des entreprises « classiques »

Cette connaissance est cependant assez variable selon le secteur d'activité : alors que plus de 80 % des entreprises de l'enseignement, la santé ou l'action sociale ont, au mieux, entendu parler du régime, les entreprises de la construction en ont la meilleure connaissance : seules 7 % d'entre elles ne le connaissent pas, contre 18 % pour l'ensemble des entreprises « classiques ». Le régime est également bien connu des entreprises du secteur l'information et la communication, ainsi que du secteur des services aux entreprises. Ces secteurs font partie de ceux où l'on compte le plus d'auto-entrepreneurs donc dans lesquels les relations - de coopération ou de concurrence - avec les entreprises classiques sont les plus marquées.

1.2 Cette connaissance est liée aux relations de coopération ou de concurrence entre auto-entreprises et entreprises classiques

Le graphique 2 confirme cette analyse : les secteurs dans lesquels les entreprises recourent le plus intensivement aux services des auto-entrepreneurs sont ceux dont les entreprises connaissent le mieux le régime : il en est ainsi du secteur des services aux entreprises - 22 % des entreprises de ce secteur ont déjà fait appel aux auto-entrepreneurs - et, plus encore, de l'information et de la communication, dans lequel près d'une entreprise sur trois a déjà eu recours aux services d'un auto-entrepreneur. Au contraire, les entreprises de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, qui recourent peu (8 % seulement) aux services des auto-entrepreneurs, les connaissent moins bien.

Graphique 2 : Recours aux auto-entrepreneurs par les autres entreprises



Lecture : 15% des entreprises «classiques de la construction ont eu recours aux auto-entrepreneurs : 4 % exclusivement pour la sous-traitance d'une partie de leur production, 6 % pour des travaux spécifiques et 5 % pour les deux
 Source : DGCIS, enquête auprès des entreprises «classiques» de juin 2010

La connaissance du régime des auto-entrepreneurs est également renforcée par une situation – avérée ou seulement ressentie - de plus forte concurrence avec ces derniers. Les entreprises du secteur de la construction en sont l'illustration (*section 3. infra*). Cela ne les empêche pas de recourir aux auto-entrepreneurs : 15 % d'entre elles l'ont déjà fait.

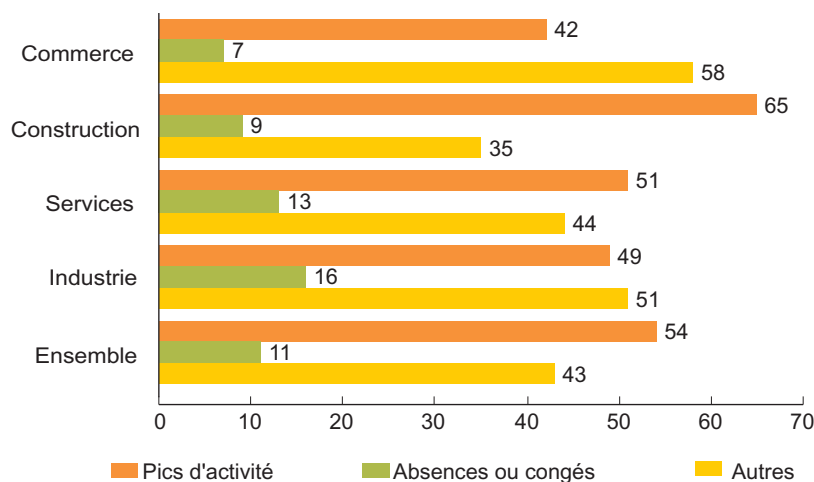
1.3 Les services recherchés auprès des auto-entrepreneurs dépendent fortement du secteur d'activité des entreprises demandeuses

Globalement, 9 % des entreprises « classiques » ont fait appel à un auto-entrepreneur pour des prestations de sous-traitance de leur production et 12 % pour des travaux de prestation. Au total, 18 % des entreprises ont fait appel à des auto-entreprises pour au moins l'un de ces deux motifs.

Le recours à des auto-entrepreneurs pour des travaux de sous-traitance de production permet le plus souvent de pallier des pics d'activité. C'est notamment le cas dans le secteur de la construction, dans lequel les entreprises font appel aux services d'un auto-entrepreneur pour cette raison dans deux tiers des cas (*graphique 3*). Dans le secteur de l'information et de la communication, les entreprises recherchent plutôt une compétence spécifique dont ne dispose pas l'entreprise : elles sous-traitent des parties de projets aux auto-entrepreneurs ou en sollicitent les conseils.

Graphique 3 : Motifs de la sous-traitance de production aux auto-entrepreneurs

En %



Note : les motifs ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

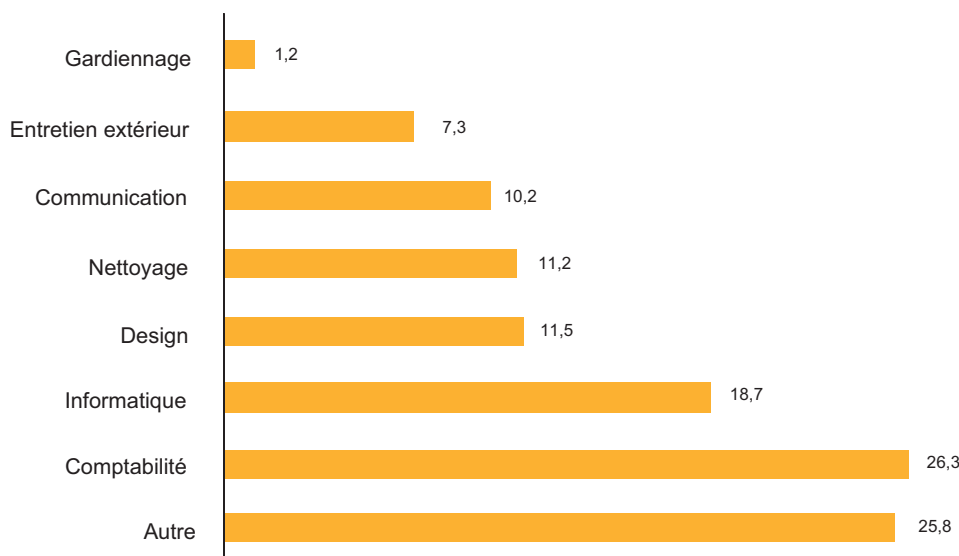
Lecture : 9 % des entreprises «classiques» de la construction ont sous-traité une partie de leur production aux auto-entrepreneurs (*graphique 2*) ; parmi elles, 65% l'ont fait en raison de pics d'activité.

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

S'agissant des prestations autres que la sous-traitance de production, celles-ci concernent le plus souvent des activités de services externalisés : comptabilité pour 26 % des entreprises, informatique pour 19 % et des activités de design pour 12% des entreprises (*graphique 4*).

Graphique 4 : Prestations hors sous-traitance effectuées par les auto-entrepreneurs

En %



Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

Le type de services recherchés auprès des auto-entrepreneurs dépend, lui aussi, fortement du secteur d'activité des entreprises demandeuses. Ainsi, le secteur de la construction est plutôt « consommateur » de services de comptabilité (plus du quart des recours aux auto-entrepreneurs) et de nettoyage, alors que les secteurs du soutien aux entreprises et de l'information et communication utilisent surtout les auto-entrepreneurs pour des activités de design et de communication.

2. Une perception positive du régime par les entreprises « classiques » que renforce le recours aux auto-entrepreneurs

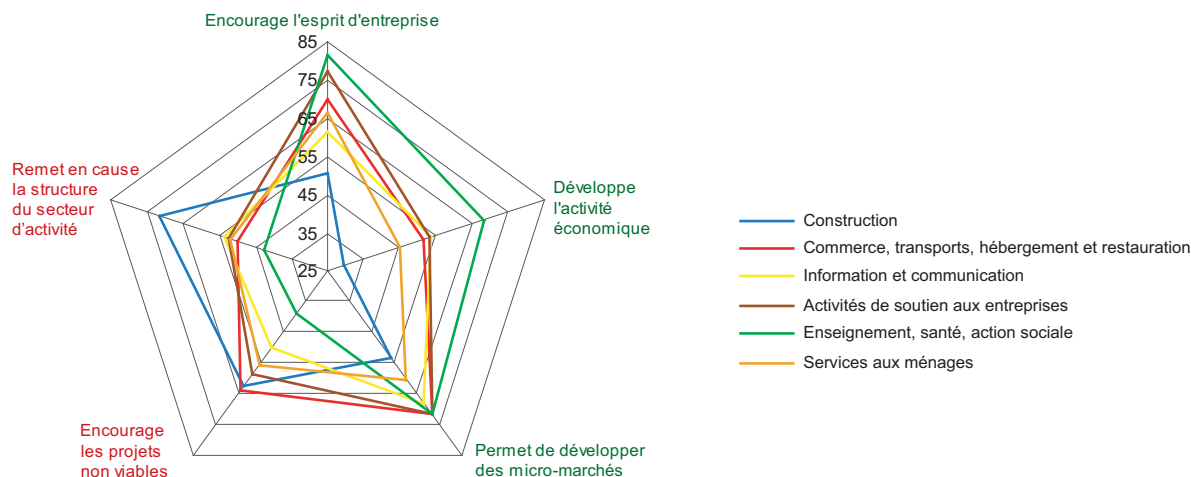
2.1 Un régime perçu positivement ...

L'opinion des entrepreneurs « classiques » sur le régime de l'auto-entrepreneur est globalement positive. Ils reconnaissent plus particulièrement deux qualités au dispositif : sa capacité à encourager l'esprit d'entreprise d'une part et à développer des micromarchés d'autre part. Par contre, une majorité « pointe » le risque que le régime encourage des projets non viables et remette en cause la structure de leur secteur d'activité.

Les entrepreneurs du secteur de la construction mettent en avant les risques liés au régime et sont moins enclins à lui trouver des avantages. Ils sont ainsi moins de 30 %, contre plus de la moitié pour les autres entreprises, à penser qu'il peut développer l'activité économique (*graphique 5*). Ils considèrent au contraire assez largement que le régime remet en cause la structure de leur secteur (72 % d'entre eux contre 54 % de l'ensemble des entreprises). A l'opposé, les entreprises du secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ainsi que, dans une moindre mesure, celles du secteur des services aux entreprises plébiscitent le régime. Les entrepreneurs du secteur des services aux entreprises mettent l'accent sur les qualités du régime plutôt que sur ses risques : en particulier, plus des trois quarts d'entre eux pensent qu'il encourage l'esprit d'entreprise contre 70 % en moyenne pour l'ensemble des entreprises « classiques ».

Graphique 5 : Opinion des entrepreneurs classiques sur le régime

En %



Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

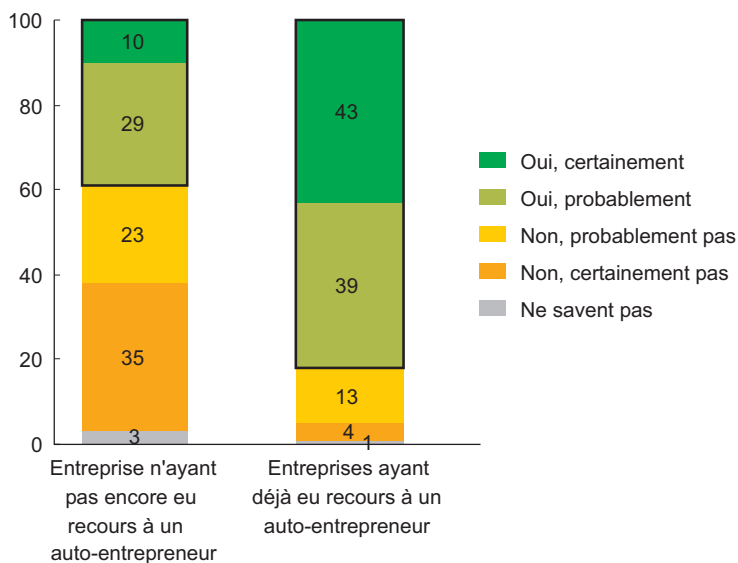
Plus de 40 % des entreprises ont l'intention (certainement ou probablement) de confier des travaux à des auto-entrepreneurs, surtout pour des prestations annexes à leur cœur de métier (nettoyage et entretien extérieur, comptabilité, design, informatique, communication, ...). Ce sont plutôt les plus grandes entreprises (5 à 20 salariés), la moitié d'entre elles, qui déclarent plus facilement vouloir faire appel aux services des auto-entrepreneurs. Mais c'est le secteur de l'information et de la communication qui se distingue par une volonté très marquée de s'adresser dans le futur à un auto-entrepreneur. A l'opposé, les entreprises du secteur de la construction ne sont que 17 % à vouloir y faire appel.

2.2 ... surtout par ceux qui ont déjà eu recours aux entrepreneurs

Plus de 40 % des dirigeants d'entreprises « classiques » ayant déjà fait appel à un auto-entrepreneur auront certainement recours à un auto-entrepreneur au cours des prochains mois, contre 10 % seulement pour les autres dirigeants (graphique 6). De même, moins d'un entrepreneur sur cinq parmi ceux qui ont déjà eu recours aux entrepreneurs écarte l'idée d'y faire de nouveau appel, contre beaucoup plus de la moitié des autres dirigeants d'entreprises classiques.

Graphique 6 : Intentions des entrepreneurs classiques de confier des travaux à des auto-entrepreneurs

En %

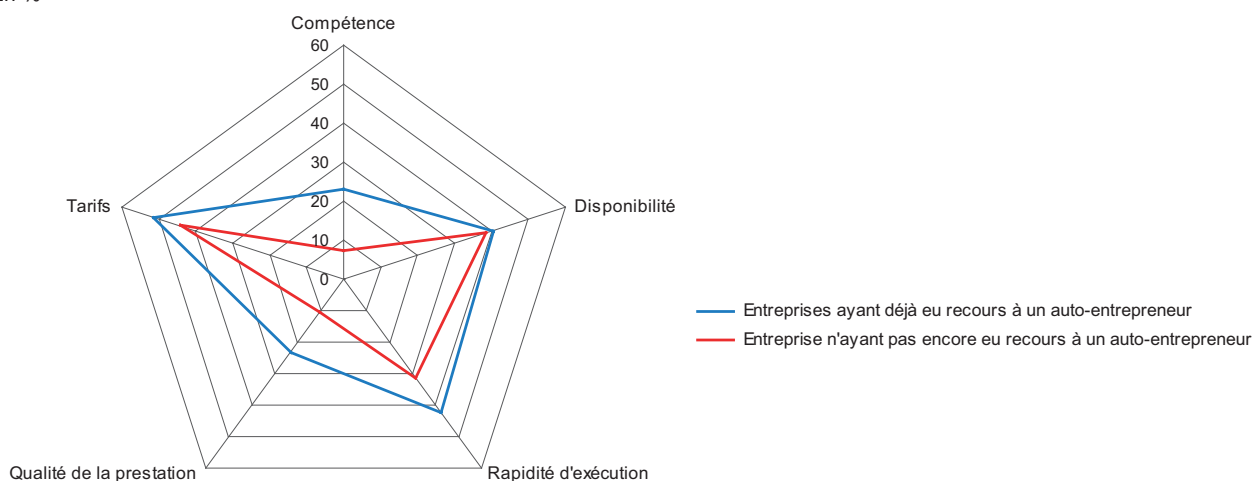


Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

Pour plus de la moitié des dirigeants d'entreprises, le recours à un auto-entrepreneur est un avantage en termes de compétence, de disponibilité, de rapidité, de qualité ou de tarifs (l'un au moins de ces critères). Cette opinion est plus largement partagée par les entreprises ayant déjà fait appel à un auto-entrepreneur, quel que soit le motif. Les avantages les plus significatifs (*graphique 7*) sont les tarifs (45 %) et la disponibilité (38 %). Les inconvénients les plus marqués sont relatifs à la compétence des auto-entrepreneurs (23 %) et à la qualité de leurs prestations (18 %).

Graphique 7 : Avantages procurés par le recours aux auto-entrepreneurs selon différents critères

En %



Lecture : 52 % des entreprises « classiques » ayant déjà eu recours aux auto-entrepreneurs considèrent que leurs tarifs constitue un avantage par rapport aux autres entreprises

Source : DGCIIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises « classiques »

3. La perception de la concurrence exercée par les auto-entrepreneurs est assez différenciée parmi les entreprises « classiques »

3.1 Cette perception varie fortement d'un secteur à un autre...

Moins du quart des entrepreneurs considère la concurrence exercée par les auto-entrepreneurs comme plus forte que celle des autres entreprises, ce point de vue étant toutefois fortement lié à la nature de leur activité (*graphique 8a*). Ainsi, cette perception de la concurrence exercée par les auto-entrepreneurs est plus particulièrement marquée parmi les entrepreneurs de la construction, ainsi que des secteurs de l'information-communication et des services aux entreprises. Au contraire, dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est faiblement répandu.

En fait, d'autres facteurs influent sur la perception de la concurrence exercée par les auto-entrepreneurs. Ils expliquent d'ailleurs pour partie que cette perception soit différente d'un secteur d'activité à un autre.

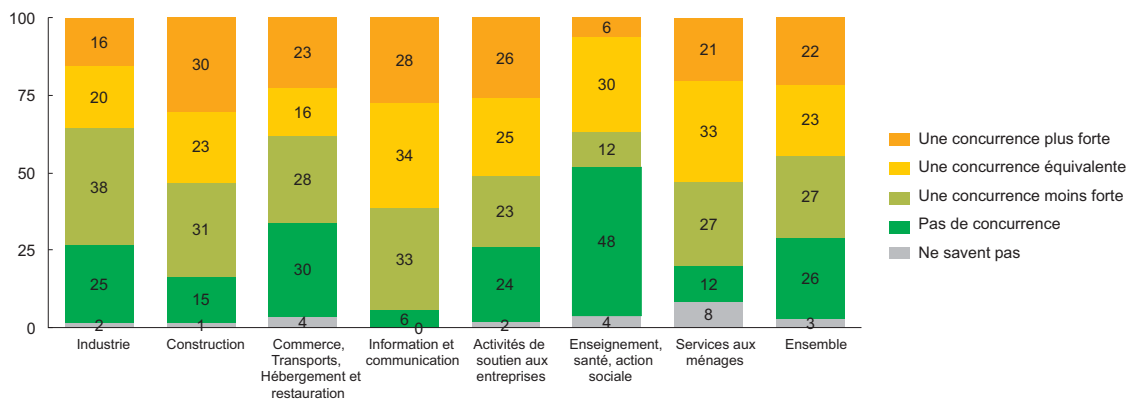
3.2 ... notamment en lien avec le poids des auto-entrepreneurs dans le secteur

En particulier, la proportion d'entrepreneurs « classiques » considérant que les auto-entrepreneurs exercent une concurrence plus forte que les autres entreprises est d'autant plus élevée que les auto-entrepreneurs sont plus implantés dans le secteur de ces entreprises « classiques ». C'est ce que montre le graphique 8b, obtenu comme suit. Pour chaque entreprise « classique » a été calculé à un niveau très fin (NAF 700) de la nomenclature d'activité le poids des auto-entrepreneurs ; les entreprises classiques ont ensuite été regroupées selon ce poids : moins de 5 %, de 5 % à 25 % et plus de 25 %. La proportion de dirigeants jugeant la concurrence des auto-entrepreneurs plus forte que celle des autres entreprises est deux fois plus élevée (près de 30 %) dans la troisième catégorie (forte densité d'auto-entreprises ayant la même activité) que dans la première (faible densité d'auto-entreprises ayant la même activité). De fait, dans le secteur de l'information et de la communication ainsi que dans celui des services aux entreprises, où la présence des auto-entrepreneurs est importante, le sentiment qu'ils exercent une concurrence plus forte que celle des autres entreprises est plus élevé.

Graphique 8 : La concurrence exercée par les auto-entrepreneurs par rapport aux autres entreprises

En %

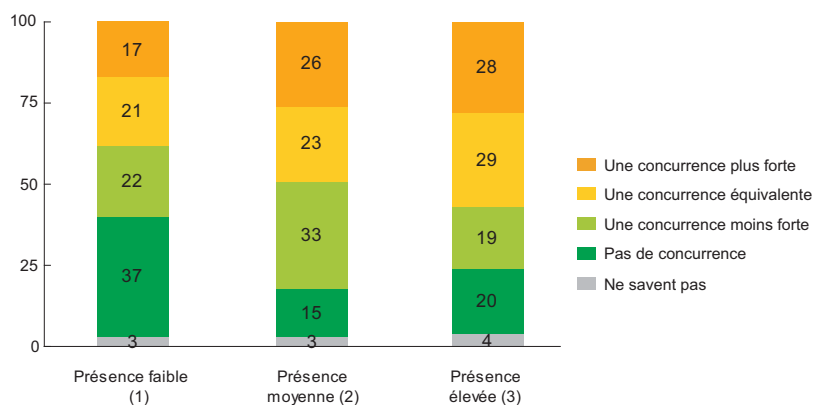
a. En fonction du secteur



Lecture : 30 % des entreprises «classiques» du secteur de la construction considèrent que les auto-entreprises du secteur représentent une concurrence plus forte que celle des autres entreprises

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

b. En fonction de la densité d'auto entrepreneurs dans le secteur



(1) moins de 5% des entreprises du secteur sont des auto-entreprises

(2) de 5% à 25% des entreprises du secteur sont des auto-entreprises

(3) plus de 25% des entreprises du secteur sont des auto-entreprises

Lecture : 28 % des entreprises «classiques» de secteurs où la densité d'auto-entreprises est élevée, considèrent que les auto-entreprises du secteur représentent une concurrence plus forte que celle des autres entreprises

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

c. En fonction de la taille



Lecture : 20 % des entreprises «classiques» sans salarié considèrent que les auto-entreprises du secteur représentent une concurrence plus forte que celle des autres entreprises

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

Au contraire, dans le secteurs de l'enseignement, de la santé et de action sociale, le poids des auto-entrepreneurs est parmi les plus faibles et ils ne sont pas perçus comme exerçant une concurrence forte par rapport aux autres entreprises. La construction constitue une exception, avec un poids relativement faible des auto-entrepreneurs (même s'ils sont nombreux) mais avec la perception d'une concurrence plus marquée que celle des autres entreprises du secteur.

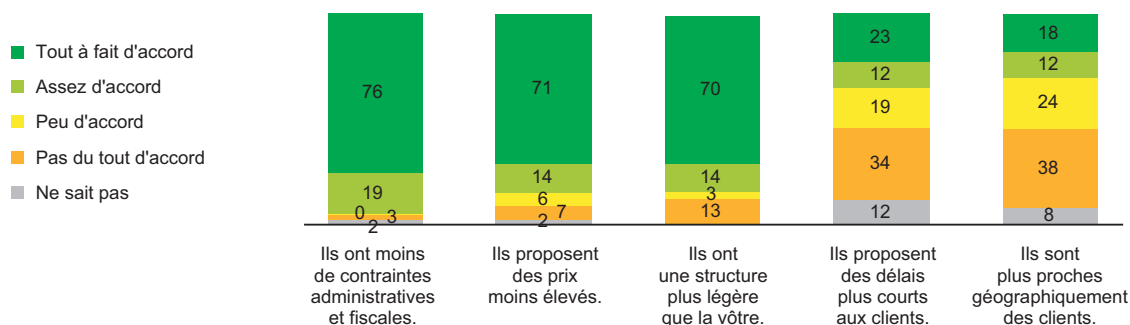
La taille de l'entreprise influe également, bien que de façon moins tranchée, sur l'opinion des entrepreneurs en matière de la concurrence générée par les auto-entrepreneurs (*graphique 8c*). Enfin, même si l'effet est faiblement significatif, les entreprises implantées dans un espace rural considèrent plus fréquemment être concurrencées par un auto-entrepreneur.

3.3 De moindres contraintes administratives et fiscales et des prix moins élevés explique principalement la perception d'une concurrence plus forte

Au premier rang des raisons invoquées de cette concurrence plus vive, parfois qualifiée de déloyale, les contraintes administratives et fiscales allégées dont bénéficieraient les auto-entrepreneurs, les prix plus bas qu'ils pratiqueraient et la plus grande légèreté de leur structure (*graphique 9*). Par contre, proximité géographique avec les clients et délais plus courts n'expliquent que faiblement une concurrence plus marquée des auto-entrepreneurs. Par ailleurs, la moitié des entreprises ne craint pas la concurrence des auto-entrepreneurs car ce sont de trop petites entités, de surcroît nouvelles sur le marché.

Graphique 9 : Raisons les plus fréquemment invoquées de cette concurrence

En %



Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des entreprises «classiques»

Chapitre 3

Enquête auprès des particuliers

1. Une enquête auprès de clients ou de futurs clients des auto-entrepreneurs

L'enquête auprès des particuliers a été réalisée par internet auprès d'un ensemble de personnes fidélisées et régulièrement enquêtées par Ipsos. Les enquêtés ont été sélectionnés grâce à une pré-enquête : en préalable à l'enquête elle-même, quelques questions ont porté sur la connaissance du régime de l'auto-entrepreneur et sur le recours éventuel au service d'un auto-entrepreneur. Cette pré-enquête a été renseignée par 40 000 personnes, dans le seul but de sélectionner les enquêtés. Il est difficile d'estimer à partir de cette pré-enquête la proportion des particuliers qui connaissent le régime, et de ceux qui ont déjà fait appel à un auto-entrepreneur, ou encore de ceux qui envisagent de le faire. Cette pré-enquête ne livre que des résultats indicatifs : environ quatre particuliers sur dix connaissent le régime de l'auto-entrepreneur. Parmi ceux qui le connaissent, moins d'une personne sur dix a déjà fait appel à un auto-entrepreneur, mais ils sont en bonne partie prêts à le faire. Par ce dispositif, l'enquête a été collectée auprès de 850 clients potentiels (qui ont l'intention d'avoir recours à des auto-entrepreneurs), et auprès de 150 particuliers déjà clients (qui ont confié une prestation à un auto-entrepreneur). Les enquêtés ont une proximité avec les auto-entrepreneurs : 4 % des clients potentiels et 16 % des enquêtés déjà clients sont eux même auto-entrepreneurs, et quand ils ne le sont pas, près du quart d'entre eux envisagent de le devenir. Aux yeux de 43 % des enquêtés, il est assez important que le prestataire soit auto-entrepreneur.

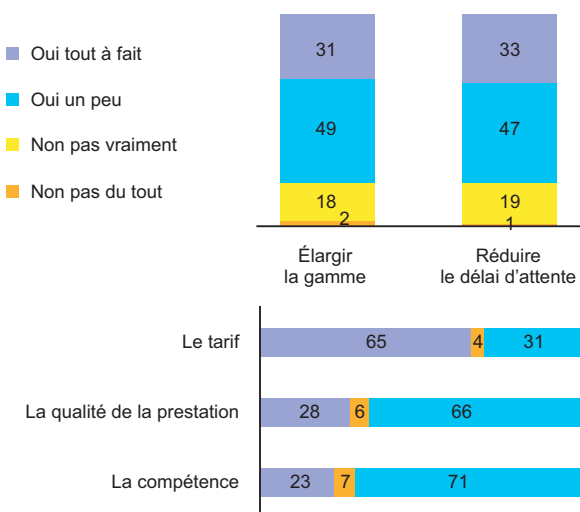
2. Les clients face à l'offre de service des auto-entrepreneurs

Les particuliers sont très majoritairement d'accord sur le fait que l'offre des auto-entrepreneurs élargit la gamme de l'offre et réduit le délai d'attente pour disposer de certaines prestations (*graphique 1*). Par rapport aux services des autres entreprises, ils y voient un avantage certain en terme de prix, mais jugent que compétence et qualité de prestation dépendent du professionnel. Les futurs clients pour la plupart vérifieront la qualification, l'expérience et un peu moins souvent l'assurance professionnelle de l'auto-entrepreneur. Les particuliers déjà clients ne l'ont pas si souvent fait.

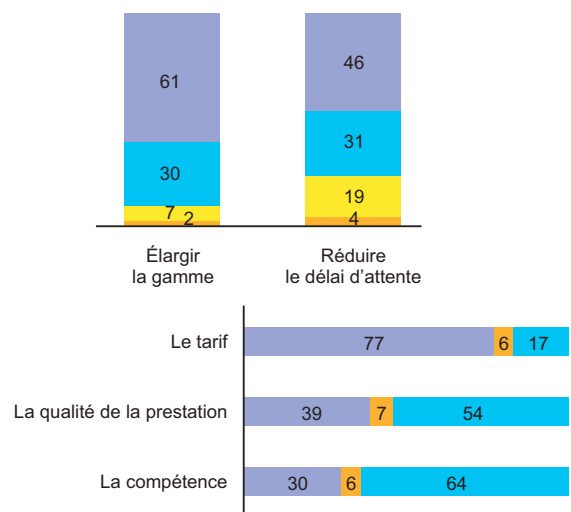
Graphique 1 : Les particuliers face à l'offre de service des auto-entrepreneurs

En %

a : Ont l'intention de recourir à leurs services



b : Ont déjà eu recours à leurs services



■ Un avantage ■ Un inconvénient ■ Ni l'un, ni l'autre / Cela dépend

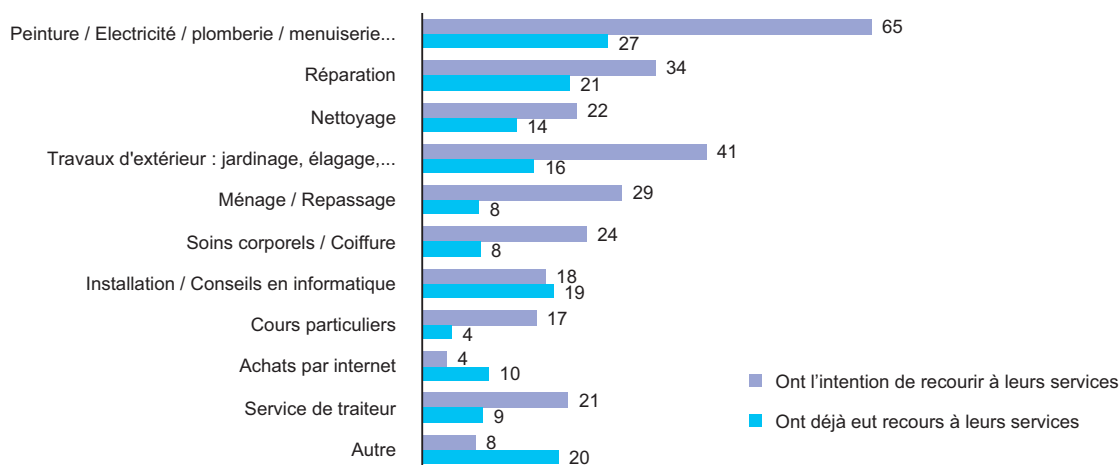
Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des particuliers

3. Les particuliers confient essentiellement de petits travaux aux auto-entrepreneurs

Les prestations déjà confiées à des auto-entrepreneurs sont très diversifiées, et malgré une liste proposée assez complète, plus d'une prestation sur dix se situe en dehors. Les clients potentiels envisagent plutôt que la prestation confiée sera pour l'entretien du logement ou du jardin (*graphique 2*).

Graphique 2 : Le recours aux auto-entrepreneurs concerne essentiellement de petits travaux

En %



Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des particuliers

Le montant de la prestation, réalisée le plus souvent une seule fois au domicile du client, est peu élevé (*graphique 3*) : pour près de six clients sur dix, il n'a pas dépassé 100 euros. Ce type de prestation paraît donc compléter l'offre des autres entreprises, notamment pour les petits travaux ponctuels réalisés à domicile.

Graphique 3 : Montant de la dernière prestation

En %



Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des particuliers

Les questions socio-économiques soulevées par le régime de l'auto-entrepreneur

Troisième partie

1. L'impact du régime sur la création d'entreprises
est important 67
2. Le régime permet de créer son propre emploi
mais celui-ci est encore faiblement rémunéré 73
3. Une génération nouvelle de créateurs :
moins de chômeurs, plus de salariés 77
4. La double finalité du régime : activité de complément
ou « démarche entrepreneuriale » 81
5. Une priorité : réaliser de premières recettes
puis les faire croître 87
6. Un auto-entrepreneur sur 10
a abandonné son projet 93

L'impact du régime sur la création d'entreprise est important.

La mise en place du régime de l'auto-entrepreneur a suscité la création d'entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sinon. Elle a aussi permis à des entrepreneurs qui auraient créé leur entreprise de toute façon, d'opter pour ce régime qui leur est plus favorable : simplicité, moindres charges, risque réduit, etc. Du fait de cet « effet de substitution », il n'est pas possible de mesurer directement l'effet du dispositif en termes de création d'entreprises par l'écart avec la tendance passée des créations. En outre, si de nombreuses auto-entreprises ont été créées, encore faut-il qu'elles soient viables économiquement, c'est-à-dire qu'elles permettent de dégager à terme un chiffre d'affaires. L'efficacité du régime se mesure donc plus précisément par sa capacité à créer de telles entités. L'objet de ce premier chapitre est d'apporter un éclairage quantitatif à ces questions.

1. Mesurer l'effet de substitution induit par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur

« L'effet de substitution » se mesure par le nombre d'auto-entreprises qui auraient vu le jour en 2009 sous une forme classique si le régime de l'auto-entreprise n'avait pas été mis en place. Ce nombre correspond à l'écart entre, d'une part, celui – estimé – des créations d'entreprises en 2009 dans l'hypothèse où le régime de l'auto-entreprise n'existerait pas et, d'autre part, le nombre observé de créations d'entreprises classiques en 2009. Afin d'estimer le nombre de créations qui auraient eu lieu sans la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, une modélisation économétrique a été utilisée, le recours à une simple extrapolation de la tendance passée des créations ne pouvant être appliqué notamment dans le contexte de la crise économique en 2009. La méthode retenue consiste à expliquer, dans le cadre d'un modèle de régression, le nombre de création d'entreprises (individuelles et sociétés) à l'aide de trois variables :

- un indicateur de conjoncture de l'Insee qui permet de prendre en compte l'impact de la crise sur la création d'entreprise ;
- la population active, dont la croissance a un effet structurel sur la création d'entreprises ;
- le taux de chômage, parce que les chômeurs représentent une part importante des créateurs d'entreprises « classiques ».

L'estimation de l'effet de substitution a été réalisée d'une part pour l'ensemble du champ économique et, d'autre part, pour chacun des trois grands secteurs concernés par l'auto-entreprise : le commerce, la construction et les services. Pour l'ensemble du champ économique, l'indicateur de conjoncture retenu est l'indicateur de confiance des ménages mesuré par l'Insee ; pour chacun des trois secteurs, il s'agit de l'indicateur d'opinion des chefs d'entreprises sur la conjoncture économique du secteur, également mesuré par l'Insee.

2. Globalement, l'effet de substitution est limité

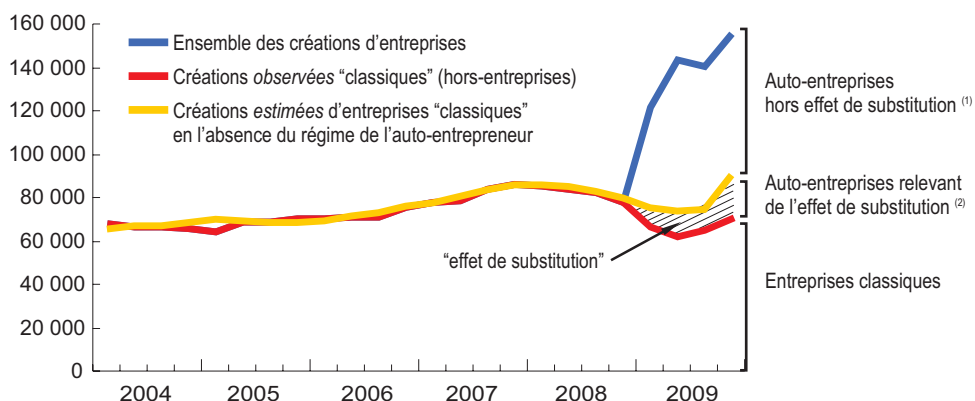
Le graphique 1 représente l'évolution de l'ensemble des créations avant et après la création du régime de l'auto-entreprise, ainsi que celle des créations « classiques » (i.e. hors du régime de l'auto-entrepreneur) :

- observées (courbe de couleur rouge) ;
- estimées en l'absence du régime de l'auto-entreprise (courbe de couleur jaune).

Le nombre total de créations (y compris les sociétés), en baisse tout au long de 2008, a « explosé » en 2009 (+ 70 %). Par contre, les créations « classiques », qu'il s'agisse de celles « estimées » dans l'hypothèse où le régime n'aurait pas été mis en place et, plus encore, des créations effectivement observées, ont continué de baisser en 2009. Cette baisse s'explique par l'aggravation de la conjoncture économique en 2009, notamment au premier trimestre, mais aussi, pour les créations observées, par l'effet de substitution : certains créateurs ont choisi le régime de l'auto-entrepreneur mais ils auraient créé malgré tout leur entreprise sans ce régime.

Au regard des principaux indicateurs de conjoncture, il est possible d'estimer, selon la méthodologie exposée ci-dessus, le nombre de créations qui auraient eu lieu sans la mise en place du régime d'auto-entrepreneur. Cette estimation est supérieure aux créations « classiques » observées, confirmant l'hypothèse d'un effet de substitution. Celui-ci est néanmoins limité : il correspond à l'écart entre les courbes rouge et jaune. Sur l'année 2009, on estime ainsi que 11 % des créateurs d'auto-entreprises auraient créé leur entreprise quoiqu'il en soit. Ainsi 47 % du total des créations seraient à imputer à la mise en place du régime.

Graphique 1 : Estimation de l'effet de substitution pour l'ensemble du champ économique
Nombre d'entreprises créées chaque trimestre



⁽¹⁾ Ces entreprises n'auraient pas été créées en l'absence de mise en place du régime de l'auto-entrepreneur.

⁽²⁾ Ces entreprises auraient été quand même créées si le régime de l'auto-entreprise n'avait pas été mis en place.

Source : Insee

Encadré 1 : L'effet de substitution : comparaison de l'estimation avec les résultats de l'enquête auprès des auto-entrepreneurs et des entreprises classiques

Le part (11 %), estimée selon la méthode exposée dans la section 1, des auto-entreprises qui se sont substituées à des entreprises « classiques » dans l'ensemble des créations 2009 peut sembler faible au regard de la part (23 %) des auto-entrepreneurs qui ont déclaré, dans le cadre de l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, qu'ils avaient décidé de créer leur entreprise, le choix du régime de l'auto-entreprise s'étant fait ensuite. En fait, ce dernier taux surestime l'effet de substitution pour plusieurs raisons.

1. Nombreux sont les « transformeurs » relevant de cette seconde part. Ainsi, lorsque l'on s'intéresse uniquement aux créateurs, ce qui est le cas dans l'estimation du taux de 11 %, le taux de 23 % revient à 20 %.

2. Les auto-entrepreneurs ayant déclaré que le choix du régime s'est fait a posteriori de la décision de création n'auraient pas nécessairement créé. D'une part, la mise en place du régime se voulait en partie être une réponse au constat que toutes les volontés d'entreprendre ne se traduisaient pas nécessairement dans les faits, à cause notamment d'un cadre contraignant. D'autre part, l'enquête est, par définition, déclarative et les frontières entre les modalités proposées peuvent parfois être floues. Selon le degré d'attachement au projet entrepreneurial, l'auto-entrepreneur peut choisir tant la modalité « Vous aviez un projet et grâce au régime de l'auto-entreprise vous avez pu le concrétiser » que celle étudiée ici. Ainsi, la part des répondants à la modalité d'intérêt est bien un majorant de l'effet de substitution.

3. En outre, rien ne dit qu'un auto-entrepreneur ayant déclaré que le choix du régime s'est fait a posteriori de la décision de création, serait passé à l'acte rapidement : on peut penser par exemple que la création se serait faite en 2009 ou 2010, divisant par deux le taux de 23 % (déjà ramené à 20 %), le rendant très proche de l'estimation à 11 %.

4. L'enquête concerne les créateurs des trois premiers semestres 2009. Or, assez logiquement, l'effet de substitution était plus fort au cours des premiers mois : certains créateurs qui auraient créé en fin d'année 2008 ont attendu la mise en place du régime pour le faire. Ainsi au cours des trois premiers trimestres 2009 l'effet de substitution est estimé à près de 13 %, contre environ 11 % sur l'année entière.

5. Les résultats de l'enquête sont représentatifs au regard de nombreux critères (âge, sexe, chiffre d'affaires, etc.). Toutefois, les auto-entrepreneurs qui ont choisi ce régime mais qui auraient de façon certaine créé leur entreprise en 2009 peuvent éventuellement être surreprésentés dans l'enquête dans la mesure où ils sont sans doute plus faciles à joindre (ils sont plus proches des entrepreneurs « classiques »). Toutefois, s'il y a une surreprésentation, elle doit demeurer faible dans la mesure où l'écart est partiellement expliqué par les points précédents.

6. Dans le cadre de l'enquête auprès des entreprises classiques, 11,5 % des dirigeants affirment qu'ils auraient certainement choisi le régime d'auto-entrepreneur s'il avait existé au moment de leur création. Cette question permet elle aussi d'approcher l'effet de substitution. Par exemple, en 2008, environ 38 000 créateurs auraient choisi le régime (11,5 % x 330 000 créations), ce qui rapproche de l'estimation réalisée en section 1 de l'effet de substitution (11 % x 295 000 = 32 000).

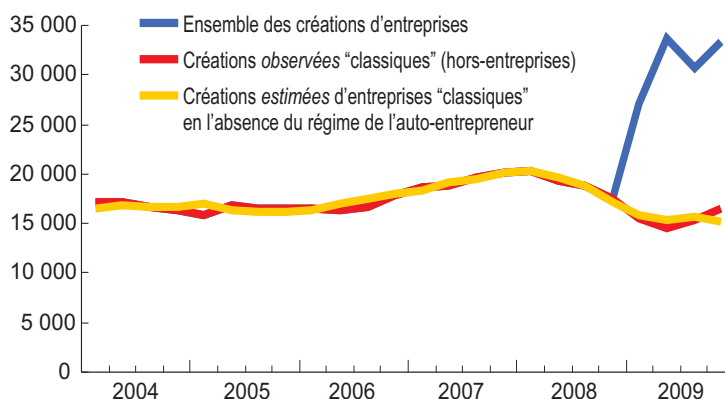
7. Enfin, l'estimation de l'effet de substitution à 11 % peut être associée à un intervalle de confiance. En raison de l'imprécision du modèle, il y a 95 % de chance que l'effet de substitution se situe entre 5 et 17 %. Toutefois, cet écart autour de l'estimation de 11 % reste contenu et permet de conclure à un effet de substitution faible.

3. L'effet de substitution est négligeable dans le commerce, plus fort dans les services et surtout dans la construction

3.1 Le commerce

Au regard de la conjoncture, on estime que, pour le secteur du commerce, le nombre de créations qui auraient probablement eu lieu sans la mise en place du régime est très proche du nombre véritable de créations classiques (*graphique 2*). On estime ainsi que la totalité des créations d'auto-entreprises dans le secteur du commerce sont liées à la mise en place du régime. Les investissements importants nécessaires à la création d'un commerce « classique » expliquent sans doute cette conclusion.

Graphique 2 : Estimation de l'effet de substitution pour le commerce
Nombre d'entreprises créées chaque trimestre

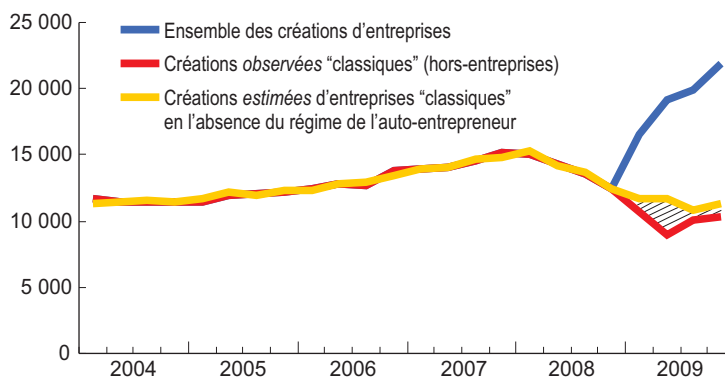


Source : Insee

3.2 La construction

Dans le secteur de la construction (*graphique 3*), l'estimation du nombre de créations sans la mise en place du régime est supérieure au nombre effectivement observé de créations « classiques ». Ainsi des créateurs ont choisi le régime d'auto-entrepreneur alors qu'ils auraient créé quoiqu'il en soit. Cet effet de substitution s'élève à 15 % du total des créations d'auto-entreprises dans ce secteur. C'est le secteur pour lequel cet effet est le plus élevé. L'effet de la mesure sur le nombre total des créations d'entreprises dans le secteur de la construction représente ainsi 41 % du total des créations contre 47 % pour l'ensemble.

Graphique 3 : Estimation de l'effet de substitution pour la construction
Nombre d'entreprises créées chaque trimestre

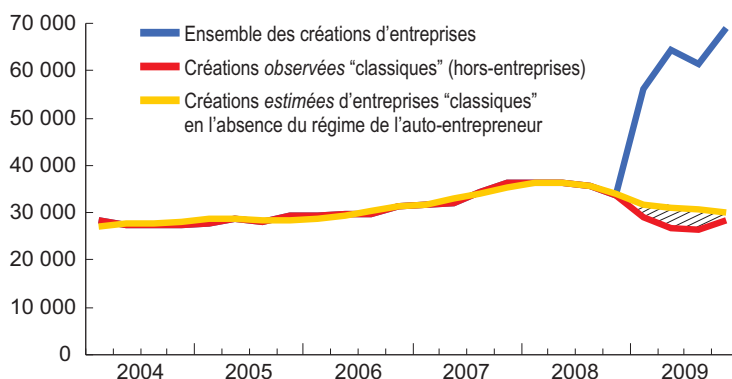


Source : Insee

3.3 Les services

Le secteur des services (*graphique 4*) est celui où la part des créations qu'on peut imputer à la mise en place du régime est la plus élevée. En effet, 51 % de l'ensemble des créations serait un effet du régime. Il y a deux raisons à cela. Premièrement, la part que représentent les auto-entreprises dans l'ensemble des créations est plus élevée dans ce secteur (56 % contre 53 % pour l'ensemble). Ensuite, l'effet de substitution demeure limité : seules 9 % des créations sous le régime auraient eu lieu si celui-ci n'avait pas été mis en place contre 11 % pour l'ensemble.

Graphique 4 : Estimation de l'effet de substitution pour les services
Nombre d'entreprises créées chaque trimestre



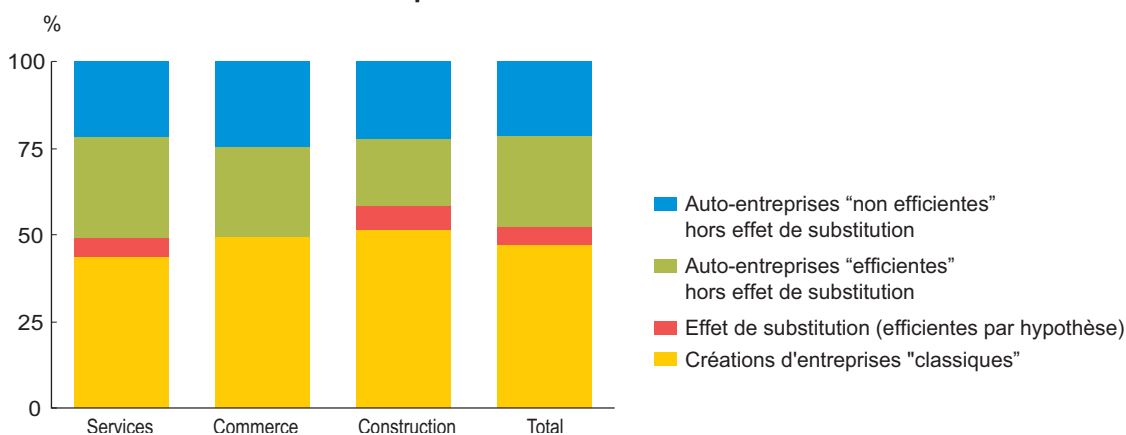
Source : Insee

4. Une part importante de la création d'entreprises « efficaces » résulte de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur

Une part importante des auto-entreprises n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires au titre de l'année 2009. Pour une partie d'entre elles, il s'agit d'entreprises non « efficaces », ne reposant pas sur des projets économiquement viables. Quant aux autres, elles sont efficaces (c'est-à-dire qu'elles finiront par réaliser un chiffre d'affaires), mais sont encore trop jeunes pour avoir déjà réalisé des recettes.

Il est intéressant de connaître la part que représente cette seconde catégorie d'auto-entreprises, dont on peut attendre une future déclaration de chiffre d'affaire afin de mesurer l'effet de la mise en place du régime sur la création d'entreprise ayant une efficacité économique. On estime ainsi que parmi les créations imputables à la mise en place du régime (créations d'auto-entreprises hors effet de substitution), 60 % seraient efficaces. En admettant que toutes les entreprises « classiques » créées le sont, ainsi que les auto-entreprises relevant de l'effet de substitution, il apparaît qu'environ un tiers des créations d'entreprises (auto-entreprises ou « classiques ») efficaces est imputable à la mise en place du régime.

Graphique 5 : « Efficience » des auto-entreprises



Sources : Insee et Acoiss, calculs DGCIS

Encadré 2 : Méthodologie adoptée pour estimer le nombre d'auto entreprises « efficaces » créées

On considère uniquement les créations des trois premiers trimestres de l'année 2009 car le délai assez long avant la première déclaration de chiffre d'affaires ne permet pas de statuer avec précision sur les créations du quatrième trimestre. Au-delà d'une année sans déclaration, on estime qu'une auto-entreprise ne réalisera jamais de chiffre d'affaires. En effet, les créateurs du premier trimestre ont été plus de 40 % à effectuer leur première déclaration au cours des deux premiers trimestres, 8 % au cours du troisième trimestre et moins de 6 % au cours du quatrième. Ainsi peut-on s'attendre à ce que les auto-entrepreneurs déclarant après plus de quatre trimestres d'existence soient peu nombreux. On prête le comportement « déclaratif » de la première génération (création au premier trimestre 2009) aux générations suivantes (créations des deuxième et troisième trimestres 2009). Plus précisément, on considère que la part des auto-entreprises qui réalisent un CA au cours de leur n^{ème} trimestre d'existence parmi celles qui n'avaient pas réussi à en réaliser un au cours du n-1^{ème} trimestre est la même pour toutes les générations. Le calcul du nombre d'entreprises efficaces est présenté dans la tableau suivant pour les entreprises créées aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2009.

Période de création		Trimestre de création et suivants			
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Trimestre 1	Nombre de nouveaux déclarants	4 092	21 573	4 619	3 180
	Nb d'AE n'ayant pas encore déclaré	51 028	29 455	24 836	21 656
	Part nouveaux déclarants parmi les AE n'ayant pas déclarés aux trimestres précédents	7,4%	42,3%	15,7%	12,8%
Trimestre 2	Nombre de nouveaux déclarants	6 151	30 185	6 407	0,128x38900=4979
	Nb d'AE n'ayant pas encore déclaré	75 492	45 307	38 900	38900 - 4979
	Part nouveaux déclarants parmi les AE n'ayant pas déclarés aux trimestres précédents	7,5%	40,0%	14,1%	12,8%

Sur les 51 028 auto-entreprises créées au 1^{er} trimestre 2009 et n'ayant pas déclaré de CA ce trimestre là, 21 573 en ont déclaré un au 2^{ème} trimestre. Parmi les 29 455 auto-entreprises restantes, 4 619 en ont déclaré un au 3^{ème} trimestre. Enfin, sur les 24 836 restantes, 3 180 ont déclaré un premier CA au dernier trimestre 2009. Au total, le nombre d'auto-entreprises efficaces parmi celles créées au 1^{er} trimestre 2009 est $4\,092 + 21\,573 + 4\,619 + 3\,180 = 33\,464$ car on suppose que celles qui n'ont pas réussi à réaliser un CA au cours de leur quatre premiers trimestres d'existence n'en créeront jamais. S'agissant des auto-entreprises créées au 2^{ème} trimestre 2009, de la même façon, on compte 6 151 déclarantes au cours de ce trimestre, 30 185 au 3^{ème} trimestre et 6 407 au 4^{ème}. Ces données sont fournies par la base Acoiss. Pour le premier trimestre 2010, soit le 4^{ème} trimestre d'existence de la génération, on suppose que la part des déclarantes parmi les 38 900 qui n'avaient pas encore déclaré de CA au trimestre précédent, c'est-à-dire au 3^{ème} de leur existence, est la même que pour la génération des auto-entreprises créées au 1^{er} trimestre 2009, soit 12,8 %. Il aurait ainsi 4 979 auto-entreprises de la 2^{ème} génération ayant déclaré un CA pour la première fois lors de leur 4^{ème} trimestre d'existence. Au total, le nombre d'auto-entreprises efficaces parmi celles créées au 2^{ème} trimestre 2009 serait $6\,151 + 30\,185 + 6\,407 + 4\,979 = 47\,722$.

Chapitre 2

Le régime permet de créer son propre emploi mais celui-ci est encore faiblement rémunéré

Au-delà de la création d'entreprises, l'effet sur l'emploi de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur demande à être examiné. Deux types d'effets doivent être distingués : d'une part, la création de leur propre emploi par les auto-entrepreneurs, d'autre part, l'effet du régime sur l'emploi au sein des entreprises « classiques », celles-ci pouvant être tentées de substituer le recours aux auto-entrepreneurs à des emplois salariés. Ce chapitre apporte de premiers éléments à ces problématiques.

1. Le régime permet aux auto-entrepreneurs de créer leur propre emploi mais celui-ci est encore faiblement rémunéré

Selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, près de 70 % d'entre eux exerçaient une activité, très majoritairement salariée, lors de la création de leur entreprise. Au moment de la réalisation de l'enquête, ils n'étaient plus que 40 % des auto-entrepreneurs à exercer une autre activité, la part des salariés parmi ceux-ci étant encore très élevée. Ces chiffres laissent penser que l'activité des auto-entrepreneurs les a fréquemment conduits à la création de leur propre emploi. Ce résultat est cohérent avec le fait que, toujours selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, 60 % déclarent avoir créé leur auto-entreprise dans ce but.

Tableau 1 : Activité parallèle des auto-entrepreneurs

%

	Au moment de devenir auto-entrepreneurs (en 2009)	Au moment de l'enquête (juin 2010)
Autre activité	68	40
<i>dont : salariés du privé</i>	46	28
<i>salariés du public</i>	11	8
<i>indépendants</i>	12	3
Pas d'autre activité	32	60
<i>dont : chômeurs</i>	15	10
<i>retraités</i>	5	4
<i>étudiants</i>	5	2
<i>autres</i>	6	43

Source : DGCIS, enquête auprès des auto-entrepreneurs (juin 2010)

Néanmoins, la question de la qualité - notamment en termes de revenus procurés - des emplois ainsi créés se pose. Selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, pour les deux tiers d'entre eux, le revenu généré par l'auto-entreprise a représenté moins de 50 % de l'ensemble de leurs revenus en 2009.

On peut aborder la question en considérant qu'un emploi est créé par toute auto-entreprise dont l'activité est permanente et dont le chiffre d'affaire annualisé est supérieur à un certains seuil. Si ce seuil est fixé au Smic, peu d'emplois « pleins » peuvent être considérés comme créés par le régime : en effet, 90 % des auto-entrepreneurs ont eu, en 2009, un chiffre d'affaires annualisé inférieur à 22 000 euros¹.

Ces considérations sur les revenus procurés par l'activité d'auto-entrepreneur en relativisent les effets sur la création d'emplois. Néanmoins, les auto-entreprises sont encore jeunes, de sorte que les chiffres d'affaires générés en 2009, année de mise en place du régime, sont inférieurs à ce qu'ils seront en « régime de croisière ».

¹ cf. Partie 1 chapitre 2, tableau 2.

En outre, la philosophie du régime n'est pas de créer des emplois standards, mais (*chapitre 4 de cette partie*) les conditions de la réalisation d'une activité, certes limitée en volume, mais correspondant à des attentes précises - complément de revenu ou toute première marche vers une véritable petite entreprise - qui ne pourraient être satisfaites en dehors du régime.

2. Les « effets pervers » sur l'emploi au sein des entreprises « classiques » sont très limités

Il est fréquemment fait état d'un éventuel effet pervers de la mise en place du régime de l'auto-entreprise sur l'emploi salarié : une pratique se développerait, consistant pour certaines entreprises « classiques » à externaliser tout ou partie de l'activité de leurs salariés en leur imposant le statut d'auto-entrepreneur, au moins pour une partie de leur activité. Les enquêtes auprès des auto-entrepreneurs et des entreprises « classiques » permettent de montrer que ces pratiques sont en fait, pour le moment, tout à fait marginales. En effet, les auto-entrepreneurs concernés satisfont nécessairement les trois conditions suivantes :

- ils étaient salariés juste avant de devenir auto-entrepreneur ;
- ils n'étaient plus salariés au moment de l'enquête ;
- en tant qu'auto-entrepreneur, ils n'ont qu'un ou deux clients « entreprises ».

Les deux premières conditions sont évidemment nécessaires, du moins à l'externalisation totale. La troisième sous-entend que l'auto-entrepreneur « travaille » essentiellement avec un seul client : son ancien employeur. Selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, qui permet d'identifier ceux qui satisfont simultanément ces trois conditions, 1% seulement d'entre eux pourrait être concerné par cette utilisation du régime. Ce phénomène d'externalisation reste donc tout à fait marginal.

Quant au frein à la création d'emplois dans les entreprises « classiques », celles-ci préférant, au lieu d'embauches supplémentaires, recourir à la sous-traitance auprès des auto-entrepreneurs, elle est limitée car :

- selon l'enquête auprès des autres entreprises (de moins de 20 salariés), moins de 10 % d'entre elles ont recours à la sous-traitance auprès des auto-entrepreneurs ;
- en outre, dans deux tiers des cas il ne s'agit pas d'un phénomène permanent : il vise en effet à pallier des pics d'activité dans la moitié des cas et, pour le reste, des absences ou congés de salariés.

Enfin, en cohérence avec ces éléments, seuls 1,5% des auto-entrepreneurs affirment avoir créé leur entreprise à la demande de leur ancien ou futur employeur. Une fois encore, les effets en termes d'emploi, aussi bien par la transformation forcée de salariés en auto-entrepreneurs que le déficit de création d'emplois salariés au profit du recours aux auto-entrepreneurs, sont de faible ampleur.

3. Le régime a contribué à réduire le travail au noir

Par ailleurs, le régime de l'auto-entreprise a sans doute permis de réduire la pratique du travail au noir. En effet, selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, 23 % affirment avoir saisi l'occasion de professionnaliser une activité déjà exercée. Ce motif est certes plus large que ce que la légalisation considère comme du travail dissimulé : il peut inclure les auto-entrepreneurs qui exerçaient la même activité auparavant uniquement pour des proches et sans être rémunérés. Dans le cadre de l'enquête, en réponse à une question ouverte, 3 % des auto-entrepreneurs ont cité le fait de légaliser leur activité comme un avantage du régime.

Une génération nouvelle de créateurs : moins de chômeurs, plus de salariés

D'après l'enquête menée auprès des auto-entrepreneurs, 15 % d'entre eux étaient chômeurs lors de la création de leur auto-entreprise. Ce taux est faible par rapport à la proportion de chômeurs se lançant habituellement dans la création d'entreprises « classiques ». Même si la comparaison demande à être affinée, le fait est - comme on le verra dans ce chapitre - que le régime de l'auto-entrepreneur attire relativement moins les chômeurs que la création classique d'entreprise. La raison tient à l'originalité du régime et ainsi à la nouveauté de la population qu'il séduit.

1. Moins de chômeurs parmi les créateurs d'auto-entreprises

Les bénéficiaires de l'Accre (aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises¹) ont pu, à partir de mai 2009, déclarer leur chiffre d'affaires et verser les cotisations suivant les modalités du régime de l'auto-entreprise. A partir de cette date, les chômeurs sont plus nombreux parmi les auto-entrepreneurs : 18 % contre 10 % auparavant. Ce taux s'élève encore à 22 % si l'on considère les auto-entrepreneurs qui exercent cette activité de façon permanente (plutôt qu'occasionnelle ou saisonnière).

Néanmoins, la part des chômeurs parmi les créateurs d'entreprises « classiques » demeure nettement plus élevée², en particulier parmi les créateurs d'entreprises individuelles sans salarié, type d'entreprise le plus comparable à l'auto-entreprise : la part des chômeurs y est en effet de 44 %.

2. L'écart ne s'explique ni par l'âge, ni par le niveau de diplôme ou le secteur d'activité

Les profils des créateurs d'auto-entreprises et d'entreprises individuelles sans salarié sont notablement différents : les auto-entrepreneurs sont plus âgés et plus diplômés, deux facteurs qui favorisent un moindre chômage. En outre, les auto-entrepreneurs choisissent plus souvent d'exercer une activité de services, secteur dans lequel on observe une moindre présence de chômeurs.

Afin de mesurer en quoi ces différences de profil expliquent l'écart entre le poids des chômeurs au sein des deux catégories de créateurs, on prête aux auto-entrepreneurs la structure par âge, par diplôme et par activité des créateurs d'entreprises classiques comparables. Or, avec cette structure, la part des chômeurs parmi les auto-entrepreneurs reste égale à 22%. Ce sont donc d'autres spécificités des auto-entrepreneurs qui sont à l'origine d'un plus faible taux de chômeurs créateurs d'auto-entreprises.

3. L'implantation des auto-entrepreneurs dans la population n'est pas spécialement liée au chômage

Une analyse menée par département met en évidence les facteurs propres aux territoires d'une plus forte présence des auto-entrepreneurs. Surtout, la variabilité de certaines grandeurs socio-économiques, notamment le taux de chômage (en niveau ou en évolution), d'un département à un autre, permet de déterminer lesquelles sont de nature à expliquer la création d'auto-entreprises. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », dans un département le nombre d'auto-entrepreneurs rapporté à la population (15 à 64 ans) est d'autant plus élevé que :

- les entreprises sont de petite taille (la part de l'emploi salarié dans les entreprises de moins de 5 salariés est forte) ;
- la qualification est plus élevée (mesurée par la proportion des diplômés parmi les 15-64 ans) ;
- la population des 55-64 ans est importante ;
- les taux de création des entreprises ont été plus forts en 2008.

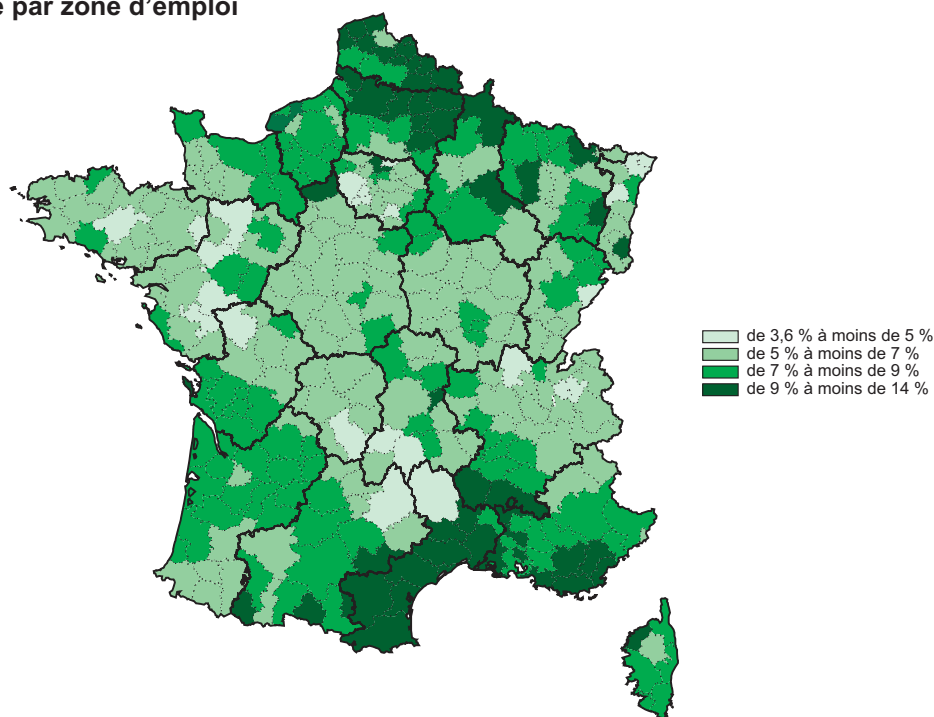
Ces facteurs sont ceux qui apportent la contribution la plus significative à la densité d'auto-entrepreneurs (Tableau 1).

¹ L'Accre n'est pas seulement destinée aux chômeurs. Cette aide s'adresse par exemple aux créateurs bénéficiaires de minima sociaux, ou aux créateurs dans les zones urbaines sensibles. Dans l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, moins de la moitié des bénéficiaires de l'Accre se déclarent chômeurs au moment de la création.

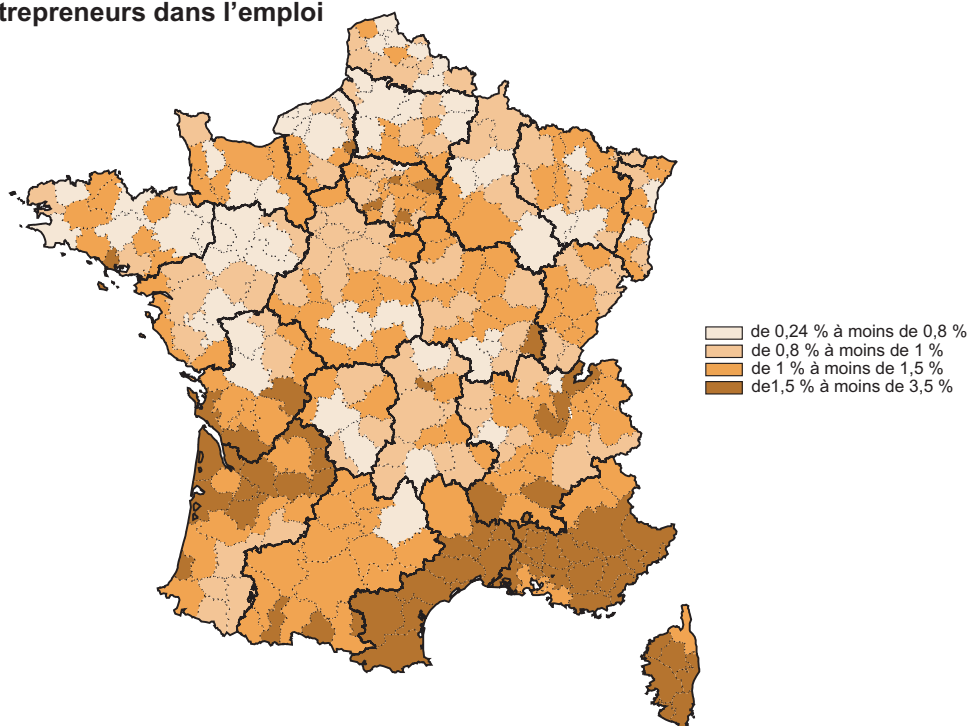
² Mesurée à l'aide de l'enquête SINE réalisée régulièrement par l'Insee auprès des créateurs d'entreprises, la dernière année disponible étant 2006 (cf. annexe).

Ce qui importe est que le taux de chômage n'apparaît pas parmi ces facteurs. Autrement dit, il n'est pas fortement explicatif d'une présence marquée des auto-entrepreneurs dans la population. Les deux cartes suivantes, dont l'une localise les zones d'emploi à fort taux de chômage et l'autre, les zones où la part des auto-entrepreneurs dans l'emploi est forte, confortent ce résultat. On trouve en effet très fréquemment au Nord des zones à fort taux de chômage, mais faible présence d'auto-entrepreneurs. Et, si dans le Sud les zones sont fréquemment à la fois à fort taux de chômage et forte présence d'auto-entrepreneurs, il ne faut pas y voir de corrélation : comme on l'a vu (*chapitre 1 de la première partie*), le Sud est traditionnellement propice à la création de petite entreprises³.

Taux de chômage par zone d'emploi



Part des auto-entrepreneurs dans l'emploi



³ L'intérêt des méthodes économétriques, ici un modèle de « régression », est précisément de pouvoir raisonner « toute choses égales par ailleurs » et ainsi d'écarter les corrélations apparentes. On utilise systématiquement ces méthodes dans les chapitres 5 et 6.

Tableau 1 : Modèle expliquant, par département, le nombre d'auto-entrepreneurs rapporté à la population active

Coefficient x Variables explicatives	Coefficient estimé	Prob > t	de significativité	Niveau moyenne de la variable explicative
Constante	-0,434	0,4276		-0,43
Part d'emplois commerciaux (% de l'emploi total)	0,031	0,0028	***	0,43
Taux de création d'entreprises en 2008	0,066	<,0001	***	0,72
Part d'emploi dans entreprises de moins de 5 salariés	0,069	<,0001	***	0,80
Part de la population de 15 à 24 ans (% pop 15-64)	0,026	0,0365	**	0,52
Part de la population de 55 ans et plus (% pop 15-64)	0,052	0,0009	***	0,91
Taux de chômage au troisième trimestre 2009	0,038	0,0022	***	0,36
Évolution du chômage entre 08T3 et 09T3	0,696	0,0753	*	0,13
Individus avec diplôme inférieur au BEPC (% pop non étudiante 15-64)	-0,025	<,0001	***	-0,95
Individus avec diplôme technique CAP-BEP (% pop non étudiante 15-64)	-0,041	<,0001	***	-0,98
Individus ayant le bac (% pop non étudiante 15-64)	-0,034	0,1066		-0,51

Source : Données Insee, calcul DGCIS

4. Une population nouvelle, avec beaucoup de salariés à la création

Finalement, l'explication de la faiblesse relative du taux de chômeurs parmi les créateurs d'auto-entreprises est ailleurs. Les créateurs d'entreprises classiques (sans salarié) entrent presque tous (85 %) dans l'une des deux catégories suivantes :

- soit (41 % des cas) ils étaient en activité, pour la plupart salariée, avant la création ;
- soit (44 % des cas) ils étaient chômeurs⁴.

Comme les créateurs d'entreprises classiques sans salarié, les auto-entrepreneurs (du moins ceux qui le sont de façon permanente) se répartissent, eux aussi dans leur très grande majorité (84 %), entre les deux catégories. Toutefois, toute la différence est là, ils sont beaucoup plus fréquemment actifs occupés : 62 % au lieu de 41 % (tableau 2). Mécaniquement, cela laisse moins de poids aux créateurs d'auto-entreprises chômeurs.

Tableau 2 : Poids des actifs et des chômeurs parmi les créateurs d'entreprises « classiques » et d'auto-entreprises

	Entreprises individuelles sans salariés (1)	Auto-entreprises en activité permanente créées à partir d'avril (2)	Écart (1) - (2) en points de %
Actifs	41	62	-21
Chômeurs	44	22	22

Sources : Insee, enquête SINE (données 2006) et enquête DGCIS auprès des auto-entrepreneurs (juin 2010)

Ainsi, l'analyse réalisée dans ce chapitre conforte celle du premier : les auto-entrepreneurs constituent bien une nouvelle population d'entrepreneurs, au profil et aux motivations différents de ceux de l'entrepreneur individuel classique.

⁴ La plupart bénéficiant de l'Accre.

Chapitre 4

La double finalité du régime : activité de complément ou « démarche entrepreneuriale »

La mise en place du régime d'auto-entrepreneur a immédiatement suscité de nombreuses créations d'entreprises.

Seule une petite partie de celles-ci aurait vu le jour en l'absence du régime (*chapitre 1*). Au-delà des conditions favorisant une activité procurant un revenu de complément - la loi de modernisation de l'économie poursuit notamment l'objectif d'accroître le pouvoir d'achat -, le régime a vocation à encourager la création de véritables entreprises pérennes. Il vise alors à offrir aussi bien un environnement favorable à une première étape – qui faisait défaut avant la mise en place du régime – vers le développement d'une entreprise « classique », que les conditions assurant la viabilité de nouvelles TPE.

L'enquête auprès des auto-entrepreneurs fournit une information permettant de distinguer ces deux catégories : les auto-entrepreneurs qui se situent plutôt dans une « démarche entrepreneuriale » et ceux qui recherchent « un revenu de complément ». Certes, l'exercice réduit la diversité des situations des auto-entrepreneurs et la frontière entre les deux catégories est sans doute modulable. Mais l'analyse développée dans ce chapitre montre la pertinence d'une catégorisation qui permet, en outre, d'éclairer les facteurs de réussite dans la démarche de création d'une auto-entreprise (*chapitres 5 et 6*).

1. « Démarche entrepreneuriale » ou « recherche d'un revenu de complément »

Une distinction a priori naturelle entre les auto-entrepreneurs à la recherche d'un revenu de complément de ceux qui sont dans une démarche entrepreneuriale, est la présence ou non d'un autre revenu du travail (salaires, retraites) que celui dégagé par l'auto-entreprise. Toutefois, certains auto-entrepreneurs n'ayant pas d'autres revenus liés au travail ne sont pas pour autant dans une véritable démarche entrepreneuriale : tel est le cas du chômeur qui exerce un savoir-faire dans l'attente de retrouver un emploi salarié ou encore le conjoint inactif d'un salarié qui réalise de petits travaux sans que l'activité soit permanente. Ainsi, il est nécessaire d'ajouter d'autres critères à celui d'absence d'un autre revenu lié au travail pour s'assurer que la création relève effectivement d'une démarche entrepreneuriale. Deux conditions supplémentaires, l'une au moins devant être satisfaite, ont ainsi été retenue, dont la réalisation éventuelle est connue via l'enquête auprès des auto-entrepreneurs :

- avoir déclaré que l'activité d'auto-entrepreneur est permanente ;
- avoir déclaré qu'il y aurait eu création de l'entreprise même si le régime de l'auto-entrepreneur n'avait pas été mis en place.

Cependant, il existe une autre catégorie de créateurs s'inscrivant dans une démarche entrepreneuriale : les salariés souhaitant tester un projet d'entreprise et qui abandonneront leur statut de salarié lorsque l'auto-entreprise aura montré sa viabilité par un chiffre d'affaires conséquent. Ce chiffre d'affaires dépassera vraisemblablement le plafond imposé par le régime de sorte que l'activité se poursuivra sous un autre statut. Finalement, sont considérés comme étant dans une « démarche entrepreneuriale », par opposition à la « recherche d'un complément de revenu », les auto-entrepreneurs relevant de l'une des trois situations suivantes :

1ère situation :

- l'auto-entrepreneur n'a pas d'autres revenus liés au travail (salaires, retraites, ...)
- et
- l'activité d'auto-entrepreneur est permanente

2ème situation :

- l'auto-entrepreneur n'a pas d'autres revenus liés au travail
- et
- l'auto-entrepreneur déclare qu'il aurait créé quoiqu'il en soit.

3ème situation :

- l'auto-entrepreneur compte changer de structure juridique à l'avenir (quelle que soit sa situation personnelle).

Les deux premières situations recouvrent par construction le cas des auto-entrepreneurs dans une démarche entrepreneuriale pour lesquels l'auto-entreprise est la seule source de revenu lié au travail. La troisième situation permet d'inclure les auto-entrepreneurs en phase de test d'un projet pour lesquels les perspectives sont favorables et qui envisagent la pérennisation de l'activité sous la forme d'une entreprise « classique ». Ces auto-entrepreneurs ont en perspective de devenir des entrepreneurs de type « classique ».

2. « Démarche entrepreneuriale » : d'abord créer son propre emploi

Dans le cadre ainsi défini, plus de la moitié (53 %) des auto-entrepreneurs ayant créé leur entreprise (qu'ils aient ou non déclaré un chiffre d'affaires) et n'ayant pas abandonné sont dans une démarche entrepreneuriale. Les autres - une petite moitié - recherchent un complément de revenu.

Tous les auto-entrepreneurs inscrits dans une démarche entrepreneuriale ne cherchent pas à développer toujours davantage leur entreprise. D'ailleurs, beaucoup de créateurs d'auto-entreprises cherchent essentiellement à assurer leur propre emploi : 65 % déclarent avoir été tout à fait motivés par cette possibilité, seuls 10 % se déclarant ne l'avoir été que peu ou pas du tout. En outre, comme le montre le tableau 1, les auto-entrepreneurs inscrits dans une démarche entrepreneuriale ont largement abandonné leur activité parallèle, principalement salariée, vraisemblablement pour se consacrer à leur entreprise : alors qu'ils étaient 66 % à en avoir une (51 % étaient des salariés) à la création de l'auto-entreprise, ils n'étaient plus que moins de 20 % en juin 2010. Au contraire, et sans surprise, les auto-entrepreneurs dans une démarche de complément ont largement conservé leur activité parallèle.

Tableau 1 : Le devenir de l'activité parallèle en fonction des attentes du régime

	Au moment de devenir auto-entrepreneur (en 2009)		Au moment de l'enquête (juin 2010)	
	« démarche entrepreneuriale »	Recherche de revenu de complément	« démarche entrepreneuriale »	Recherche de revenu de complément
Autre activité	66	74	19	64
dont :				
salariés du privé	42	51	14	43
salariés du public	9	15	4	14
indépendants	15	8	1	7
Pas d'autre activité	34	26	81	36
dont :				
chômeurs	19	8	15	3
retraités	1	10	1	18
étudiants	5	4	1	3
autres	8	4	64	12

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGClS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

3. Les auto-entrepreneurs à la recherche d'un complément de revenus sont plus diplômés et davantage dans les services aux entreprises

Du point de vue de l'âge et du niveau de diplôme (tableaux 2 et 3), les auto-entrepreneurs inscrits dans une démarche entrepreneuriale se rapprochent des créateurs d'entreprises individuelles classiques, selon l'enquête SINE de l'Insee (annexe 4). Les créateurs d'auto-entreprise qui sont dans une démarche entrepreneuriale sont plus souvent des actifs jeunes ou en fin de carrière. Les créateurs de plus de 60 ans, souvent retraités, sont le plus souvent à la recherche d'un revenu de complément. Les auto-entrepreneurs en quête d'un revenu de complément sont généralement plus diplômés que les autres.

Tableau 2 : Type de démarche selon l'âge

En %

	«Démarche entrepreneuriale»	Recherche d'un revenu de complément	Ensemble
Moins de 25 ans	8	7	7
25 à 34 ans	31	22	27
35 à 44 ans	28	28	28
45 à 59 ans	31	26	29
60 ans et plus	2	18	9

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Tableau 3 : Type de démarche selon le diplôme

En %

	«Démarche entrepreneuriale»	Recherche d'un revenu de complément	Ensemble
Inférieur au Baccalauréat	39	30	35
Baccalauréat	24	21	23
Supérieur au Baccalauréat	37	49	42

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Les deux catégories d'entrepreneurs se distinguent aussi nettement par la nature de leur activité : les auto-entrepreneurs en recherche d'un complément de revenu exercent plus fréquemment une profession libérale, les autres une profession artisanale (*tableau 4*).

Tableau 4 : Type de démarche selon le groupe professionnel

	Démarche entrepreneuriale	Recherche d'un revenu de complément
Artisan	39	28
Commerçant	24	21
Profession libérale	37	51

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Les premiers sont moins fréquemment actifs dans le secteur de la construction mais plus souvent dans les services aux entreprises (*tableau 5a*) ; les auto-entrepreneurs qui s'inscrivent dans une démarche entrepreneuriale ont davantage de clients, quel que soit le secteur d'activité. La différence entre les deux catégories d'auto-entrepreneur se creuse particulièrement dès lors que l'on considère un seuil important de clients (*tableau 5b*).

Tableau 5a : Type de démarche selon le secteur d'activité

En %

	«Démarche entrepreneuriale»	Recherche d'un revenu de complément	Ensemble
Industrie	2	3	3
Construction	15	9	12
Commerce	24	22	23
Services aux entreprises	17	25	21
Services aux particuliers	37	36	36
Autres	5	5	5

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Tableau 5b : Nombre de clients selon le secteur d'activité et le type de démarche

En %

		Aucun client	1 ou 2 clients	3 à 10 clients	Plus de 10 clients	Refus
Industrie	«Démarche entrepreneuriale»	17	12	8	63	0
	Recherche d'un revenu de complément	9	37	28	26	0
Construction	«Démarche entrepreneuriale»	11	17	40	33	0
	Recherche d'un revenu de complément	17	34	36	13	0
Commerce	«Démarche entrepreneuriale»	5	3	12	80	0
	Recherche d'un revenu de complément	4	9	25	59	4
Services aux entreprises	«Démarche entrepreneuriale»	4	26	52	18	0
	Recherche d'un revenu de complément	6	41	40	12	1
Services aux particuliers	«Démarche entrepreneuriale»	6	9	23	62	0
	Recherche d'un revenu de complément	7	19	39	35	1

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : DGCS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

4. Les auto-entrepreneurs ayant une démarche entrepreneuriale mobilisent des moyens financiers plus importants

Le financement de l'auto-entreprise est plus important pour les auto-entrepreneurs qui sont dans une démarche entrepreneuriale. Le tiers d'entre eux prépare un budget initial contre seulement un auto-entrepreneur sur cinq à la recherche d'un revenu de complément (tableau 6). Quel que soit le secteur, la part des auto-entrepreneurs ayant préparé un budget est supérieure pour ceux qui sont dans une démarche entrepreneuriale. En outre, parmi les auto-entrepreneurs ayant préparé un budget, celui-ci est nettement supérieur chez ceux qui sont dans une démarche entrepreneuriale (près de 10 000 euros pour ces derniers contre 5 000 euros pour les auto-entrepreneurs à la recherche d'un revenu de complément).

Tableau 6 : Budget initial selon la démarche et le secteur

En %

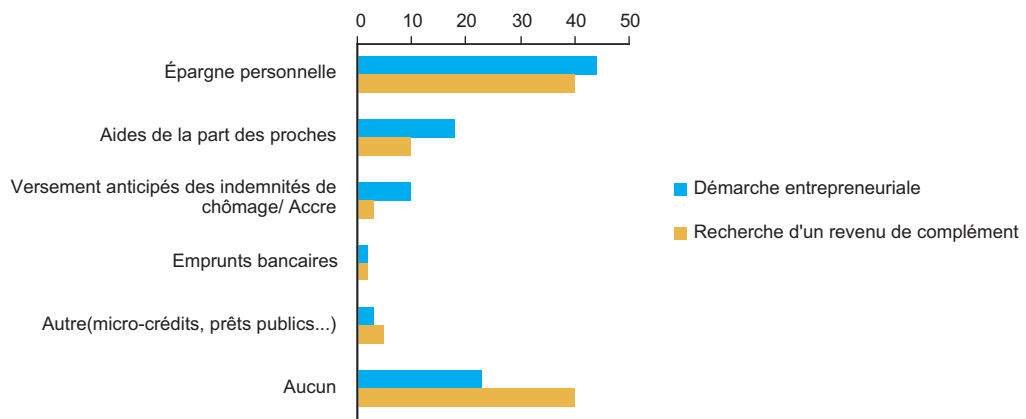
	En démarche entrepreneuriale		Recherche de revenu de complément		Ensemble	
	Auto-entrepreneur avec budget initial	Montant du budget	Auto-entrepreneur avec budget initial	Montant du budget	Auto-entrepreneur avec budget initial	Montant du budget
Industrie	39	5 849	20	2 809	30	4 960
Construction	30	6 178	17	6 491	26	6 239
Commerce, Transport, Hébergement et restauration	46	15 476	39	5 595	43	12 483
Information et communication	26	3 164	6	5 485	16	3 680
Soutien aux entreprises	20	5 993	14	4 728	17	5 444
Enseignement, Santé et action sociale	17	5 999	0	-	8	5 899
Services aux ménages	27	6 816	21	4 472	24	5 851
Ensemble	31	9 838	19	5 259	26	8 400

Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime

Source : Données Acooss, Enquête DGCS de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

De plus, moins du quart des auto-entrepreneurs inscrits dans une démarche entrepreneurial n'ont aucun financement une fois le projet lancé, contre 40 % de ceux qui sont à la recherche d'un revenu de complément (graphique 1). Toutefois les sources de financement les plus courantes demeurent les mêmes quel que soit le type de démarche.

Graphique 1 : Source de financement des auto-entrepreneurs selon le type de démarche
En %



Champ : auto-entrepreneurs enregistrés en juin 2010 hors abandons ou poursuites sous un autre régime
Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Une priorité : réaliser des premières recettes puis les faire croître

Le chiffre d'affaires est un indicateur clé de la réussite d'une démarche de création d'auto-entreprise. Trois phases successives doivent être distinguées.

D'abord, il faut réussir à « vendre quelque chose », une première étape qui n'est pas si simple : en 2009, près de 60 % des créateurs d'auto-entreprise n'ont pas réussi à dégager de chiffre d'affaires (*partie 1, chapitre 2*). Certes, 2009 étant l'année de création du dispositif, cet état de fait tient à la jeunesse des auto-entreprises. Mais pas seulement : parmi celles qui ont été créées au premier trimestre 2009, environ 40 % n'avaient pas réalisé de recettes au bout d'un an d'existence.

Une fois de premières recettes réalisées, il convient - deuxième phase de la vie de l'auto-entreprise - de les consolider : assurer un niveau minimal et une certaine régularité (du moins si l'activité d'auto-entrepreneur est permanente). Le chapitre 2 de la première partie de ce rapport a fourni de précieuses informations sur cette deuxième étape du développement d'une auto-entreprise.

Enfin, troisième phase, qui ne concerne pas tous les auto-entrepreneurs (en particulier ceux qui recherchent un revenu de complément), l'activité de l'auto-entreprise est telle que le chiffre d'affaires dépasse le plafond fixé par le régime : 80 000 euros dans le commerce (BIC Ventes) et 32 000 euros dans les autres activités (BNC et BIC prestations de services).

Les éléments statistiques relatifs aux deux premières phases de développement de l'auto-entreprise ont été exposés dans la partie 1 (chapitre 2) de ce rapport. L'objet du présent chapitre est, dans un premier temps, de compléter ces éléments par une description statistique des auto-entreprises qui dépassent, ou sont susceptibles de dépasser les plafonds de chiffre d'affaires fixés par le régime. Dans un second temps, on s'attache à mieux comprendre les déterminants des étapes du développement de l'auto-entreprise :

- en élargissant ces déterminants à des facteurs socio-économiques, notamment le niveau de diplôme, l'expérience, et le type de démarche : « entrepreneuriale » ou bien recherche d'un revenu de complément ;
- en séparant et hiérarchisant ces déterminants à l'aide de techniques économétriques appropriées.

Ces travaux exploitent aussi bien les données de l'Acosse que l'enquête réalisée auprès des auto-entrepreneurs.

1. Peu d'auto-entrepreneurs ont réalisé en 2009 un chiffre d'affaires proche des plafonds¹

L'appartenance au régime de l'auto-entrepreneur suppose un chiffre d'affaires limité : au-delà d'un certain seuil, les auto-entrepreneurs ne peuvent continuer à disposer du régime. En 2009, certains auto-entrepreneurs, relativement peu toutefois, ont dépassé ce plafond, d'autres s'en sont approché, laissant présager, si l'activité devait continuer à se développer, un dépassement futur.

La base fournie par l'Acosse permet de connaître, pour chaque auto-entrepreneur, le montant de chiffre d'affaires déclaré selon le type d'activité, et donc le seuil approprié. Peu d'auto-entrepreneurs (1,3 % des déclarants, 0,6 % de l'ensemble) ont panaché leur déclaration entre plusieurs types d'activités (BNC, BIC Ventes, BIC prestations de services). Dans ce cas, des règles propres aux activités développées par l'entreprise s'appliquent pour déterminer le seuil de chiffre d'affaires à ne pas dépasser.

Très peu d'auto-entrepreneurs, 0,4 % d'entre eux, 0,8 % des déclarants, ont dépassé leur seuil de référence avec le chiffre d'affaires réalisé au titre de 2009. Cette part est encore plus faible (0,2 %) lorsque l'on considère uniquement les créateurs (pour les « transformeurs », elle est de 0,5 %). Par la suite, on s'intéressera uniquement à la catégorie - très majoritaire - des créateurs d'auto-entreprises, les « transformeurs » constituant une minorité peu représentative du régime (*Partie 1*).

A l'exception de ceux qui ont créé leur entreprise en début d'année, le chiffre d'affaires des créateurs ne correspond pas à une année complète d'activité. On considérera donc des chiffres d'affaires rapportés à l'année entière, reprenant en cela le principe de calcul de l'assiette fiscale. Ainsi, par exemple, on doublera le chiffre d'affaires d'un créateur au 1er juillet 2009 afin de pouvoir le comparer à celui d'un créateur au 1er janvier 2009. Ce faisant, 1,5 % des auto-entrepreneurs, soit près de 4 % des déclarants (5 000 créateurs environ), ont un chiffre d'affaires annualisé supérieur au seuil inhérent à leur activité. Cette part reste faible si on l'élargit aux auto-entrepreneurs qui « approchent le plafond » : en effet, la part de ceux qui ont dépassé la moitié de ce seuil reste limitée à 6,5 %.

¹ Cette section repose sur une exploitation de la base de données de l'Acosse.

Les tableaux qui suivent (*tableaux 1 à 3*) apportent des informations sur le niveau de chiffre d'affaires réalisé en 2009 par les créateurs d'auto-entreprises en fonction de leurs caractéristiques : localisation, âge, sexe et secteur d'activité. En particulier, les créateurs d'auto-entreprises ayant dépassé leur plafond en termes de chiffre d'affaires annualisé sont plus souvent des hommes, ils sont en moyenne plus âgés, sont plus fréquemment actifs dans le secteur de la construction que dans les autres secteurs. Enfin, ils sont plus fréquemment localisés en Ile-de-France qu'en province.

Tableau 1 : Niveau du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs en fonction de la localisation

En %

Chiffre d'affaires	Province	Île-de-France métropolitaine	France
Aucun	56,7	59,3	57
Inférieur à la moitié du seuil	37,4	32,4	36,6
Compris entre la moitié du seuil et le seuil	4,7	6,1	4,9
Supérieur au seuil	1,4	2,3	1,5

Source : données ACOSS, calculs DGCIS

Tableau 2 : Niveau du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs en fonction de l'âge

Chiffre d'affaires	Âge moyen
Aucun	38,7 ans
Inférieur au quart du seuil	41,0 ans
Compris entre 1/4 et la moitié du seuil	42,3 ans
Compris entre la moitié et 3/4 du seuil	43,1 ans
Compris entre 3/4 du seuil et le seuil	44,1 ans
Compris entre le seuil et 1,25 fois le seuil	44,4 ans
Supérieur à 1,25 fois le seuil	44,0 ans

Source : données ACOSS, calculs DGCIS

Tableau 3 : Niveau du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs en fonction du sexe

En %

Chiffre d'affaires	Hommes	Femmes
Aucun	59,6	51,6
Inférieur à la moitié du seuil	33,4	43,1
Compris entre la moitié du seuil et le seuil	5,3	4,2
Supérieur au seuil	1,7	1,1

Source : données ACOSS, calculs DGCIS

Tableau 4 : Niveau du chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs en fonction du secteur d'activité

En %

Chiffre d'affaires	Commerce	Construction	Services	Autres	Ensemble
Aucun	62,6	63,0	54,5	52,1	57,0
Inférieur à la moitié du seuil	35,6	27,1	37,7	43,6	36,6
Compris entre la moitié du seuil et le seuil	1,5	7,4	6,0	3,3	4,9
Supérieur au seuil	0,4	2,5	1,9	1,0	1,5

Source : données ACOSS, calculs DGCIS

2. La construction : plus difficile d'y dégager de premières recettes mais, ensuite, de meilleures perspectives²

Les éléments de statistique descriptive qui ont été présentés jusqu'à présent (notamment dans la première partie de ce rapport) ne permettent pas toujours de dégager avec certitude les facteurs qui déterminent la capacité d'un auto-entrepreneur à réaliser de premières recettes, le montant de chiffre d'affaires une fois l'activité lancée et, enfin, un éventuel dépassement des plafonds conduisant à une sortie du régime.

Il s'agit d'un problème classique : les effets de ces facteurs sont mêlés et leur incidence propre est parfois difficile à isoler et hiérarchiser dans le cadre d'une simple analyse de statistique descriptive. Par exemple, le tableau 3 ci-dessus indique que la part des auto-entrepreneurs n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires au titre de 2009 est nettement plus élevée chez les hommes. Est-ce que pour autant le sexe a une réelle influence ? On peut en douter car, d'une part, le tableau 4 indique que c'est dans le secteur de la construction que l'on trouve la part la plus importante d'auto-entrepreneurs n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires et d'autre part, il y a très peu de femmes auto-entrepreneur exerçant cette activité. Il se pourrait donc que ce soit l'activité de construction qui soit à l'origine d'une plus grande difficulté à réaliser un chiffre d'affaires et que la forte proportion d'auto-entrepreneurs hommes, comparativement aux femmes, exerçant cette activité donne l'impression, trompeuse, d'une moindre capacité des auto-entrepreneurs masculins à réaliser des recettes.

Le recours à des méthodes économétriques appropriées³ permet de résoudre ces difficultés.

2.1 Alors qu'il est plus difficile de démarrer une activité dans la construction, celle-ci s'avère ensuite plus rémunératrice

S'agissant du niveau d'activité enregistré, en termes de chiffre d'affaires, une fois qu'elle a démarré, divers facteurs sont déterminants⁴.

Cette partie repose sur un modèle de régression (tableau 5). Toutes choses égales par ailleurs, les hommes retirent de leur activité plus de 2 600 euros de chiffres d'affaires de plus que les femmes. On retrouve le même ordre de grandeur en faveur des auto-entrepreneurs engagés dans une « démarche entrepreneuriale ». L'expérience de l'auto-entrepreneur, mesurée par son âge, est essentielle et prend le pas sur le niveau de formation scolaire, pour réaliser un chiffre d'affaires conséquent. Ainsi, les auto-entrepreneurs de 60 ans et plus retirent, toutes choses égales par ailleurs, plus de 3 600 euros de plus que leurs homologues de moins de 25 ans (les deux populations regroupaient chacune 25 000 créateurs en 2009, soit un peu moins, chacune, de 10 % de l'ensemble des créateurs).

Mais, le secteur d'activité est l'un des facteurs explicatifs les plus importants du niveau de chiffre d'affaires atteint. Les auto-entrepreneurs exerçant dans le secteur de la construction et des services aux entreprises présentent les projets les plus rémunérateurs. Dans la construction, un projet donnera en moyenne, toutes choses égales par ailleurs, plus de 4 000 euros supplémentaires par rapport à un projet entrepris dans le secteur des services aux particuliers. Le secteur de la construction se caractérise donc par une difficulté plus grande que les autres à permettre de dégager le premier euro de chiffre d'affaires, mais par de meilleures perspectives une fois que les premiers clients ont été trouvés.

² Cette section repose sur une exploitation de l'enquête réalisée auprès des auto-entrepreneurs (cf. partie 2).

³ Il s'agit des modèles dits de « régression » pour analyser les facteurs explicatifs d'une variable économique continue comme un niveau de chiffre d'affaires, et de modèles dits « logistiques » pour le cas de variables économiques discrètes comme ici le fait de réaliser ou non un chiffre d'affaires ou bien dépasser ou non un plafond de chiffre d'affaires. Ces modèles permettent d'identifier les facteurs qui agissent véritablement, c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs », sur la valeur d'une variable économique. Ils permettent également de les hiérarchiser.

⁴ Plusieurs modèles ont été testés en faisant intervenir le plus possible de facteurs. Tous n'ont pas été retenus car il s'avère qu'ils n'avaient pas un caractère explicatif suffisamment significatif. Les facteurs testés sont le secteur d'activité et la localisation de l'entreprise, l'engagement dans une démarche entrepreneuriale, l'existence d'allocation Accre, l'âge, le sexe, le diplôme, de l'auto-entrepreneur, sa situation vis à vis de l'emploi avant de se lancer dans le projet.

Tableau 5 : Facteurs explicatifs du niveau de chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs

		Montant du surplus de chiffre d'affaires moyen généré
Secteur d'activité	Construction	4 102
	Commerce	128
	Services aux entreprises	2 044
	Services aux particuliers	Ref.
Finalité de la démarche	Démarche entrepreneuriale	2 660
	Activité de complément	Ref.
Sexe	Homme	2 629
	Femme	Ref.
Âge	moins de 25 ans	-3 668
	25 à 34 ans	-1 943
	35 à 44 ans	-235
	45 à 54 ans	-672
	55 ans et plus	Ref.

Lecture : « Toutes choses égales par ailleurs » (statut, sexe, âge et autres variables non significatives écartées), un auto-entrepreneur exerçant dans le secteur de la construction dégage 4 102 euros de chiffre d'affaires de plus que dans les services aux particuliers.

Source : DGCS, enquête auprès des auto-entrepreneurs de juin 2010

2.2 Le secteur d'activité, premier facteur explicatif du dépassement des seuils de chiffre d'affaires

Les ventes augmentant, se pose la question du développement à terme de l'activité issue du projet de l'auto-entrepreneur. Les projets ayant généré les chiffres d'affaires les plus importants sont naturellement les candidats à un dépassement du plafond d'éligibilité au régime et donc au basculement vers un statut d'entreprise « classique ». A priori, une telle évolution ne concerne que les auto-entrepreneurs inscrits dans une démarche entrepreneuriale.

Toutes choses égales par ailleurs, le secteur d'activité d'un auto-entrepreneur est le premier facteur explicatif d'un éventuel dépassement de seuil⁵. Ce sont les auto-entreprises du secteur du commerce qui ont la probabilité la plus faible de franchir le plafond imposé par le régime. Ceci s'explique sans doute par des projets moins rémunérateurs, couplés à un plafond de chiffre d'affaires plus important dans ce secteur. L'âge de l'auto-entrepreneur est le second facteur explicatif d'un dépassement de seuil : toutes choses égales par ailleurs, les auto-entrepreneurs plus âgés ont plus de chance de dépasser le seuil que les plus jeunes. A cet effet s'ajoute celui du diplôme : les titulaires d'un diplôme délivré après le bac dépasseraient le seuil le plus fréquemment. Enfin, en cohérence avec ce qui a été observé quant au niveau de chiffre d'affaires (cf. 2.1), toutes choses égales par ailleurs, les hommes dépasseraient plus souvent le seuil que les femmes.

En revanche, à l'issue d'une unique année d'exercice, les auto-entrepreneurs qui s'inscrivent dans une « démarche entrepreneuriale » ne se distinguent pas encore de ceux qui sont à la recherche d'un revenu de complément. Il faudrait plus de recul pour détecter un effet significatif sur le dépassement du plafond de chiffre d'affaires. Toutefois, selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, près de 30 % de ceux qui sont dans une « démarche entrepreneuriale » envisagent de dépasser les seuils et de changer de régime.

Ce chiffre est conforté par l'enquête SINE⁶ selon laquelle 30 % également des créateurs d'entreprises individuelles artisanales sans salarié (comparables aux auto-entrepreneurs qui sont dans une « démarche entrepreneuriale ») dépassent les seuils après trois ans d'existence. On notera toutefois que les auto-entrepreneurs font souvent l'hypothèse optimiste d'une forte hausse de leur activité : selon l'enquête, 85 % de ceux qui envisagent une sortie du régime ont déclaré moins de 20 000 euros de chiffre d'affaires en 2009.

⁵ On utilise à nouveau un modèle de type « logit ». Par ailleurs, on considère toujours les chiffres d'affaires annualisés 2009.

⁶ Voir la présentation de l'enquête SINE de l'Insee en annexe.

Chapitre 6

Un auto-entrepreneur sur 10 a abandonné son projet

Le régime de l'auto-entrepreneur, particulièrement simple et souple, répond à des motivations variées (*chapitre 4*). Il peut être cumulé avec une autre activité. Néanmoins, l'auto-entreprise ne peut réussir que si elle repose sur un projet économiquement viable, permettant de dégager des revenus, et si les motivations de l'auto-entrepreneur correspondent aux avantages du régime.

Selon l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, un an après la création du régime, 12 % des 235 000 auto-entrepreneurs ayant créés leur entreprise au cours des trois premiers trimestres de 2009¹ ont abandonné leur projet². L'objet de ce dernier chapitre est d'analyser les raisons de ces abandons et d'examiner le profil de ces auto-entrepreneurs.

1. Les trois quarts des auto-entrepreneurs ayant abandonné n'avaient pas réussi à dégager de recettes

Trois quarts des auto-entrepreneurs ayant abandonné leur projet n'ont jamais déclaré de chiffre d'affaires. Dans la majorité des cas d'abandon, la raison invoquée est d'ordre économique ou personnel. Les raisons économiques sont bien plus souvent à l'origine des abandons d'auto-entrepreneurs ayant réalisé un chiffre d'affaires (*tableau 1*).

Tableau 1 : Les raisons d'abandon selon la réalisation de chiffre d'affaires

En %

	Ensemble des auto-entrepreneurs qui ont abandonné	Raisons d'abandon			
		administratives	économiques	personnelles	autres
Auto-entrepreneurs ayant déclaré un chiffre d'affaires au titre 2009	24,6	14,6	61,7	28,6	12,5
Auto-entrepreneurs n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires au titre de 2009	75,4	14,6	35,6	41,6	21,4
Ensemble des auto-entrepreneurs qui ont abandonné		14,6	42,0	38,4	19,2

Lecture : Les auto-entrepreneurs ayant déclaré un chiffre d'affaires au titre de 2009 ont le plus fréquemment abandonné pour des raisons économiques (61,7% des cas) alors que ceux qui n'en n'ont pas déclaré ont le plus souvent abandonné pour des raisons personnelles (41,6% des cas).

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Les auto-entrepreneurs qui ont abandonné après avoir réalisé un chiffre d'affaires ont déclaré une recette nettement plus faible que celle des autres auto-entrepreneurs déclarants : selon l'Acoss, au titre de 2009 ces auto-entrepreneurs ont déclaré en moyenne un peu plus de 4 000 euros de chiffre d'affaires contre plus de 6 500 euros pour les autres. Quel que soit le motif d'abandon, le chiffre d'affaires réalisé est très inférieur à celui des autres déclarants.

2. Relativement peu d'abandons dans la construction et les services aux entreprises

Les auto-entrepreneurs qui n'ont pas pu ou souhaité poursuivre leur activité présentent des caractéristiques propres (*tableau 2*).

Moins nombreuses que les hommes à créer leur auto-entreprise, les femmes abandonnent plus fréquemment : 15 % contre seulement 11% de leurs homologues masculins. Les auto-entrepreneurs les plus jeunes abandonnent beaucoup plus fréquemment que la moyenne : un quart des créateurs de moins de 25 ans n'ont pas poursuivi leur projet. Ce taux d'échec est élevé car la moyenne sur l'ensemble des créateurs est de 12 %. La difficulté à cumuler la conduite d'un projet d'auto-entreprise avec la poursuite d'un cursus scolaire et les débouchés sur un emploi salarié qu'un tel cursus peut procurer expliquent sans doute pour une large part le taux d'échec élevé de cette population d'auto-entrepreneurs. Le lien entre abandon et niveau de diplôme n'est pas simple :

¹ Les créateurs du quatrième trimestre ont été exclus car trop jeunes pour avoir rencontré les difficultés qui sont susceptibles de les conduire à l'abandon. Leur intégration à l'analyse conduirait donc à une sous-estimation du phénomène que l'on se propose d'examiner ici.

² L'abandon est caractérisé à partir de l'enquête réalisée auprès des auto-entrepreneurs. Est considéré comme ayant abandonné son projet d'auto-entreprise tout auto-entrepreneur ayant soit répondu 5) à la question Q1, soit répondu 4) à Q1 et 2) à Q1bis (cf. Annexe 3)

les auto-entrepreneurs qui abandonnent le moins fréquemment sont situés aux deux extrêmes : ceux qui n'ont pas de diplôme et, à l'opposé, les titulaires d'un diplôme universitaire non technique.

Sans surprise, une première expérience d'entrepreneur facilite la réussite d'un projet d'auto-entreprise, surtout si l'activité menée dans le régime d'auto-entrepreneur est dans la continuité d'une activité existant à la création. Globalement, les auto-entrepreneurs ayant une autre activité au démarrage sont moins sujets à l'abandon que les autres (chômeurs, retraités, étudiants, etc.), en particulier ceux qui exerçaient comme indépendants (7 % seulement d'abandons) ou ayant un emploi salarié « supérieur » : cadres et professions intermédiaires (seulement 8 % d'abandon pour les deux catégories). Par contre, les chômeurs abandonnent plus souvent, surtout s'ils n'étaient pas indemnisés. Le taux d'échec est alors très élevé par rapport à la moyenne : 18 % contre 12 %. On se souviendra (*chapitre 3*) que le régime de l'auto-entrepreneur attire moins les chômeurs que la création d'une entreprise individuelle classique.

Enfin, les secteurs où l'on relève le plus d'abandons sont le commerce (avec un taux élevé de 18 %) et, dans une moindre mesure, les services aux particuliers. Au contraire, le taux d'abandon est relativement bas dans les services aux entreprises et dans la construction, confirmant pour ce dernier secteur que si le démarrage est difficile, la viabilité et la rentabilité sont ensuite relativement élevées (*chapitre 5*).

Tableau 2 : Proportion des abandons selon les caractéristiques des auto-entrepreneurs

En %

	Population considérée	Part des abandons dans la population considérée
Sexe	Hommes	11
	Femmes	15
Age	15-24 ans	23
	25-34 ans	11
	35-44 ans	12
	45-59 ans	12
	60 ans et plus	8
Niveau de diplôme	Aucun diplôme	8
	Diplôme général inférieur ou égal au Bac	18
	Diplôme technique inférieur ou égal au Bac	14
	Diplôme technique supérieur au Bac	14
	Diplôme universitaire	8
	Diplôme de grandes écoles	11
Expérience antérieure de création d'entreprise	Poursuite d'une activité sous le régime d'auto-entrepreneur	8
	Ancienne expérience de création d'entreprise	11
	Sans expérience d'entrepreneur	14
Statut professionnel à la création de l'auto-entreprise	Autre activité au démarrage	11
	<i>dont salarié du privé</i>	12
	<i>dont salarié du public</i>	10
	<i>dont indépendant</i>	7
	<i>dont cadre</i>	8
	<i>dont profession intermédiaire</i>	8
	<i>dont employé ou technicien</i>	13
	<i>dont ouvrier</i>	15
	Chômeurs au démarrage	16
	<i>dont indemnisé</i>	14
	<i>dont non indemnisé</i>	18
	Retraités au démarrage	12
Étudiants au démarrage	14	
Autres inactifs au démarrage	18	
Localisation	Île-de-France	10
	Province	13
Secteur d'activité	Industrie	6
	Construction	9
	Commerce, Transports, Hébergement et restauration	18
	Information et communication	9
	Activités de soutien aux entreprises	8
	Enseignement, santé, action sociale	9
	Services aux ménages	13

Source : DGCIS, enquête de juin 2010 auprès des auto-entrepreneurs

Annexes

Annexe 1 :	
Le régime de l'auto-entrepreneur.....	99
Annexe 2 :	
La base de données de l'Acoss sur les auto-entrepreneurs.....	103
Annexe 3 :	
Les trois enquêtes	105
Annexe 4 :	
Présentation générale du dispositif SINE.....	129
Annexe 5 :	
Bilan Acoss au 30 avril 2010 sur la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur	131
Annexe 6 :	
Les activités les plus fréquentes des auto-entrepreneurs	141

Annexe 1

Le régime de l'auto-entrepreneur

(extrait du guide de l'auto-entrepreneur)

La loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 en date du 4 août 2008 a pour objectif essentiel de contribuer à la création d'entreprises en France.

Parmi les mesures les plus significatives adoptées afin d'encourager les entrepreneurs dans la création d'entreprises figure le nouveau régime de l'auto-entrepreneur destiné à offrir aux personnes qui souhaitent se mettre «à leur compte» divers avantages en termes de création, de gestion et de cessation d'une activité en nom propre, c'est-à-dire un régime simple pour celles et ceux qui veulent entreprendre.

Toute personne de plus de 18 ans peut devenir en principe auto-entrepreneur, que ce soit à titre principal pour, par exemple, créer sa première activité en même temps que ses études, pour un chômeur qui veut se lancer ou à titre complémentaire pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire (sous certaines conditions) ou un retraité qui souhaite développer une activité annexe en complément de son salaire, de son traitement ou de sa retraite. Seules les personnes physiques exerçant à titre individuel peuvent bénéficier de ce régime, les sociétés – personnes morales – ne le peuvent pas.

Les activités rattachées au régime général de la sécurité sociale (par exemple les artistes auteurs relevant de la Maison des artistes) ne peuvent pas bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur qui est réservé aux entrepreneurs relevant du régime social des indépendants. Sont également exclues les activités relevant de la Mutuelle sociale agricole.

Déclaration

Pour bénéficier de ce régime, l'auto-entrepreneur peut se déclarer par internet (www.lauto-entrepreneur.fr) ou auprès du centre de formalités des entreprises (CFE), de la chambre de commerce (activités commerciales), de la chambre des métiers (activités artisanales) ou des Urssaf (activités libérales). Cette déclaration vaut déclaration d'activité auprès du régime social des indépendants (RSI) comportant l'option pour le régime du microsocial simplifié, et déclaration d'activité aux services fiscaux comportant, le cas échéant, l'option pour le régime du versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

L'auto-entrepreneur qui crée son activité est dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) pour les activités artisanales complémentaires, il n'est pas tenu de publication au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, et il lui suffit de se déclarer sur internet (www.lautoentrepreneur.fr) ou auprès du centre de formalités des entreprises (CFE). De même, la cessation d'activité est soumise à des formalités simplifiées auprès du centre de formalités des entreprises. En cas de création d'activité la déclaration auprès du CFE permettra à l'entreprise d'être déclarée aux services fiscaux et sociaux, elle se verra attribuer par l'INSEE un numéro SIREN.

Les personnes créant une activité artisanale à titre principal à compter du 1er avril 2010 sont tenues de se faire immatriculer au répertoire des métiers. Cette immatriculation est gratuite et il y a exonération du paiement de la taxe annuelle pour frais de chambre jusqu'au terme de la deuxième année suivant celle de la création de l'entreprise.

Les agents commerciaux restent tenus de s'immatriculer au registre spécial des agents commerciaux auprès du tribunal de commerce dans le ressort duquel ils sont domiciliés.

En l'absence d'immatriculation au RCS ou au RM, l'auto-entrepreneur ne peut être électeur ni à une chambre de commerce et d'industrie ni à une chambre de métiers et de l'artisanat, il n'aura pas à payer les taxes annuelles correspondant à cette inscription. Il ne bénéficiera pas du droit au renouvellement du bail commercial s'il n'est pas immatriculé lors de son renouvellement. Il pourra toutefois s'immatriculer volontairement pour bénéficier du droit au renouvellement.

Sur le plan fiscal

L'auto-entrepreneur peut bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise s'il réalise un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas un certain seuil qui s'élève pour 2010 à :

- 80 300 € pour les activités de vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou les prestations d'hébergement;

- 32 100 € pour les activités de prestations de services commerciales, artisanales ou industrielles autres que celles relevant du seuil de 80 300 €;
- 32 100 € pour les prestations de services, imposables dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (BNC), c'est-à-dire principalement les professions libérales relevant de la CIPAV.

Ces seuils sont réévalués chaque année dans la même proportion que le barème de l'impôt sur le revenu.

Toute activité peut être exercée en franchise de TVA lorsque son chiffre d'affaires annuel n'excède pas les plafonds du régime fiscal de la micro-entreprise (80 300 € pour le commerce - achats/reventes, ventes à consommer sur place et prestations d'hébergement - et 32 100 € pour les services) et dès lors que l'exploitant n'opte pas pour le paiement de la TVA. Dans ce cas, l'entreprise ne facture pas de TVA à ses clients mais elle ne peut pas récupérer la TVA que lui facturent ses fournisseurs. Les entrepreneurs qui optent pour le paiement de la TVA ne pourront plus bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise et donc du régime de l'auto-entrepreneur. Certaines activités sont exclues de la franchise de TVA (comme celles relevant de la TVA immobilière).

En outre, l'impôt sur le revenu généré par l'activité de l'auto-entrepreneur peut, lui aussi, être payé forfaitairement sur la base du chiffre d'affaires réalisé pour les auto-entrepreneurs dont le revenu de référence du foyer fiscal pour 2008 est inférieur à 25 926 € par part de quotient familial (ce seuil sera réévalué chaque année). Pour une personne dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 25 926 €, elle s'acquittera forfaitairement de ses charges sociales sous le régime de l'auto-entrepreneur et acquittera l'impôt sur le revenu selon les règles indiquées. Si l'auto-entrepreneur a opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu, son entreprise sera totalement exonérée de cotisation foncière des entreprises (qui remplace la taxe professionnelle) pendant trois ans.

Sur le plan social

L'auto-entrepreneur est affilié à la sécurité sociale et valide des trimestres de retraite. Il s'acquitte forfaitairement de ses charges sociales et de son impôt sur le revenu uniquement sur ce qu'il encaisse. S'il n'encaisse rien, il ne paie et ne déclare rien. Grâce au système de versement libératoire, il peut calculer très facilement son prix de revient.

Un versement unique mensuel ou trimestriel règle les charges sociales et fiscales. Le forfait des charges sociales comprend :

- la cotisation d'assurance maladie-maternité et la cotisation supplémentaire d'indemnités journalières ;
- la cotisation d'allocations familiales ;
- la cotisation d'assurance vieillesse du régime de base ;
- la contribution sociale généralisée (CSG) ;
- la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- la cotisation au titre de la retraite complémentaire obligatoire ;
- la cotisation au régime d'invalidité et de décès.

Selon les activités, ce versement unique se décompose comme suit :

- 12 % de charges sociales pour les activités de vente de marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou les prestations d'hébergement et 1 % de charge fiscale (impôt sur le revenu), soit un versement unique de 13 % du chiffre d'affaires.
- 21,3 % de charges sociales pour les activités de prestations de services commerciales ou artisanales autres que celles relevant du seuil de 80 300 € et 1,7 % de charge fiscale (impôt sur le revenu), soit un versement unique de 23 % du chiffre d'affaires.
- 18,3 % de charges sociales pour les prestations de services délivrées par les professionnels libéraux qui relèvent de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et 2,2 % de charge fiscale (impôt sur le revenu), soit un versement unique de 20,5 % du chiffre d'affaires.

Certaines activités relèvent du taux de 21,3 % pour les charges sociales et du taux de 2,2 % pour l'impôt sur le revenu, soit un versement unique de 23,5 %. Il s'agit notamment des activités des agents commerciaux mandataires.

Des taux spécifiques sont applicables dans les DOM et pour les bénéficiaires de l'ACCRE.

Qualification professionnelle

Pour l'exercice de certaines activités, une qualification est requise par la loi. C'est ainsi que dans les métiers artisanaux du bâtiment ou de l'alimentaire, la coiffure à domicile, l'esthétique, etc., l'activité doit être exercée ou contrôlée par une personne détenant un diplôme de niveau au moins égal au CAP ou bénéficiant d'une expérience professionnelle préalable d'au moins trois ans dans le métier. Lors de la déclaration de création d'entreprise, l'auto-entrepreneur doit attester de la qualification professionnelle au titre de laquelle l'activité sera exercée.

Assurance professionnelle

Les assurances obligatoires varient en fonction de l'activité exercée. La loi impose pour certaines activités l'obligation de souscrire certaines assurances (garantie décennale notamment pour le bâtiment). L'auto-entrepreneur comme tout entrepreneur, peut voir sa responsabilité civile professionnelle engagée dans le cadre de ses activités professionnelles. La souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle n'est pas obligatoire, sauf pour certaines activités.

La responsabilité civile des particuliers est en général couverte dans le cadre de l'assurance multirisques-habitation mais ce type d'assurance ne couvre pas la responsabilité civile du souscripteur dans le cadre de ses activités professionnelles, même si elles sont marginales.

Obligation de loyauté

Un salarié qui souhaite exercer une activité indépendante en complément de son activité principale salariée, est tenu à une obligation de loyauté. Il lui est donc interdit d'exercer l'activité professionnelle prévue par son contrat de travail auprès des clients de son employeur sans l'accord exprès de ce dernier. Par ailleurs, son contrat de travail peut prévoir des interdictions ou des restrictions limitant son droit de créer une autre entreprise, ceci dans un souci de protection de l'employeur.

Respect de la réglementation générale et des normes techniques professionnelles

Les dispositions légales et réglementaires, ainsi que les normes techniques professionnelles, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, ou de droit du travail applicables aux salariés et de protection du consommateur s'appliquent à l'auto-entrepreneur.

Une comptabilité allégée

Les entrepreneurs bénéficiant du régime fiscal de la micro-entreprise, qu'ils soient immatriculés ou non, ont une comptabilité allégée. Ainsi, ils peuvent simplement tenir un livre mentionnant chronologiquement le montant et l'origine des recettes encaissées à titre professionnel, en distinguant les règlements en espèces des autres règlements. Les références des pièces justificatives (factures, notes, etc.) doivent y être indiquées. Ce livre est tenu au jour le jour. En outre, lorsque l'activité consiste principalement à vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à consommer sur place ou à emporter, ou à fournir des prestations d'hébergement, les entrepreneurs doivent alors tenir un registre récapitulatif par année le détail de leurs achats en précisant le mode de règlement et les références des pièces justificatives (factures, notes, etc.). Les entrepreneurs ont l'obligation de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives à leurs achats et à leurs ventes de marchandises ou de prestations de services.

Protection du patrimoine immobilier personnel

Tout ou partie de ce patrimoine immobilier personnel peut être protégé en le rendant insaisissable : il s'agit de tous les biens fonciers bâtis et non bâtis (terrains, maisons) non affectés à un usage professionnel.

Il peut être rendu insaisissable par déclaration notariée publiée à la conservation des hypothèques du lieu de situation des biens immobiliers ainsi qu'au registre de publicité légale (si l'auto-entrepreneur est immatriculé) ou dans un journal d'annonces légales du département d'exercice de l'activité professionnelle (l'auto-entrepreneur n'est pas immatriculé).

Les biens immobiliers identifiés dans la déclaration ne peuvent plus être saisis par les créanciers professionnels dont les créances sont nées postérieurement à la publication de la déclaration d'insaisissabilité sauf décision de renoncer à l'insaisissabilité au profit d'un ou de plusieurs créanciers sur tout ou partie de votre patrimoine foncier (par une renonciation sous forme notariée soumise aux mêmes formes de publicité que la déclaration).

L'auto-entrepreneur bénéficie des procédures collectives de traitement des difficultés des entreprises quelle que soit son activité.

Annexe 2

La base de données de l'Acoss sur les auto-entrepreneurs

1. Population observée

Elle recouvre l'ensemble des comptes ouverts à l'Acoss sous le régime de l'auto-entrepreneur en 2009, c'est-à-dire tous les comptes administrativement actifs en 2009, qu'il s'agisse de créations ou non, que les auto-entrepreneurs aient ou non déclaré un chiffre d'affaires relatif à leur activité en 2009.

2. Variables fournies

1. Variable indicatrice du fait que le compte était précédemment actif ou non
2. Activité principale exercée (APE en NAF rév.2)
3. Âge
4. Sexe
5. Code géographique de la commune (5 caractères)
6. Date d'ouverture du compte / Date de fermeture du compte (sans indication sur la cause de la fermeture du compte)
7. Chiffre d'affaires déclaré au titre de chacun des quatre trimestres 2009, en distinguant les activités :
 - ventes
 - prestations hors BNC
 - prestations BNC
8. Option pour le prélèvement fiscal libératoire (oui / non)
9. Bénéficiaire de l'Accre (oui / non)
10. Groupe professionnel à trois modalités : « artisan / commerçant / profession libérale »
11. Information concernant une éventuelle demande de radiation.

Annexe 3

Les trois enquêtes

Annexe 3.1.

Méthodologie : champ et échantillonnage

Pour chacune des deux enquêtes auprès des entreprises (auto-entrepreneurs et autres entreprises), on vise 1 000 réponses. Un fichier d'adresses postales 10 fois plus important est livré. Cette note expose, pour chacune des deux enquêtes (parties 1.1 et 1.2), le plan de sondage adopté pour les fichiers de 10 000 entreprises fournis au prestataire, puis les quotas fixés au prestataire pour les 1 000 réponses à collecter par téléphone parmi les 10 000 entreprises livrées.

Elle présente aussi le dispositif d'enquête par internet adopté pour le volet « particuliers » (partie 1.3).

1.1 Enquête auprès des auto-entrepreneurs

Champ de l'enquête

Les entreprises pour lesquelles l'Acoss a ouvert un compte au titre du régime de l'auto-entreprise en 2009.

Plan de sondage des 10 000 auto-entreprises :

On met en œuvre, sur la base de sondage constituée par l'Acoss, un échantillonnage équilibré : l'échantillon des 10 000 auto-entreprises est réparti selon un certain nombre de caractéristiques (variables de contrôle) comme la totalité de la base de sondage. Ainsi, les 10 000 auto-entrepreneurs se répartissent par sexe, par âge, sur la caractéristique transformé ou créateur, par tranche de chiffre d'affaires, par région, par activité comme l'ensemble des auto-entrepreneurs (*tableaux 1 et 2*). Au sujet du chiffre d'affaires, les informations reçues par l'Acoss pour les auto-entrepreneurs créés au 4^e trimestre 2009 sont encore incomplètes. Seulement un peu plus du quart des auto-entrepreneurs du 4^e trimestre ont déclaré un chiffre d'affaires à l'échéance d'avril 2010. C'est pourquoi les 10 000 auto-entrepreneurs ont été sélectionnés parmi les comptes ouverts au cours des trois premiers trimestres.

Le prestataire est chargé d'attribuer des numéros de téléphone aux 10 000 auto-entrepreneurs de l'échantillon livré. Comme il y a un certain taux d'échec, on livre des échantillons de complément construits de façon à ce que le prestataire dispose finalement d'environ 6 500 auto-entrepreneurs « téléphonisés » constituant aussi un échantillon équilibré à l'image des 10 000 initiaux. Le prestataire appelle chaque numéro de téléphone jusqu'à 15 fois, en variant les jours et les heures, y compris le samedi et le soir. Ceci permet de s'assurer que même les auto-entrepreneurs les plus difficiles à contacter (qui ont sans doute un profil et une activité particuliers) ne seront pas trop sous-représentés dans l'échantillon.

Quotas à respecter pour les 1 000 répondants :

Des quotas à respecter fixent le nombre de répondants à obtenir dans un certain nombre de catégories, qu'on choisit en nombre limité (pour 1 000 réponses seulement), et en lien avec l'objectif de l'enquête. Un objectif important de l'enquête est de déterminer la motivation de l'auto-entrepreneur, notamment s'il recherche un revenu de complément ou une activité à part entière. De ce point de vue, l'âge, le caractère urbain ou rural, le chiffre d'affaires paraissent importants à prendre en compte ; ensuite le groupe professionnel (artisan, commerçant, ou activité libérale) est en lien avec la partie de l'enquête consacrée à la nature et aux conditions de l'activité. Les quotas à respecter portent sur la catégorie professionnelle croisée avec le montant annuel de chiffre d'affaires (en quatre classes), l'âge en deux classes, et le lieu de l'activité (rural ou urbain).

Pour réaliser ces quotas, le prestataire a respecté à quelques unités près les répartitions plus fines obtenues en croisant la première caractéristique (catégorie et tranche de chiffre d'affaires) avec l'âge d'une part, avec la zone rurale ou urbaine d'autre part (soit au total 48 quotas).

¹ On estime que l'étape d'attribution des numéros de téléphone, assurée par le prestataire, risque de faire perdre entre 30 et 50 % des entreprises. On présume ensuite des difficultés à joindre les entreprises. Au total, le test menée par l'Insee pour l'enquête Sine auprès des auto-entrepreneurs a abouti à un taux de 10 % de réponse.

² « Transformé » désigne les entreprises déjà existantes qui ont opté pour le régime des auto-entrepreneurs

³ D'une part, l'Acoss n'a pas encore reçu toutes les déclarations relatives au dernier trimestre 2009, d'autre part les auto-entrepreneurs plus « anciens » ont souvent déclaré pour la première fois un chiffre d'affaires lors de la deuxième échéance.

Tableau 1 : Les quotas pour les 1003 réponses d'auto-entrepreneurs

Caractéristique contrôlée		Échantillon initial de 10 000 auto-entrepreneurs	Quotas d'auto-entrepreneurs attendus	Quotas de réponses obtenues
Catégorie et tranche de chiffre d'affaires	Sans catégorie	273	27	27
	Artisan CA faible	428	43	44
	Artisan CA moyen	840	84	85
	Artisan CA fort	601	60	60
	Artisan CA nul	1 461	146	147
	Commerçant CA faible	452	45	46
	Commerçant CA moyen	780	78	80
	Commerçant CA fort	553	55	56
	Commerçant CA nul	1 638	164	156
	Libéral CA faible	390	39	40
	Libéral CA moyen	837	84	85
	Libéral CA fort	573	57	58
	Libéral CA nul	1 174	117	119
	Âge	Jusqu'à 40 ans	5 245	525
41 ans et plus		4 755	476	509
Zone	Urbain	7 540	754	722
	Rural	2 460	246	281

Redressement a posteriori

Un redressement a posteriori a été effectué pour prendre en compte des caractéristiques qui ne figurent pas dans les quotas. On contrôle ainsi lors du redressement la répartition des auto-entrepreneurs selon les caractéristiques prises en compte pour le tirage des 10 000 auto-entrepreneurs : secteur d'activité détaillé, âge (en 5 tranches), sexe, transformation ou non. En outre, afin d'améliorer la robustesse de l'estimation de la part des auto-entrepreneurs chômeurs, on a calé l'échantillon des répondants sur des caractéristiques liées au chômage : le calage a été effectué sur 5 catégories de régions classées suivant leur taux de chômage, et sur la part des auto-entrepreneurs recevant l'Accre. Cette phase de redressement a peu modifié la pondération initiale.

1.2 Enquête auprès des autres entreprises (non auto-entrepreneurs)**Champ de l'enquête**

Ce deuxième volet d'enquête s'adresse aux entrepreneurs qui ne font pas partie du régime. L'entreprise est enquêtée en tant que concurrente et/ou en tant que cliente potentielle d'auto-entreprises. Par souci de limiter le champ de l'enquête aux entreprises les plus intéressées, l'enquête s'adresse à de petites entreprises (jusqu'à 20 salariés).

Plan de sondage des 10 000 autres entreprises

La base de sondage est un fichier d'entreprises constitué à partir du répertoire Sirene. Il contient la raison sociale de l'entreprise, sa catégorie juridique, son secteur d'activité, le nombre de salariés. Le plan de sondage est constitué de façon à pouvoir établir des résultats pour trois grandes catégories d'entreprises selon leur secteur d'activité, suivant la place qu'occupent les auto-entrepreneurs dans ces activités.

Une première catégorie est constituée des secteurs « privilégiés » : on sélectionne les activités les plus souvent choisies par les auto-entrepreneurs ; ces entreprises sont les plus susceptibles d'être concurrencées par les auto-entrepreneurs. 29 activités au niveau le plus détaillé de la nomenclature sont retenues. Pour chaque activité, il y a deux strates de taille : jusqu'à trois salariés, ou plus de trois salariés. Ces secteurs privilégiés sont surreprésentés dans l'échantillon. Chaque entreprise échantillonnée représente 92 entreprises.

On sélectionne un deuxième groupe d'activités, dans lequel la présence des auto-entrepreneurs est « modérée ». Les activités restantes forment un troisième groupe (non privilégié). Au sein de ces deuxième et troisième groupes, la répartition des entreprises par grande classe d'activités et dans les deux strates de taille est respectée. En outre, la taille de la commune est prise en compte (moins ou plus de 5 000 habitants), et la strate des petites communes est surreprésentée. Ce choix est guidé par l'idée qu'une petite commune favorise le fait que les entreprises et les auto-entrepreneurs se connaissent. Chaque entreprise échantillonnée dans une petite commune représente 458 entreprises. Chaque entreprise échantillonnée dans une plus grande commune représente 915 entreprises.

En annexe, la répartition des 10 000 entreprises de l'échantillon est fournie (tableau 3).

De même que pour l'enquête auprès des auto-entrepreneurs, le prestataire est chargé d'attribuer des numéros de téléphone aux 10 000 entreprises de l'échantillon livré. Comme il y a un certain taux d'échec, on livre des échantillons de complément construits de façon à ce que le prestataire dispose finalement, pour chacune des strates constituées, de 6,5 fois plus d'entreprises « téléphonisées » que le nombre de répondants visé. Le protocole de contact par téléphone est le même que celui décrit pour les auto-entrepreneurs.

Quotas à respecter pour les 1 000 répondants

Les quotas à respecter pour les 1 000 répondants portent sur les trois catégories de secteurs d'activité (privilegiés, modérément privilégiés ou non privilégiés par les auto-entrepreneurs), les deux strates de taille de l'entreprise (jusqu'à deux salariés et au-delà) et les deux tailles de commune (jusqu'à 5 000 habitants, ou plus de 5 000 habitants).

Il n'y a pas de collecte d'information auprès des entreprises qui déclarent ne pas connaître du tout le régime de l'auto-entrepreneur. Au bilan, 1 153 entreprises ont été contactées, et parmi elles, 153 ne connaissant pas le régime n'ont pas été interviewées.

Tableau 2 : Les quotas pour les 1000 réponses d'autres entreprises

Secteur d'activité	Taille d'entreprise	Taille de commune	Poids pour l'échantillon des 10 000 entreprises	Échantillon des 10 000 entreprises	Quotas d'entreprises attendus	Entreprises répondantes connaissant le régime	Entreprises contactées ne connaissant pas le régime
Non privilégié	Grande	Grande	915	228	23	20	8
		Petite	458	207	21	17	8
	Petite	Grande	915	834	83	71	18
		Petite	458	715	72	65	18
Modérément privilégié	Grande	Grande	915	258	26	29	2
		Petite	458	228	23	27	2
	Petite	Grande	915	1 086	1 09	108	19
		Petite	458	1 210	121	120	22
Privilegié Commerce				283	28	29	4
Privilegié BTP	Grande			499	50	51	4
	Petite		92	1 663	166	168	17
Privilegié Services	Grande			244	24	29	1
	Petite			2546	255	266	30
Total				10 001	1 000	1 000	153

Redressement a posteriori

Pour tenir compte du fait que les quotas à respecter ne pouvaient pas être très détaillés du point de vue du secteur d'activité, une repondération a été effectuée au terme de la collecte. Lors de cette repondération, la répartition des répondants selon 13 secteurs d'activité, selon les deux strates de taille, et les deux tailles de communes a été calée sur celle de l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés. Cette phase de redressement n'a que très faiblement modifié la pondération initiale.

Volet complémentaire : les entreprises clientes des auto-entrepreneurs

En complément de ces 1000 entreprises, un volet d'interrogation complémentaire est mis en place. Ce volet a été conçu avec le prestataire de manière à favoriser la présence dans l'enquête d'entreprises ayant effectivement confié des travaux à des auto-entrepreneurs. Les auto-entrepreneurs enquêtés, quand ils déclarent avoir des entreprises clientes, sont invités à fournir les coordonnées téléphoniques de ces entreprises. Pour favoriser cette collecte, la possibilité leur est offerte d'être joints lors d'un rendez-vous ultérieur s'ils souhaitent un délai pour réunir ces renseignements, ou informer leur clients.

La collecte de ce volet complémentaire est effectuée à la suite de l'enquête auprès des autres entreprises, sur un questionnaire similaire, auquel sont ajoutées des caractéristiques décrivant l'entreprise (secteur d'activité, nombre de salariés, localisation...). Ce volet a permis de collecter 22 réponses d'entreprises clientes d'auto-entrepreneurs.

1.3 Enquête auprès des particuliers

Le panel Ipsos par internet

Le prestataire a proposé que l'enquête auprès des particuliers prenne place dans son dispositif d'enquêtes par internet. Ce dispositif permet de toucher un ensemble de plus de 550 000 personnes fidélisées par le prestataire (voir en annexe, tableau 4, la description de ce dispositif).

Par ce dispositif, l'enquête a été collectée auprès de 850 personnes connaissant le régime et ayant l'intention d'avoir recours à des auto-entrepreneurs, et auprès de 150 personnes ayant déjà eu recours à un auto-entrepreneur.

Une première sélection s'effectue sur la base de quelques questions permettant de cibler les personnes à enquêter ; pour notre sujet, trois questions portent sur la connaissance du régime de l'auto-entrepreneur, sur le recours éventuel ou effectif aux services d'un auto-entrepreneur. Ce mini questionnaire a été proposé à environ 46 000 personnes fidélisées par Ipsos, ce qui a abouti au recrutement des personnes enquêtées :

- 150 personnes sont enquêtées qui ont déjà fait appel à un auto-entrepreneur (4 % de la population des 16-64 ans),
- 850 personnes sont enquêtées qui sont prêtes à faire appel à un auto-entrepreneur (30 % de la population des 16-64 ans),
- Ne sont pas enquêtées les personnes qui ne connaissent pas le régime (57 % des 16-64 ans) ou qui, le connaissant, ne feront pas appel à un auto-entrepreneur (9 % de la population des 16-64 ans).

Le redressement a posteriori

L'institut Ipsos a ainsi rédigé sa proposition : « Ipsos propose à la DGCIS d'utiliser dans le cadre de ce 3e volet d'enquête cet outil, qui a été mis en place pour des annonceurs afin d'interroger rapidement et à moindre coût des cibles rares à faible pénétration d'acheteurs de nouveaux produits ». Il s'agit d'un outil de sélection adapté au fait qu'on présumait un taux de pénétration du recours à un auto-entrepreneur encore faible de la part des particuliers. Aucun quota n'a été fixé. La phase de redressement a posteriori est seule susceptible d'améliorer les estimations tirées de l'enquête.

Ce redressement cherche à corriger les effets des différentes sélections ayant abouti aux enquêtés :

- l'appartenance au panel d'internautes Ipsos,
- au sein du panel, la sélection des 46 000 internautes, sur la base en particulier d'un délai respecté entre deux sollicitations.

Le redressement part de l'hypothèse suivante : au sein des 46 000 internautes joints pour l'enquête, chacune des catégories de personnes répondant à un critère donné (catégorie socioprofessionnelle, âge, diplôme..... voir tableau 5 en annexe), représente, pour l'objet de l'enquête, cette même catégorie de la population entière. Autrement dit, les deux premières sélections opérées sont supposées sans lien avec l'objet de l'enquête. Cependant, le panel d'internautes n'est pas le reflet de la répartition de la population suivant les critères sociodémographiques considérés. Le redressement conduit donc à attribuer des poids assez dispersés aux différents enquêtés, ce qui induit une moindre robustesse des estimations.

Tableau 1 : Caractéristiques de l'échantillon des 10 000 auto-entrepreneurs**a. Contrôle sur le chiffre d'affaires, la catégorie professionnelle, l'âge et le sexe**

Variable	Échantillon des 10 000 auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs (janvier-septembre 2009)	Pourcentage de l'échantillon	Pourcentage de la base de sondage
Artisan sans chiffre d'affaires déclaré	1 461	34 406	14,6	14,6
Artisan CA entre 1 et 1 499 euros	428	10 082	4,3	4,3
Artisan CA entre 1 500 et 4 999 euros	489	11 519	4,9	4,9
Artisan CA entre 5 000 et 9 999 euros	351	8 283	3,5	3,5
Artisan CA supérieur à 10 000 euros	601	14 155	6,0	6,0
Commerçant sans chiffre d'affaires déclaré	1 638	38 572	16,4	16,4
Commerçant CA entre 1 et 1 499 euros	452	10 649	4,5	4,5
Commerçant CA entre 1 500 et 4 999 euros	476	11 206	4,8	4,8
Commerçant CA entre 5 000 et 9 999 euros	304	7 152	3,0	3,0
Commerçant CA supérieur à 10 000 euros	553	13 014	5,5	5,5
Profession libérale sans chiffre d'affaires déclaré	1 174	27 635	11,7	11,7
Profession libérale CA entre 1 et 1 499 euros	390	9 191	3,9	3,9
Profession libérale CA entre 1 500 et 4 999 euros	493	11 610	4,9	4,9
Profession libérale CA entre 5 000 et 9 999 euros	344	8 114	3,4	3,4
Profession libérale CA supérieur à 10 000 euros	573	13 501	5,7	5,7
25 ans et moins	940	22 130	9,4	9,4
26 à 30 ans	1 431	33 705	14,3	14,3
31 à 40 ans	2 874	67 658	28,7	28,7
41 à 50 ans	2 427	57 178	24,3	24,3
51 à 60 ans	1 474	34 727	14,7	14,7
61 à 65 ans	566	13 332	5,7	5,7
66 ans et plus	288	6 784	2,9	2,9
Auto-entrepreneurs créateurs	8 908	209 812	89,1	89,1
Auto-entrepreneurs hommes	6 466	152 314	64,7	64,7

b. Contrôle sur l'activité et la région

Variable	Échantillon des 10 000 auto-entrepreneurs	Auto-entrepreneurs (janvier-septembre 2009)	Pourcentage de l'échantillon	Pourcentage de la base de sondage
Conseils pour les affaires et gestion	534	12 578	5,3	5,3
Autres services personnels nca	474	11 125	4,7	4,7
Autres commerces de détail (marchés)	581	13 683	5,8	5,8
Activités spécialisées de design	292	6 866	2,9	2,9
Formation continue pour adultes	240	5 650	2,4	2,4
Programmation informatique	236	5 551	2,4	2,4
Maçonnerie générale et gros oeuvre bâtiment	209	4 907	2,1	2,1
Soins de beauté	193	4 556	1,9	1,9
Travaux de peinture et vitrerie	189	4 470	1,9	1,9
Activités de santé humaine nca	176	4 154	1,8	1,8
Travaux d'installation électrique	164	3 867	1,6	1,6
Autres activités de soutien aux entreprises	156	3 680	1,6	1,6
Vente à domicile	148	3 470	1,5	1,5
Coiffure	143	3 384	1,4	1,4
Industries (autres)	512	12 053	5,1	5,1
Construction (autres)	1 212	28 572	12,1	12,1
Commerce ; réparation auto et moto (autres)	2 331	54 887	23,3	23,3
Autres services (Transports, Hébergement-restauration, Immobilier, Santé) (autres)	1 945	45 806	19,5	19,4
Information et communication (autres)	627	14 774	6,3	6,3
Activités spéc. scientifiques et tech. (autres)	1 551	36 519	15,5	15,5
Services administratifs et de soutien (autres)	717	16 891	7,2	7,2
Enseignement (autres)	560	13 177	5,6	5,6
Arts, spectacles (autres)	443	10 415	4,4	4,4
11 - Île-de-France	1 405	33 086	14,1	14,0
21 - Champagne-Ardenne	157	3 708	1,6	1,6
22 - Picardie	198	4 647	2,0	2,0
23 - Haute-Normandie	182	4 303	1,8	1,8
24 - Centre	335	7 887	3,4	3,3
25 - Basse-Normandie	200	4 711	2,0	2,0
26 - Bourgogne	230	5 416	2,3	2,3
31 - Nord-Pas-de-Calais	408	9 602	4,1	4,1
41 - Lorraine	285	6 712	2,9	2,8
42 - Alsace	237	5 597	2,4	2,4
43 - Franche-Comté	150	3 513	1,5	1,5
52 - Pays de la Loire	449	10 567	4,5	4,5
53 - Bretagne	410	9 641	4,1	4,1
54 - Poitou-Charentes	289	6 782	2,9	2,9
72 - Aquitaine	617	14 547	6,2	6,2
73 - Midi-Pyrénées	513	12 115	5,1	5,1
74 - Limousin	100	2 378	1,0	1,0
82 - Rhône-Alpes	859	20 248	8,6	8,6
83 - Auvergne	176	4 155	1,8	1,8
91 - Languedoc-Roussillon	664	15 630	6,6	6,6
93 - Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 058	24 915	10,6	10,6

Tableau 3 : L'échantillon des 10 000 autres entreprises

Première partie : les entreprises des secteurs privilégiés par les auto-entrepreneurs

Secteur	Petite : 0,1 ou 2 salariés	Grande : 3 salariés et plus
4321A - Travaux d'installation électriques dans les locaux	397	98
4331Z - Travaux de plâtrerie	146	37
4333Z - Travaux de revêtement des sols et des murs	149	36
4334Z - Travaux de peinture et de vitrerie	383	93
4339Z - Autres travaux de finition	69	18
4399Z - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	519	217
4782Z - Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	55	0,4
4789Z - Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	224	3
5621Z - Services des traiteurs	37	11
6201Z - Programmation informatique	121	18
6209Z - Autres activités informatiques	20	2
7021Z - Conseil en relations publiques et communication	57	3
7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	847	69
7410Z - Activités spécialisées de design	52	3
7420Z - Activités photographiques	66	7
7430Z - Traduction et interprétation	73	3
7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	57	6
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	94	35
8551Z - Enseignement des disciplines sportives et d'activités de loisirs	178	7
8552Z - Enseignement culturel	26	1
8559A - Formation continue des adultes	138	21
8559B - Autres enseignements	63	5
8690F - Activités de santé humaine nca	157	0,2
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	87	9
9511Z - Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	47	4
9529Z - Réparation d'autres biens personnels et domestiques	52	4
9602B - Soins de beauté	171	20
9604Z - Entretien corporel	50	6
9609Z - Autres services personnels nca	153	9
Total secteurs privilégiés	4 490	746
Poids dans l'ensemble des entreprises	92	92

Deuxième partie : les entreprises des secteurs modérément choisis par les auto-entrepreneurs

Secteur	0,1 ou 2 salariés		3 salariés et plus	
	Petite commune : moins de 5 000 habitants	Grande commune : plus de 5 000 habitants	Petite commune : moins de 5 000 habitants	Grande commune : plus de 5 000 habitants
B à E Industrie	48	47	7	9
F - BTP	285	97	86	32
G - Commerce	301	325	69	74
J - Informatique et Communication	28	61	3	10
M - Services Scientifiques	102	160	16	39
N - Services Administratifs	144	86	15	13
R - Spectacles	44	48	2	4
S - Services aux particuliers et autres services dans l'artisanat	111	85	17	36
S - Services aux particuliers et autres services hors artisanat	147	177	13	41
Total secteurs modérément privilégiés	1 209	1 087	228	259
Poids dans l'ensemble des entreprises	458	915	458	915

Troisième partie : les entreprises des secteurs restants non privilégiés par les auto-entrepreneurs

Secteur	0,1 ou 2 salariés		3 salariés et plus	
	Petite commune :	Grande commune :	Petite commune :	Grande commune :
	moins de 5 000 habitants	plus de 5 000 habitants	moins de 5 000 habitants	plus de 5 000 habitants
B à E Industrie	98	53	57	37
F - BTP	53	45	21	16
G - Commerce	169	190	61	77
J - Informatique et Communication	10	33	1	7
M - Services Scientifiques	27	79	7	17
N - Services Administratifs	23	30	5	9
P - Enseignement	4	5	1	3
R - Spectacles	4	3	1	1
S - Services aux particuliers et autres services dans l'artisanat	25	29	6	4
S - Services aux particuliers et autres services hors artisanat	302	367	47	57
Total secteurs modérément privilégiés	714	833	208	226
Poids dans l'ensemble des entreprises	458	915	458	915

Tableau 4 : le dispositif d'enquête auprès du panel d'Ipsos (extrait du document Ipsos)

Taille du panel IIS : 496 412 individus de 7 ans et plus

Secteur	Structure représentative nationale de la population	Structure représentative nationale des internautes	Structure du panel IIS	
Âge	16-74	16-74	16-74 (421 050)	7 et + (496 412)
7-15	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	15,1 %
16-24	15,8 %	22,1 %	17,1 %	14,5 %
25-34	17,9 %	22,8 %	23,9 %	20,3 %
35-44	19,7 %	22,7 %	27,1 %	23,0 %
45-54	18,9 %	17,0 %	16,3 %	13,9 %
55-64	16,7 %	11,7 %	13,5 %	11,5 %
65-74	11,0 %	3,8 %	2,0 %	1,7 %
75 et plus	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	0,1 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sources	Eurostat 2008	Eurostat 2008	IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Sexe				
Homme	49,3 %	48,1 %	45,7 %	46,5 %
Femme	50,7 %	51,9 %	54,3 %	53,5 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Sources	Eurostat 2008	Eurostat 2008	IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Taille du foyer				
Foyer 1 personne	13,1 %		9,7 %	8,2 %
Foyer 2 personnes	31,8 %		25,3 %	22,2 %
Foyer 3 personnes	22,0 %		23,4 %	22,3 %
Foyer 4 personnes	19,8 %	non disponible	25,9 %	27,9 %
Foyer 5 personnes et plus	13,3 %		15,8 %	19,3 %
	100,0 %		100,0 %	100,0 %
Sources	Recensement 1999 pondération EE 2007		IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Régions				
Région Parisienne	19,0 %		19,3 %	18,8 %
Nord-Ouest	22,6 %		22,7 %	22,9 %
Nord-Est	23,3 %		23,5 %	23,7 %
Sud-Ouest	10,8 %	non disponible	10,4 %	10,3 %
Sud-Est	24,3 %		24,3 %	24,3 %
	100,0 %		100,0 %	100,0 %
Sources	LFS 2006		IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Catégorie socio-professionnelle (personne de référence)				
Cadre / dirigeant d'entreprise	12,4 %		14,8 %	14,8 %
Profession intermédiaire / Employé	27,9 %		43,4 %	43,6 %
Ouvrier	23,2 %		17,7 %	18,5 %
À son compte	6,8 %	non disponible	7,2 %	7,3 %
Retraité / autre inactif	29,8 %		16,8 %	15,8 %
	100,0 %		100,0 %	100,0 %
Sources	Recensement 1999 pondération EE 2007		IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Activité				
Actif (temps plein, temps partiel, à son compte, chômeur)	63,7 %		71,6 %	60,7 %
Inactif (autre inactif, retraité, lycéen/étudiant...)	36,3 %	non disponible	28,4 %	39,3 %
	100,0 %		100,0 %	100,0 %
Sources	LFS 2006		IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Revenu (annuel net après impôts)				
€ 0 - 6 000			6,4 %	6,5 %
€ 6 001 - 9 000			2,6 %	2,6 %
€ 9 001 - 12 000			4,2 %	4,2 %
€ 12 001 - 15 000			6,2 %	6,2 %
€ 15 001 - 18 000			6,4 %	6,4 %
€ 18 001 - 21 000	non disponible	non disponible	7,5 %	7,6 %
€ 21 001 - 24 000			8,7 %	8,8 %
€ 24 001 - 30 000			13,6 %	13,7 %
€ 30 001 - 36 000			11,6 %	11,6 %
€ 36 001 - 48 000			12,4 %	12,4 %
€ 48 001 - 60 000			6,6 %	6,5 %
€ 60 001 - 120 000			3,9 %	3,9 %
€ 120 001 et plus			0,6 %	0,6 %
Refus			9,3 %	9,1 %
			100,0 %	100,0 %
Sources			IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010
Taille d'agglomération (nombre d'habitants)				
< 20 000	42,6 %		40,0 %	40,9 %
20 000 - 99 999	12,4 %		12,6 %	12,6 %
100 000 - 199 999	5,5 %	non disponible	5,4 %	5,4 %
200 000 et plus	39,5 %		41,9 %	41,1 %
	100,0 %		100,0 %	100,0 %
Sources	Recensement 1999 pondération EE 2007		IIS Panel Profile Janv. 2010	IIS Panel Profile Janv. 2010

Ipsos Interactive Services (janvier 2010)
Écart significatif - Catégories sousreprésentées
Catégories surreprésentées

L'Access Panel d'Ipsos est un vivier de foyers et d'individus qui sont recrutés, identifiés et qui acceptent de participer régulièrement à des études de marché. Les informations seront recueillies à l'aide d'un questionnaire autoadministré On-Line. Profil des Panélistes On-Line : Aujourd'hui en France, le taux de pénétration d'Internet est de près de 64 % et en constante croissance. Les écarts entre la population nationale et les internautes sont connus et tendent de plus en plus à se réduire. Ipsos mène constamment des actions de recrutement pour réduire encore plus ces écarts (ex : recrutement de seniors, d'inactifs...).

Annexe 3.2.

Le résultat des trois enquêtes

VOLET 1 : « AUTO-ENTREPRENEUR »

INTRODUCTION

Q1 – Parmi les phrases que je vais vous citer, quelle est celle qui s’applique le mieux à votre situation ?

- 1) Votre activité d’auto-entrepreneur a démarré et vous avez déjà déclaré un chiffre d’affaires (64 %)
- 2) Votre activité a démarré, mais vous n’avez pas encore déclaré de chiffre d’affaires (16 %)
- 3) Votre activité n’a pas encore démarré, mais le projet n’est pas abandonné (6 %)
- 4) Vous n’êtes plus auto-entrepreneur, mais vous avez déclaré un chiffre d’affaires (5 %)
- 5) Votre projet d’auto-entreprise est abandonné et vous n’avez pas déclaré de chiffre d’affaires (9 %)
- 6) Non réponse

(Si Q1=4 poser Q1 bis)

Q1 bis – Pour quelles raisons n’êtes-vous plus auto-entrepreneur ?

- 1) Vous poursuivez votre activité d’entrepreneur sous un autre régime (38 %)
- 2) Vous avez abandonné votre projet (62 %)

(Si Q1bis =2 ou si Q1 = 5 poser Q2)

Q2 – Pour quelles raisons avez-vous abandonné votre projet d’auto-entreprise ?

- 1) Des raisons administratives (15 %)
- 2) Des raisons économiques (42 %)
- 3) Des raisons personnelles (38 %)
- 4) D’autres raisons (19 %)

MODULE « PROFIL DE L’AUTO-ENTREPRENEUR »

Q3 – Sexe

- 1) Homme (65 %)
- 2) Femme (35 %)

Q4a – Quel est votre âge ? Moyenne = 40,9 ans

Q4b – Tranche d’âge

- 1) Moins de 25 ans (8 %)
- 2) De 25 à 34 ans (26 %)
- 3) De 35 à 44 ans (28 %)
- 4) De 45 à 59 ans (28 %)
- 5) 60 ans et plus (9 %)

Q4c – Quel est votre diplôme le plus élevé ?

- 1) Aucun diplôme (7 %)
- 2) CEP / BEPC / brevet élémentaire / brevet des collèges (5 %)
- 3) CAP / brevet de compagnon / BEP (23 %)
- 4) Baccalauréat technologique ou professionnel / brevet de technicien ou professionnel / brevet de maîtrise / autres brevets (BEA, BEC, BEI, BEH), capacité en droit (14 %)
- 5) Baccalauréat général / brevet supérieur (8 %)
- 6) Diplôme technique de 1er cycle (BTS, DEUST, DUT) (10 %)
- 7) Diplôme universitaire ou général de 1er cycle, diplôme des professions sociales ou de la santé, infirmier(ère) (4 %)

- 8) Diplôme universitaire de 2e cycle (licence, maîtrise, tout diplôme de niveau bac +3 et bac +4) (15 %)
- 9) Diplôme universitaire de 3e cycle (DEA, DESS, doctorat, diplôme de niveau bac+5 et plus y compris médecine, pharmacie, dentaire) (9 %)
- 10) Diplôme d'ingénieur, d'une grande école (4 %)
- 11) Ne se prononce pas (0 %)

Q5 – Auparavant, aviez-vous déjà créé une entreprise, quel que soit son statut juridique ?

- 1) Oui, et j'ai poursuivi sous le régime de l'auto-entrepreneur (12 %)
- 2) Oui, mais c'était une autre activité (18 %)
- 3) Non (70 %)

Q6a - Juste avant la création de votre « auto-entreprise », exerciez-vous une activité ?

- 1) Oui (68 %)
- 2) Non, chômeur (15 %)
- 3) Non, retraité (5 %)
- 4) Non, étudiant ou lycéen (5 %)
- 5) Non, autre inactif (6 %)

(Si Q6a = 1)

Q6b - Étiez-vous ?

- 1) Salarié du secteur privé (67 %)
- 2) Salarié du secteur public (16 %)
- 3) Indépendant, à votre compte (17 %)

(Si Q6b = 1 ou 2)

Q6c – Étiez-vous ... ? (83% des AE)

- 1) Cadre supérieur (18 %)
- 2) Profession intermédiaire (13 %)
- 3) Employé ou technicien (48 %)
- 4) Ouvrier (21 %)
- 5) Ne se prononce pas (2 %)

(Si Q6a=2)

Q6d – Étiez-vous chômeur indemnisé ? (15 % des AE)

- 1) Oui (57 %)
- 2) Non (43 %)

Q6e – Étiez-vous bénéficiaire de minima sociaux ?

- 1) Oui (10 %)
- 2) Non (88 %)
- 3) Ne se prononce pas (2 %)

(Si Q6a différent de 3 ET si toujours auto-entrepreneur)

Q7a - Actuellement, exercez-vous une autre activité que celle d'auto-entrepreneur ?

(81 % des AE)

- 1) Oui (40 %)
- 2) Non, chômeur (10 %)
- 3) Non, retraité (4 %)
- 4) Non, étudiant ou lycéen (2 %)
- 5) Non (sans autre activité que celle de l'auto-entrepreneur) (43 %)

(Si Q7a=1)

Q7b - Êtes-vous ? (32 % des AE)

Nous parlons de l'AUTRE activité que celle d'auto-entrepreneur

- 1) Salarié du secteur privé (70 %)
- 2) Salarié du secteur public (21 %)
- 3) Indépendant, à votre compte (8 %)

(Si Q7b=1 ou 2)

Q7c - Êtes-vous ? (29 % des AE)

Nous parlons de l'AUTRE activité que celle d'auto-entrepreneur

- 1) Salarié à temps plein (61 %)
- 2) Salarié à temps partiel (39 %)

(Si Q7b=1 ou 2)

Q7d – Êtes-vous ... ?

Nous parlons de l'AUTRE activité que celle d'auto-entrepreneur

- 1) Cadre supérieur (16 %)
- 2) Profession intermédiaire (17 %)
- 3) Employé ou technicien (47 %)
- 4) Ouvrier (18 %)
- 5) Ne se prononce pas (2 %)

Q8 – Par rapport à votre projet de création d'entreprise, quelle est la phrase qui vous correspond le mieux ?

- 1) Vous aviez un projet et grâce au régime de l'auto-entreprise vous avez pu le concrétiser (37%)
- 2) Vous aviez décidé de créer votre entreprise, et le choix du régime de l'auto-entreprise s'est fait ensuite (23 %)
- 3) Vous avez saisi l'occasion de professionnaliser une activité que vous exerciez déjà (23 %)
- 4) Aucune de ces phrases (17 %)

(Si Q8=4)

Q8bis – Pour quels motifs avez-vous créé votre auto-entreprise ? (17 % des AE)

- Pour les avantages du régime de l'auto-entreprise (33 %)
 - dont Pour la simplicité / la rapidité de création / pour éviter les démarches administratives (13 %)
 - dont Pour payer moins de charges / avoir un régime fiscal mieux adapté à mon CA (14 %)
 - dont Pour changer de statut / passer de la microentreprise/du régime artisan à l'auto-entreprise (8 %)
- Pour gagner de l'argent / avoir un complément de salaire / compléter ma retraite (32 %)
- Pour travailler / continuer mon activité / faire profiter de mon expérience (19 %)
- Pour pouvoir facturer mes clients (9 %)
 - dont Pour travailler dans la légalité / ne pas travailler au noir (7 %)
- Pour tester un projet / changer de métier (11 %)
- À la demande de mon ancien/futur employeur (8 %)
- Pour me mettre à mon compte / être indépendant (8 %)
- Dans le cadre d'un plan de reclassement / pour pouvoir bénéficier d'un départ concerté avec mon entreprise (1 %)

Q9 – Je vais vous citer différentes raisons de choisir le régime de l'auto-entreprise.

Pour chacune d'elles, vous me direz si elle correspond à votre situation, à votre choix.

(Tout à fait/ Assez/ Peu/ Pas du tout/ne sait pas)

- La simplicité pour créer son entreprise (78 % / 15 % / 3 % / 3 % / 0 %)
- La possibilité de revenus complémentaires (50 % / 22 % / 8 % / 19 % / 1 %)
- La possibilité de créer son propre emploi (61 % / 23 % / 7 % / 9 % / 1 %)
- L'autonomie dans le travail (70 % / 20 % / 4 % / 6 % / 0 %)
- Les faibles coûts administratifs (66 % / 21 % / 6 % / 5 % / 1 %)
- Le niveau des charges (53 % / 29 % / 9 % / 8 % / 1 %)
- Les faibles risques en cas d'arrêt (58 % / 19 % / 7 % / 13 % / 3 %)

MODULE « PROCESSUS DE CRÉATION »

Q10 – Comment avez-vous entendu parler du régime de l'auto-entrepreneur la toute première fois ?

- 1) Une campagne d'information gouvernementale (23 %)
- 2) Des chambres de commerce ou des métiers (5 %)
- 3) La Sécurité sociale (0 %)
- 4) Pôle Emploi (3 %)
- 5) Des réseaux d'aide sociale (0 %)
- 6) Des réseaux d'accompagnement professionnels (1 %)
- 7) Des professionnels (8 %)
- 8) Des proches (19 %)

- 9) Internet, sur un portail d'informations (14 %)
- 10) Via des blogs sur Internet (1 %)
- 11) Autre (28%)
 - Dont dans les médias : à la télévision/la radio/dans la presse (24 %)*
 - Dont dans une revue professionnelle / La presse spécialisée (1 %)*
 - Dont organismes publics : Urssaf, Impôts, courrier du RSI, Mission locale,... (2 %)*
- 12) Ne se prononce pas (1 %)

Q11a – Avez-vous créé votre auto-entreprise sur un portail Internet ou en vous déplaçant à un guichet de l'administration ?

- 1) Sur un portail Internet (72 %)
- 2) À un guichet (27 %)
- 3) Ne se prononce pas (1 %)

(Si Q11a = 1)

Q11b – était-ce ?

- 1) Le portail www.lautoentrepreneur.fr (93 %)
- 2) Le portail www.guichet-entreprise.fr (1 %)
- 3) (AUTRE (SANS PRECISION)) (2 %)
- 4) Ne se prononce pas (4 %)

(Si Q11a = 1)

Q12 – Avez-vous rencontré un dysfonctionnement informatique lors de la déclaration en ligne de votre auto-entreprise ? ? (71 % des AE)

- 1) Oui (20 %)
- 2) Non (79 %)
- 3) Ne se prononce pas (1 %)

Q13 – Combien de temps estimez-vous (même approximativement) avoir passé pour la déclaration de votre auto-entreprise, en prenant en compte tout le processus administratif (lecture, compréhension, remplissage et renvoi des formulaires) ?

- 1) Plus d'1 journée (21 %)
- 2) Entre 4 et 8 heures (11 %)
- 3) Entre 3 et 4 heures (11 %)
- 4) Entre 1 et 3 heures (26 %)
- 5) Moins d'1 heure (30 %)
- 6) Ne se prononce pas (1 %)

Q14 – Dans quel délai avez-vous reçu une réponse de l'administration ?

- 1) 1 semaine environ (44 %)
- 2) 2 à 3 semaines (33 %)
- 3) 1 mois (8 %)
- 4) Plus d'1 mois (11 %)
- 5) Ne se prononce pas (4 %)

Q15 – Je vais vous citer différentes phrases à propos de cette création et, pour chacune, vous me direz si vous êtes tout à fait/assez/pas vraiment/pas du tout d'accord/ne sait pas

Lors de l'inscription de l'auto-entreprise :

- 1) les informations fournies étaient claires (42 % / 37 % / 16 % / 5 % / 0 %)
- 2) la terminologie utilisée était compréhensible (45 % / 40 % / 12 % / 2 % / 1 %)
- 3) les formulaires à remplir étaient clairs (60 % / 30 % / 8 % / 1 % / 0 %)
- 4) les interlocuteurs étaient compétents

(Si Q11a = 2) (53 % / 18 % / 15 % / 13 % / 1 %)

- 5) Les modalités de calcul du chiffre d'affaires étaient claires (59 % / 25 % / 10 % / 4 % / 1 %)
- 6) Les modalités de calcul des cotisations sociales étaient claires (48 % / 29 % / 16 % / 7 % / 0 %)
- 7) Les modalités de calcul des impôts étaient claires (42 % / 27 % / 19 % / 10 % / 2 %)

Q16 – Concernant les informations fournies lors de la déclaration, avez-vous été très, assez, peu ou pas du tout satisfait des :

- 1) Informations sur la protection sociale offerte aux auto-entrepreneurs (12 % / 38 % / 30 % / 16 % / 4 %)
- 2) Informations sur le régime fiscal offert aux auto-entrepreneurs (22 % / 49 % / 20 % / 7 % / 2 %)

Q17 – Avez-vous eu connaissance des contraintes liées à toute création d'entreprise : (Oui, tout à fait / Oui, en partie / Non, pas vraiment / Non, pas du tout / Ne sait pas)

- 1) en matière bancaire ? (21 % / 19 % / 27 % / 32 % / 2 %)
- 2) en matière d'assurance professionnelle ? (22 % / 20 % / 26 % / 31 % / 1 %)
- 3) en matière de qualification professionnelle ? (29 % / 22 % / 22 % / 25 % / 3 %)

Q18 – À quels organismes avez-vous fait appel pour vous accompagner dans la démarche de la création de cette auto-entreprise ?

- 1) Une chambre de commerce ou des métiers (26 %)
- 2) Un réseau d'accompagnement (Adie, réseau des boutiques de gestion, union des auto-entrepreneurs, France initiative, ...) (8 %)
- 3) Un professionnel comme par exemple un banquier, un avocat, un expert-comptable (7 %)
- 4) Une caisse de sécurité sociale (2 %)
- 5) AUTRE (8 %)
- 6) aucun organisme (55 %)
- 7) Ne se prononce pas (0 %)

(Si Q18 différent de 6)

Q19 – Avez-vous été très, assez, peu ou pas du tout satisfait de cet accompagnement ?

(44 % des AE)

- 1) Très satisfait (43 %)
- 2) Assez satisfait (35 %)
- 3) Peu satisfait (13 %)
- 4) Pas du tout satisfait (9 %)

Q20 – Et rétrospectivement, aviez-vous besoin d'un accompagnement ?

- 1) Oui (43 %)
- 2) Non (56 %)

(Si Q20=1)

Q21 – De quel type d'accompagnement aviez-vous besoin ? (43 % des AE interrogés)

- 1) Fiscal (46 %)
- 2) Administratif (66 %)
- 3) Bancaire (29 %)
- 4) Social (30 %)
- 5) Autre (5 %)

(Si Q1 = 1 ou 4)

Q22 – Parlons de la première année de la vie de l'entreprise après sa création.

Les informations données lors de sont-elles très, assez, peu ou pas du tout suffisantes ?

- 1) La première déclaration de chiffre d'affaires (22 % / 49 % / 15 % / 11 % / 2 %)
- 2) Le paiement des cotisations et des impôts (22 % / 47 % / 17 % / 11 % / 2 %)

Q24 – Toujours lors de la première année de vie de votre auto-entreprise, après sa création, avez-vous contacté d'autres organismes ?

- 1) Une chambre de commerce ou des métiers (6 %)
- 2) Un réseau d'accompagnement (Adie, réseau des boutiques de gestion, union des auto-entrepreneurs, France initiative, ...) (3 %)
- 3) Un professionnel comme par exemple un banquier, un avocat, un expert-comptable (9 %)
- 4) Une caisse de sécurité sociale (5 %)
- 5) (AUTRE (SANS PRECISION)) (7 %)
- 6) Aucun organisme (74 %)

Q25 – Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées depuis la création de votre auto-entreprise ? En premier ? En deuxième ? En troisième ?

- 1) L'accès à l'information fiable et au conseil au démarrage (13 % / 9 % / 9 % / Total = 23 %)
- 2) L'accès à une formation (3 % / 4 % / 7 % / Total = 9 %)
- 3) Le crédit bancaire (9 % / 5 % / 7 % / Total = 15 %)
- 4) Le conseil en comptabilité (3 % / 10 % / 11 % / Total = 14 %)
- 5) L'information en fiscalité et droits sociaux, comme par exemple la maladie, la retraite, la retraite complémentaire, ... (27 % / 18 % / 7 % / Total = 42 %)
- 6) Autre difficulté (14 % / 11 % / 9 % / Total = 21 %)
Dont :
 - L'aide et le conseil à la mise en route et au développement commercial de l'activité (dont trouver des clients, se faire connaître,...) (9%)
 - Problèmes pour joindre les services concernés (Urssaf, impôts, RSI, Sécu...) au sujet du changement de régime, assurances, frais de déplacement, mode de paiement des charges....(9%)
- 7) Non réponse (31 % / 43 % / 48 %)

(Si Q1=1, 2 ou 3)

Q26 – Actuellement, de quelles formations pensez-vous avoir besoin ? (86 % des AE)

- 1) Une formation professionnelle complémentaire (15 %)
- 2) Une formation en droit et gestion de l'entreprise (23 %)
- 3) Une formation commerciale (13 %)
- 4) Une formation informatique (12 %)
- 5) Une formation liée au développement de l'entreprise (16 %)
- 6) AUTRE (2 %)
- 7) Non réponse (36 %)

Q27 – Aujourd'hui, globalement, comment jugez-vous le processus pour devenir auto-entrepreneur (le déroulement des différentes étapes de la création de l'auto-entreprise) ?

EN POSITIF (91 %) :

La simplicité / La rapidité / L'efficacité (77 %)

- C'est simple / C'est facile (39 %)
dont N'importe qui peut le faire / C'est accessible à tous (7 %)
- Le processus de création est simple / Il est facile de s'inscrire comme auto-entrepreneur (44 %)
dont Par Internet / L'outil Internet est adapté (16 %)
dont Les démarches sont simplifiées / Il y a moins de formalités administratives/de paperasse à remplir (14 %)
dont Les documents sont faciles/simples à remplir (2 %)
dont L'inscription est gratuite (2 %)
- C'est rapide / On devient auto-entrepreneur rapidement (21 %)
dont Les réponses sont rapides / On obtient les documents/le n° SIRET rapidement (2 %)
- La déclaration de CA est simple / La partie administrative se gère facilement (6 %)
dont La déclaration des cotisations sociales est simple (1 %)
- C'est pratique (4,4 %)
- C'est efficace / C'est fiable (3,5 %)
- La coordination avec les autres administrations (RSI, Urssaf, Impôts, Chambre des Métiers,...) est satisfaisante (1 %)
- On peut s'arrêter facilement / La résiliation n'est qu'une formalité (1 %)

Une bonne information (16 %)

- Il y a de l'information / L'information est complète (4 %)
- C'est clair / Les informations fournies sont faciles à comprendre (11 %)
dont L'information sur les charges et la fiscalité est claire (2 %)
- On peut se rendre à un guichet / L'accueil est bon / Les CCI vous renseignent bien (2 %)

Le régime est avantageux (33 %)

- Les charges et la fiscalité sont intéressantes / Elles sont calculées sur le CA réel (11 %)
dont Pour les personnes qui ont peu de moyens / Sans apport de capital (3 %)
- Pour se lancer / Pour tester un projet / Sans prendre de risques (11 %)
- En complément d'un emploi/d'une retraite (5 %)
- Pour être dans la légalité / Pour ne pas travailler au noir (3 %)

EN NÉGATIF (42 %) :

Le manque d'informations, d'accompagnement (21 %)

- Le manque d'informations sur les charges et la fiscalité / Des informations incomplètes (7 %)
- Le manque d'informations sur la couverture sociale/la retraite/la maladie/le chômage (7 %)
- Le manque d'accompagnement et de formations / Il faudrait pouvoir avoir un interlocuteur physique / On se retrouve un peu seul (6 %)
- Les informations ne sont pas claires / Elles sont parfois contradictoires (2 %)

Le manque de simplicité, de rapidité et d'efficacité (14 %)

- Le manque de coordination entre les différentes administrations (RSI, Urssaf, Impôt, Chambre des Métiers,...) / Ces dernières ne sont pas toujours très au courant ou disponibles (11 %)
- Les problèmes de télédéclaration / Il y a des blocages Internet / Il faudrait un rappel automatique (1%)
- La déclaration des métiers n'est pas simple / Il faut trouver la bonne dénomination / On peut hésiter entre plusieurs catégories (1 %)
- C'est long / On reçoit les documents/le n° SIRET tardivement (1 %)

Les inconvénients du régime (16 %)

- Le plafond de CA est limité/trop bas (2 %)
- La difficulté à trouver des assurances / Les assurances sont chères (2 %)
- L'impossibilité de déduire les frais (1 %)
- Certaines aides et couvertures sociales sont supprimées ou diminuées (retraite, chômage, Accre, maladie, aides au logement,...) (2 %)
- La difficulté à trouver des financements/à obtenir des crédits bancaires (1 %)
- La TVA non déductible / Un élément qui nous pénalise auprès des clients (1 %)

Divers autres inconvénients : difficile de trouver des clients, de la concurrence déloyale, pas de formation exigée, problème de crédibilité auprès des clients (8 %)

MODULE « NATURE ET CONDITION DE L'ACTIVITE » pour 86 % des AE qui poursuivent leur activité

(Si Q7a=1)

Q28 – Votre activité professionnelle autre que celle d'auto-entrepreneur est-elle ... ?

- 1) Permanente (80 %)
- 2) Occasionnelle (16 %)
- 3) Saisonnière (4 %)
- 4) Ne se prononce pas (0 %)

Q29 – L'activité exercée en tant qu'auto-entrepreneur est-elle ... ?

- 1) Permanente (59 %)
- 2) Occasionnelle (33 %)
- 3) Saisonnière (7 %)
- 4) Ne se prononce pas (0 %)

Q31 – À quel groupe professionnel êtes-vous rattaché en tant qu'auto-entrepreneur ?

- 1) Artisan (33 %)
- 2) Commerçant (23 %)
- 3) Libéral (42 %)
- 4) Ne se prononce pas (2 %)

Q32 – Quel est le secteur économique de votre activité d'auto-entrepreneur ?

- 1) Industrie (3 %)
- 2) BTP (12 %)
- 3) Commerce (23 %)
- 4) Transports (1 %)
- 5) Services aux entreprises (21 %)
- 6) Services aux particuliers (36 %)
- 7) AUTRE (4 %)
- 8) Ne se prononce pas (0 %)

Q33 – Précisez quelle est cette activité ?

Net	Code	Libellé	Eff	% Réponse
1	1	Vente / Commerce / Achat vente	138	16%
1	3	Services et aides à la personne	113	13%
1	8	Entretien divers bâtiment/second oeuvre : plomberie, peinture, électricité, maçonnerie, charpentier, décoration,...	106	12%
1	9	Informatique (toutes mentions : assistance, conseil, formation et dépannage,...)	88	10%
1	11	Formation et conseil / Etudes / Consultant	88	10%
1	12	Création et fabrication artisanale	45	5%
1	13	Bar / Restauration / Chambre d'hôtes	39	5%
1	14	Professeur / Enseignement / Coaching / Animateur de cours ou d'ateliers	37	4%
1	15	Communication / Publicité / Événementiel	31	4%
1	16	Design / Graphisme / Infographisme	29	3%
1	17	Entretien extérieur / Jardinage / Paysagisme	27	3%
1	18	Audiovisuel / Photographie	27	3%
1	19	Commercial / Agent commercial / Apporteur d'affaires	26	3%
1	20	Réparation / Dépannage / Remise en état	20	2%
1	21	Loisir / Animation de soirées / Sonorisation	19	2%
1	22	Secrétariat / Traduction	16	2%
1	23	Nettoyage / Ménage	15	2%
1	24	Comptabilité / Gestion / Finances	15	2%
1	25	Journalisme / Rédaction	11	1%
1	26	Divers	26	3%

Q34 – Exercez-vous cette activité ... ?

- 1) À votre domicile (52 %)
- 2) Chez le client (46 %)
- 3) Dans un local professionnel dédié (10 %)
- 4) Activité non sédentaire (13 %)

Q35 – Disposez-vous d'un ordinateur ?

- 1) Oui avec un accès à Internet (90 %)
- 2) Oui mais sans accès Internet (3 %)
- 3) Non (7 %)

Q36 – Disposez-vous d'un site Internet ?

Enq : Dans le cadre de votre activité d'auto-entrepreneur

- 1) Oui (31 %)
- 2) Non (69 %)

(Si Q36=1)

Q37 – Utilisez-vous votre site Internet ?

- 1) Pour démarcher en ligne (26 %)
- 2) Pour vendre en ligne (25 %)
- 3) Pour présenter l'entreprise (84 %)
- 4) (AUTRE (SANS PRECISION)) (2 %)
- 5) Ne se prononce pas (3 %)

Q38 – Concernant votre activité en tant qu'auto-entrepreneur, aviez-vous préparé un budget initial ?

- 1) Oui (26 %)
- 2) Non (74 %)

(Si Q38=1)

Q39 - Quel était le montant de ce budget ?

Moyenne = 8400 euros

Q39b - Dans quelle tranche vous situez-vous ?

- 1) Moins de 500 euros (2 %)
- 2) 500 à moins de 1 000 euros (4 %)
- 3) 1 000 à moins de 2 000 euros (17 %)
- 4) 2 000 à moins de 5 000 euros (27 %)
- 5) 5 000 euros et plus (49 %)
- 6) REFUS (1 %)

Q40 – Quelles ont été vos sources de financement à la création ?

- 1) Épargne personnelle (58 %)
- 2) Emprunts bancaires (5 %)
- 3) Microcrédits (2 %)
- 4) Prêts publics tels que Nacre (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), PCE (Prêt à la Création d'Entreprise) ou prêts des collectivités locales (2 %)
- 5) Versement anticipé des indemnités de chômage dans le cadre de l'Accre (Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) (8 %)
- 6) Aides de la part de la famille ou des proches (15 %)
- 7) AUTRE (2 %)
- 8) NR (31 %)

MODULE « VOLUME D'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT »

(Si Q1=1 ou 4)

Q41 – Quel a été votre CA réalisé en 2009 (en euros) ?

Moyenne = 7 135 euros

Q41b - Dans quelle tranche vous situez-vous ?

- 1) Moins de 2 000 euros (32 %)
- 2) 2 000 à moins de 5 000 euros (20 %)
- 3) 5 000 à moins de 10 000 euros (17 %)
- 4) 10 000 à moins de 20 000 euros (13 %)
- 5) 20 000 euros à moins de 50 000 euros (10 %)
- 6) 50 000 euros et plus (1 %)
- 7) Pas de CA (6 %)
- 8) NR (1 %)

(Si Q1=1 ou 4 et Q41 différent de 0)

Q42 – Comment envisagez-vous globalement l'évolution de votre CA en 2010 ?

- 1) En hausse (55 %)
- 2) Stable (26 %)
- 3) En baisse (16 %)
- 4) NSP (3 %)

(Si Q1=1 ou 2)

Q43 – Combien avez-vous de clients ?

Moyenne = 32 clients

Q43b - Dans quelle tranche vous situez-vous ?

- 1) 1 à 2 clients (17 %)
- 2) 3 à 10 clients (31 %)
- 3) Un plus grand nombre (44 %)
- 4) (Aucun client) (6 %)
- 5) NR (1 %)

(Si Q1=1 ou 2 et si Q43 différent de 0 ou Q43b=4)

Q44 – Quels types de clients avez-vous ... ?

- 1) Des particuliers (72 %)
- 2) Des entreprises (43 %)
- 3) Des collectivités publiques (11 %)
- 4) (AUTRES) (1 %)

(Si Q1 = 1 ou 2 ou 4)

Q46 – Quelle est la part des revenus liés à l'activité exercée en tant qu'auto-entrepreneur dans l'ensemble de vos revenus sur l'année 2009 ?

- 1) 100 % de vos revenus (17 %)
- 2) Entre 50 % et 100 % de vos revenus (7 %)
- 3) Environ 50 % de vos revenus (7 %)
- 4) Moins de 50 % de vos revenus (66 %)
- 5) NSP (3 %)

(Si Q1 = 1 ou 2 ou 3)

Q47 – Concernant cette activité d'auto-entrepreneur, comment envisagez-vous l'avenir ?

- 1) Poursuite de votre activité sous le régime auto-entrepreneur (63 %)
- 2) Développer votre activité sous un autre régime parce que vous aurez dépassé le seuil de chiffre d'affaires (15 %)
- 3) Développer votre activité sous un autre régime même sans dépassement du seuil de chiffre d'affaires (8 %)
- 4) Arrêter ou suspendre temporairement votre activité d'auto-entrepreneur (12 %)
- 5) NSP (2 %)

VOLET 2 : « AUTRES ENTREPRISES »

MODULE « PERCEPTION DU RÉGIME »

Q1– Depuis sa mise en place en 2009, plus de 400 000 entreprises ont été créées sous le régime de l’auto-entreprise.

Dans quelle mesure connaissez-vous le régime de l’auto-entrepreneur ?

- 1) Très bien (8 %)
- 2) Assez bien (25 %)
- 3) Vous en avez déjà entendu parler sans bien le connaître (49 %)
- 4) Vous ne connaissez pas du tout (18 %)

(Si Q1=1, 2 ou 3)

Q2a – Je vais vous citer différentes opinions au sujet des effets économiques qu’on peut attendre du régime de l’auto-entrepreneur, et pour chacune d’elles vous me direz si vous êtes tout à fait/assez/peu/pas du tout d’accord/ne sait pas.

Le régime de l’auto-entrepreneur ...

- ... encourage l’esprit d’entreprise (37 % / 32 % / 13 % / 18 % / 1 %)
- ... développe l’activité économique (21 % / 29 % / 24 % / 24 % / 2 %)
- ... permet de développer des micromarchés (30 % / 38 % / 12 % / 16 % / 3 %)
- ... encourage les projets non viables (28 % / 32 % / 14 % / 20 % / 6 %)
- ... remet en cause la structure du secteur d’activité (30 % / 24 % / 21 % / 20 % / 6 %)

Q3 – Si le régime de l’auto-entrepreneur avait existé au moment de la création de votre entreprise, l’auriez-vous choisi ?

- 1) Certainement (13 %)
- 2) Probablement (17 %)
- 3) Probablement pas (19 %)
- 4) Certainement pas (45 %)
- 5) Je n’ai pas créé mon entreprise (2 %)
- 6) NSP (5 %)

Q4 – Pensez-vous que le gouvernement devrait adapter la simplicité du régime de l’auto-entrepreneur à votre entreprise ?

- 1) Certainement (33 %)
- 2) Probablement (21 %)
- 3) Probablement pas (16 %)
- 4) Certainement pas (22 %)
- 5) NSP (8%)

MODULE « AUTO-ENTREPRENEUR COMME PRESTATAIRE / SOUS-TRAITANT »

Q5 – Concernant votre entreprise, avez-vous déjà confié à des auto-entrepreneurs des travaux de sous-traitance d’une partie de votre production?

- 1) Oui (9 %)
- 2) Non (90 %)
- 3) NSP (1 %)

(Si Q5=1)

Q6 – Cela concernait-il ? (9 % des entreprises interrogées)

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

- 1) Des pics d'activité (54 %)
- 2) Des absences ou congés (12 %)
- 3) AUTRE (44 %)
- 4) NSP (3 %)

Q7 – Concernant votre entreprise, avez-vous déjà confié à des auto-entrepreneurs des travaux spécifiques hors production, comme par exemple de la comptabilité, informatique, design, gardiennage, nettoyage...

- 1) Oui (12 %)
- 2) Non (88 %)
- 3) NSP (1 %)

(Si Q7 = 1)

Q8 – De quelle nature étaient ces travaux confiés à des auto-entrepreneurs ?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

- 1) Communication (10 %)
- 2) Comptabilité (26 %)
- 3) Design (11 %)
- 4) Entretien extérieur (7 %)
- 5) Gardiennage (1 %)
- 6) Informatique (19 %)
- 7) Nettoyage (11 %)
- 8) AUTRE (26 %)
- 9) NSP (6 %)

(Si Q5=1 ou Q7 = 1)

Q9 – Ce recours aux auto-entrepreneurs est-il très, assez, ou peu conséquent ?

- 1) Très conséquent (3 %)
- 2) Assez conséquent (20 %)
- 3) Peu conséquent (74 %)
- 4) NSP (3%)

Q10 – À l'avenir, envisagez-vous de confier des travaux à des auto-entrepreneurs ?

- 1) Oui certainement (13 %)
- 2) Oui probablement (30 %)
- 3) Non probablement pas (22 %)
- 4) Non certainement pas (32 %)
- 5) NSP (3 %)

(Si Q10 = 1 ou 2)

Q11 – De quelle nature seraient ces travaux confiés à des auto-entrepreneurs ? (35 % d'entreprises interrogées)

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

- 1) Sous-traitance d'une partie de votre production (27 %)
- 2) Des travaux spécifiques comme par exemple de la comptabilité, informatique, design, gardiennage, nettoyage... (85 %)
- 3) AUTRE (1 %)
- 4) NSP (1 %)

(Si Q11 = 2)

Q12 – De quelle nature seraient ces travaux spécifiques confiés à des auto-entrepreneurs ?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

- 1) Communication (11 %)
- 2) Comptabilité (19 %)
- 3) Design (18 %)
- 4) Entretien extérieur (24 %)
- 5) Gardiennage (5 %)

- 6) Informatique (17 %)
- 7) Nettoyage (27 %)
- 8) AUTRE (31 %)
- 9) NSP (4 %)

Q13 – Les travaux de sous-traitance concerneraient-ils ... ?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

- 1) Des pics d'activité (73 %)
- 2) Des absences ou congés (33 %)
- 3) AUTRE (19 %)
- 4) NSP (4 %)

Q14 – Selon vous, utiliser les services d'un auto-entrepreneur par rapport à ceux d'une autre entreprise est-il un avantage/un inconvénient /ni l'un ni l'autre, cela dépend/ne sait pas..... ?

- ... compétence (10 % / 23 % / 61 % / 6 %)
- ... disponibilité (38 % / 5 % / 50 % / 7 %)
- ... rapidité d'exécution (33 % / 8 % / 51 % / 9 %)
- ... qualité de la prestation (12 % / 19 % / 63 % / 6 %)
- ... tarif (46 % / 6 % / 37 % / 11 %)

MODULE « AUTO-ENTREPRENEUR et CONCURRENCE »

Q15 – Pour votre entreprise, et dans votre secteur d'activité, en termes de concurrence, comment positionnez-vous les auto-entrepreneurs par rapport aux autres entreprises ?

- 1) Une concurrence plus forte (22 %)
- 2) Une concurrence équivalente (23 %)
- 3) Une concurrence moins forte (27 %)
- 4) Pas de concurrence (26 %)
- 5) NSP (3 %)

(Si Q15=3)

Q17 – Selon vous, la concurrence des auto-entrepreneurs est moins forte car ...

(vous êtes tout à fait/assez/peu/pas du tout d'accord/ne sait pas)

- vous êtes peu concurrencé par les très petites entreprises ? (34% / 29% / 16% / 19% / 2%)
- vous êtes peu concurrencé par les nouvelles entreprises ? (33% / 24% / 19% / 22% / 2%)

(Si Q15=1)

Q16 – Selon vous, la concurrence des auto-entrepreneurs est plus forte car ...

(vous êtes tout à fait/assez/peu/pas du tout d'accord/ne sait pas).

- ... ils proposent des délais plus courts aux clients ? (23 % / 12 % / 19 % / 34 % / 11 %)
- ... ils sont plus proches géographiquement des clients ? (18 % / 12 % / 24 % / 38 % / 8 %)
- ... ils proposent des prix moins élevés ? (71 % / 14 % / 6 % / 7 % / 2 %)
- ... ils ont moins de contraintes administratives et fiscales (76 % / 19 % / 0 % / 3 % / 1 %)
- ... ils ont une structure plus légère que la vôtre (70 % / 14 % / 3 % / 13 % / 0 %)

(Si Q15=1)

Q18 – Afin de faire face à cette concurrence, votre entreprise a-t-elle prévu ...?

PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES

- 1) Une réduction des délais vis-à-vis des clients (14 %)
- 2) Un changement de secteur géographique (4 %)
- 3) Un changement de spécialisation (14 %)
- 4) Une montée en gamme (27 %)
- 5) Une diversification des activités de l'entreprise (31 %)
- 6) Une nouvelle communication (26 %)
- 7) Une baisse des prix (18 %)
- 8) Autre (5 %)
- 9) Aucune évolution (39 %)
- 10) NSP (5 %)

VOLET 3 : « PARTICULIERS »

Évaluation du régime de l'auto-entrepreneur

Deux populations ont été interrogées.

- **Population 1** : Individus qui connaissent le régime de l'auto-entrepreneur, qui n'y ont pas eu recours **mais qui ont l'intention d'y recourir** (environ 850 personnes recherchées)
- **Population 2** : Individus qui ont déjà eu recours aux services d'auto-entrepreneurs (environ 150 personnes recherchées)

SÉLECTION DES DEUX POPULATIONS

QA – Connaissez-vous le régime de l'auto-entrepreneur ?

- | | |
|-------------------------------------|------|
| 1) Oui, je connais très bien | 7% |
| 2) Oui, j'en ai déjà entendu parler | 33 % |
| 3) Non, je ne connais pas du tout | 59% |

(Si QA = 1 ou 2) :

QB – Avez-vous déjà utilisé les services d'un auto-entrepreneur ... ?

(Notez qu'un auto-entrepreneur ne facture pas la TVA et n'est pas rémunéré par chèque emploi service)

Parmi ceux qui connaissent le régime

- | | |
|------------------------|------|
| 1) Oui, une fois | 4 % |
| 2) Oui, plusieurs fois | 4 % |
| 3) Non, jamais | 90 % |
| 4) Je ne sais pas | 2 % |

(Si QB = 3 ou 4) :

QC – Seriez-vous prêt à faire appel à un auto-entrepreneur à l'avenir ?

Parmi ceux qui n'ont pas encore fait appel à un auto-entrepreneur (ou qui ne savent pas)

- | | |
|---------------------|------|
| 1) Certainement | 12 % |
| 2) Probablement | 66 % |
| 3) Probablement pas | 18 % |
| 4) Certainement pas | 4 % |

Ces questions permettent de sélectionner les répondants.

150 personnes sont enquêtés qui ont déjà fait appel à un auto-entrepreneur
(4% de la population des 16-64 ans)

850 personnes sont enquêtées qui sont prêtes à faire appel à un auto-entrepreneur
(30% de la population des 16-64 ans)

Ne sont pas enquêtées les personnes qui ne connaissent pas le régime
(57 % des 16-64 ans) ou qui, le connaissant, ne feront pas appel à un auto-entrepreneur
(9 % de la population des 16-64 ans)

QUESTIONNAIRE

Q1 – Selon vous, le régime de l'auto-entrepreneur permet-il d'élargir la gamme des services rendus par les entreprises ?

- | | | | |
|----------------------|------|------|------|
| 1) Oui, tout à fait | 34 % | 31 % | 61 % |
| 2) Oui, un peu | 48 % | 49 % | 30 % |
| 3) Non, pas vraiment | 17 % | 18 % | 7 % |
| 4) Non, pas du tout | 2 % | 2 % | 2 % |

Q2 – Selon vous, ce régime permet-il de réduire le délai d'attente pour disposer de certaines prestations ?

1) Oui, tout à fait	34 %	33 %	46 %
2) Oui, un peu	46 %	47 %	31 %
3) Non, pas vraiment	19 %	19 %	19 %
4) Non, pas du tout	1 %	1 %	4 %

**Q3 – Selon vous, utiliser les services d'un auto-entrepreneur par rapport à ceux d'une autre entreprise est-il un avantage ou un inconvénient en termes de compétence, de qualité de prestation et de tarif ?
Veuillez répondre pour chacun des critères en ligne- Une seule réponse possible par ligne**

	Un avantage	Un inconvénient	Ni l'un, ni l'autre / Cela dépend
La compétence	23 %	7 %	70 %
	23 %	7 %	70 %
	30 %	6 %	64 %
La qualité de la prestation	29 %	6 %	65%
	28 %	6 %	66 %
	39 %	7 %	54 %
Le tarif	66 %	4 %	30 %
	65 %	4 %	31 %
	77 %	6 %	17 %

Q4 – Population 1 : Si vous deviez avoir recours à un auto-entrepreneur ...

Population 2 : Quand vous avez eu recours à un auto-entrepreneur ... (dans la suite, les variantes de formulation pour la population 2 susceptible de faire appel à des auto-entrepreneurs sont indiquées en bleu)

(Si plusieurs auto-entrepreneurs ou plusieurs prestations, veuillez répondre aux questions suivantes en prenant compte la dernière fois.)

Q4a – S'agissait-il (s'agirait-il) d'une prestation à domicile ?

1) Oui	90 %	91 %	74 %
2) Non	9 %	9 %	26 %

Q4b - S'agissait-il (s'agirait-il) d'une des prestations suivantes ?

Plusieurs réponses possibles

1) Peinture / électricité / plomberie / menuiserie ...	61 %	65 %	27 %
2) Réparation	32 %	34 %	21 %
3) Nettoyage	21 %	22 %	14 %
4) Travaux d'extérieur (jardinage, élagage, ...)	38 %	41 %	16 %
5) Ménage / Repassage	27 %	29 %	8 %
6) Soins corporels / Coiffure	22 %	24 %	9 %
7) Installation / Conseils en informatique	18 %	18 %	19 %
8) Cours particuliers	15 %	17 %	4 %
9) Achats par internet	4 %	4 %	10 %
10) Service de traiteur	20 %	21 %	9 %
11) Autre	9 %	8 %	9 %

Nombre d'items cochés

2,7

2,8

1,5

Population ayant eu recours à un auto-entrepreneur.

Q4c – Ce recours à un auto-entrepreneur est ... ?

1) Ponctuel	80 %
2) Régulier	20 %

Q4d – Quel a été le montant de la prestation ?**Population ayant eu recours à un auto-entrepreneur.****Une seule réponse possible correspondant à la dernière prestation**

1) Moins de 20 euros	7 %
2) De 20 à moins de 100 euros	52 %
3) De 100 à moins de 200 euros	16 %
4) De 200 à moins de 500 euros	6 %
5) De 500 à moins de 1000 euros	6 %
6) 1000 euros ou plus	13 %

Q4e – Était-ce (serait-ce) important pour vous que cette personne soit un auto-entrepreneur ?

1) Oui, beaucoup	6 %	5 %	13 %
2) Oui, assez	37 %	38 %	31 %
3) Non, pas tellement	51 %	51 %	44 %
4) Non, pas du tout	6 %	6 %	12 %

Q5 – Avez-vous vérifié (Vérifiez-vous) ... ?

	Oui	Non
La qualification de l'auto-entrepreneur	87 %	13 %
	89 %	11 %
	69 %	31 %
L'assurance professionnelle	75 %	25 %
	79 %	21 %
	40 %	60 %
L'expérience professionnelle	88 %	12 %
	90 %	10 %
	69 %	31 %

Q7 – Êtes-vous vous-même auto-entrepreneur ?

1) Oui	6 %	4 %	16 %
2) Non	94 %	96 %	84 %

(Si Q7 = 2)**À ceux qui ne sont pas déjà auto-entrepreneurs****Q8 – Envisagez-vous de devenir auto-entrepreneur ?**

1) Certainement	1 %	1 %	0 %
2) Probablement	21 %	21 %	25 %
3) Probablement pas	49 %	49 %	48 %
4) Certainement pas	28 %	29 %	27 %

Ce questionnaire est à présent terminé, nous vous remercions.

Annexe 4

Présentation générale du dispositif SINE

Le dispositif SINE (Système d'Information sur les nouvelles entreprises) a été initialisé en 1994. Il vise à analyser les conditions de création et de développement des entreprises et les problèmes qu'elles rencontrent au cours des cinq premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...).

A cette fin, l'INSEE échantillonne tous les quatre ans une nouvelle cohorte d'entreprises récemment créées ou reprises (toutes créées ou reprises au cours du premier semestre de la même année). Les échantillons sont constitués à partir des créations d'entreprises enregistrées dans le répertoire Sirene.

Chaque cohorte d'entreprises rest interrogée trois fois. La première interrogation, quelques mois après la création, permet de recueillir des informations sur le profil du créateur, les conditions de la création et les caractéristiques de l'entreprise nouvellement créée. Les deux autres interrogations, 3 ans, puis 5 ans après la création, permettent de suivre le devenir de l'entreprise et de cerner les conditions de sa survie/réussite au bout de 3 ans (resp. 5 ans), les difficultés rencontrées, l'évolution de l'activité, de l'emploi, etc.

Toutes ces interrogations sont effectuées sous la forme d'enquêtes postales.

A ce jour, le dispositif SINE a permis de décrire trois cohortes de nouvelles entreprises : 1994, 1998, 2002. Une quatrième cohorte est en cours d'observation : les 56 000 entreprises de la cohorte 2006 ont été interrogées en 2006 et en 2009. Les survivantes seront interrogées une troisième fois en 2011. La prochaine cohorte SINE représentera les entreprises créées au cours du premier semestre 2010, parmi lesquelles plus de la moitié ont été créées sous le régime de l'auto-entrepreneur. L'échantillon compte environ 90 000 entreprises, dont 40 000 auto-entreprises.

Jusqu'à la cohorte 2002, la couverture économique du dispositif SINE correspondait au champ dit «ICS» (de l'Industrie, de la construction, du Commerce et des Services). A partir de l'enquête SINE 2006, elle a été étendue au champ des activités financières. En 2010, le dispositif SINE englobe l'ensemble des activités marchandes, hormis les activités agricoles.

Annexe 5

Bilan ACOSS

La mise en place du régime de l'auto-entrepreneur : Bilan au 30 avril 2010

Au 30 avril 2010, la branche Recouvrement dénombre 453 000 comptes auto-entrepreneurs actifs (tableau 1 et encadré 1).

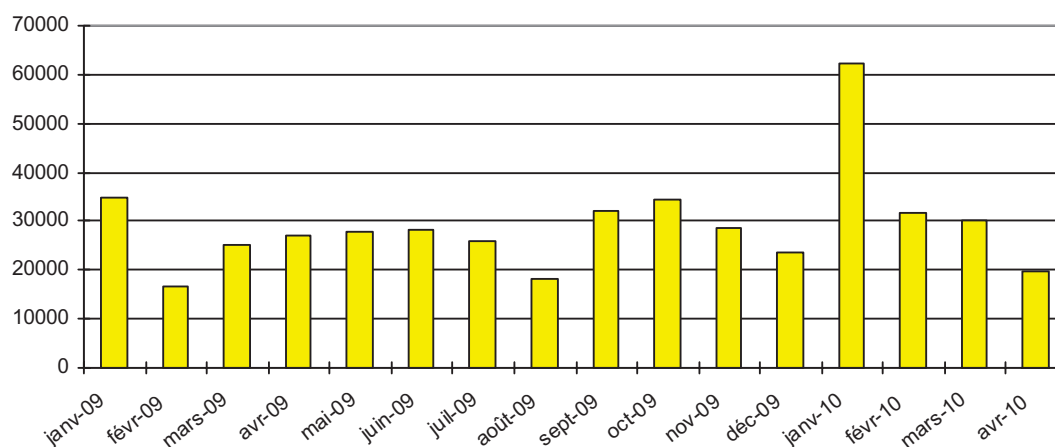
En 2009, on enregistre chaque trimestre environ 80 000 immatriculations et au plus 5 500 radiations. Depuis le 1^{er} janvier 2010, de nouvelles populations sont éligibles au statut d'auto-entrepreneur, notamment les travailleurs indépendants déjà inscrits et certaines professions libérales (hors certaines activités exclues du dispositif). Cela a contribué à accroître significativement le nombre d'immatriculations en janvier 2010 et au premier trimestre 2010 (tableau 1 et graphique 1).

Tableau 1 : Immatriculations, radiations et nombre de comptes actifs par trimestre à fin avril 2010

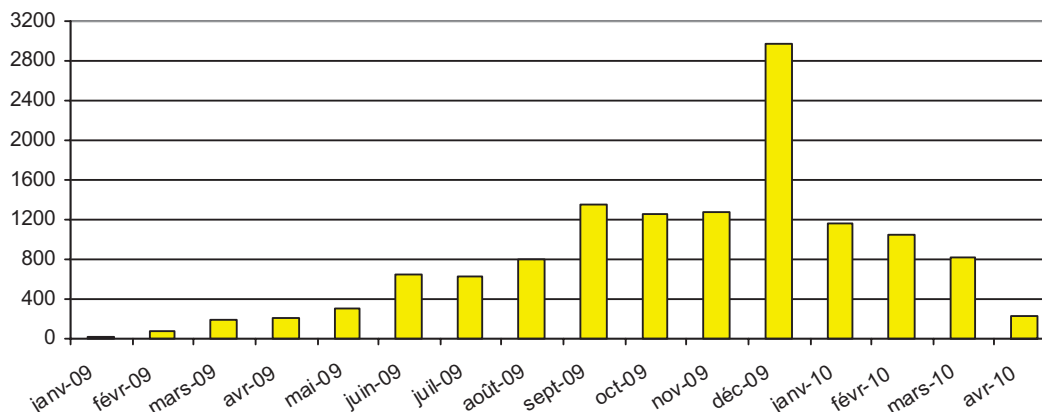
	Cotisants affiliés durant la période	Cotisants radiés durant la période	Total des comptes actifs en fin de période
1 ^{er} trimestre 2009	76 300	300	76 000
2 ^e trimestre 2009	83 000	1 200	157 800
3 ^e trimestre 2009	76 200	2 800	231 200
4 ^e trimestre 2009	86 600	5 500	312 300
1 ^{er} trimestre 2010	123 700	3 000	433 000
2 ^e trimestre 2010*	19 900	200	452 700

*Ne comprend que le mois d'avril 2010

Graphique 1 : Flux mensuel d'immatriculations



Graphique 2 : Flux mensuel de radiations



Les demandes de radiation des auto-entrepreneurs intervenues plus de trois mois après leur début d'activité prennent effet au 31 décembre de l'année. Ceci explique le nombre plus élevé de radiations constatées en décembre 2009.

Le dispositif prévoit un report de déclaration et de paiement au-delà des 90 jours qui suivent la création de l'entreprise. Les auto-entrepreneurs inscrits postérieurement au 31 décembre 2009 ne devaient pas déclarer de chiffre d'affaires à l'échéance du 30 avril 2010 mais devront le faire à celle du 31 juillet 2010. Aussi, **l'échéance du 30 avril 2010 ne concerne-t-elle potentiellement que 338 000 auto-entrepreneurs inscrits avant le 31 décembre 2009**. Il s'agit des cotisants immatriculés aux 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres, qui pouvaient déclarer un chiffre d'affaires au titre du 1^{er} trimestre 2010, des cotisants immatriculés au 4^e trimestre 2009 qui pouvaient déclarer un chiffre d'affaires au titre des 4^e trimestre 2009 et 1^{er} trimestre 2010 ainsi que des cotisants immatriculés au 1^{er} trimestre 2010 précédemment en activité en 2009 en tant que travailleurs indépendants « classiques » qui pouvaient déclarer un chiffre d'affaires au titre du 1^{er} trimestre 2010.

Actuellement, à peu près 121 000 de ces auto-entrepreneurs ont déclaré avoir généré un chiffre d'affaires positif au titre du 1^{er} trimestre 2010, après 114 000 à l'échéance précédente (tableau 2). Toutefois, ce recensement effectué par le réseau des Urssaf donne lieu à des révisions à la hausse lors de chaque communiqué de presse pour tenir compte des déclarations retardataires parvenues dans l'intervalle (cf encadré 2).

Le chiffre d'affaires déclaré à ce jour par les auto-entrepreneurs est de 934 millions d'euros pour l'année 2009 et 393 millions pour le premier trimestre 2010 (tableau 2). Compte tenu d'un recul différé, ces chiffres ne sont pas directement comparables car celui relatif au 1^{er} trimestre 2010 sera révisé à la hausse (cf encadré 2).

Tableau 2 : Nombre de déclarants et montant de chiffre d'affaires déclaré par trimestre à fin avril 2010

	Cotisants pouvant faire une déclaration (actifs de plus de 3 mois et ceux ayant fait une déclaration par avance)	Cotisants ayant effectivement fait une déclaration (*)	Chiffre d'affaires déclaré (en millions d'euros)
1 ^{er} trimestre 2009	24 500	16 500	66
2 ^e trimestre 2009	82 500	46 600	182
3 ^e trimestre 2009	168 100	85 000	301
4 ^e trimestre 2009	245 200	113 800	385
1 ^{er} trimestre 2010	338 200	121 300	393

(*) Seuls les auto-entrepreneurs ayant un chiffre d'affaires sont tenus de produire une déclaration aux Urssaf. Toutefois, certains auto-entrepreneurs déposent une déclaration présentant un chiffre d'affaires nul. Ces déclarations ne sont pas intégrées dans les données présentées. À l'inverse, certains nouveaux auto-entrepreneurs n'utilisent pas le report initial de déclaration de 90 jours et effectuent leur déclaration « par avance » et sont intégrés dans ce dénombrement.

Sur l'ensemble de l'année 2009, 149 000 auto-entrepreneurs ont déclaré un chiffre d'affaires positif, représentant 934 millions d'euros de chiffres d'affaires enregistrés par le réseau des Urssaf, soit un chiffre d'affaires annuel de ces derniers de 6 300 d'euros (cf. annexe 2).

Par trimestre, le chiffre d'affaires moyen par auto-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaires positif est de 3 700 d'euros.

Les analyses du dispositif seront poursuivies au cours des prochains mois, notamment à la suite de l'échéance du 31 juillet 2010 relative aux déclarations au titre du 2^e trimestre 2010.

Encadré 1 : Le dispositif de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il connaît une montée en charge croissante. Le réseau des Urssaf rend publiques les dernières données disponibles au 30 avril 2010. Elles correspondent aux comptes auto-entrepreneurs créés en Urssaf au 30 avril 2010 mais aussi aux échéances acquittées au titre des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2009 et 1^{er} trimestre 2010. Il n'est pas possible de rapprocher directement ces différentes données, compte tenu de la nature du dispositif (absence de simultanéité entre la création du compte, le développement d'une activité et par conséquent la déclaration de chiffres d'affaires et l'acquittement des prélèvements correspondants).

Ce nouveau régime permet aux auto-entrepreneurs de :

- s'affranchir de certaines obligations des professions indépendantes,
- bénéficier d'une prise en charge partielle des cotisations par l'État,
- ne payer des cotisations que s'ils ont réalisé un chiffre d'affaires,
- bénéficier du caractère libérateur des versements de cotisations et contributions sociales et d'impôts sur le revenu,
- bénéficier du régime sans limitation de durée, dès lors qu'ils réalisent un chiffre d'affaires inférieur aux seuils du régime microfiscal (au titre de 2009 : 80 000 € pour une activité d'achat/revente ; 32 000 € pour une activité de prestations de service, et respectivement 80 300 € et 32 100 € au titre de 2010).

Les Urssaf enregistrent les déclarations et paiements pour le compte de tous les organismes sociaux, ainsi que pour les services fiscaux, si le cotisant choisit cette option. Le réseau des Urssaf est très fortement mobilisé dans le cadre de la conduite de cette réforme. Il s'investit très fortement pour permettre le respect des délais et échéances posés par les textes et les pouvoirs publics.

Encadré 2 : les révisions des données sur les auto-entrepreneurs

Les données démographiques relatives au nombre d'auto-entrepreneurs présentées dans ce communiqué sont les dernières données disponibles à ce jour. Les légères révisions sont essentiellement liées aux délais de traitement des procédures d'affiliation.

Les données sur l'activité (chiffre d'affaires) ont été corrigées en intégrant les déclarations effectuées postérieurement à l'échéance. L'ampleur de ces révisions est importante sur le dernier trimestre et faible sur les trimestres précédents. Ainsi, rétrospectivement, le chiffre d'affaires relatif au 4^e trimestre déclaré aux Urssaf a d'abord été de 290 M€ mi-février. Il est aujourd'hui révisé à la hausse de près de 100 M€.

Communiqué de presse du :	Chiffre d'affaires relatif au 4 ^e trimestre 2009 (en millions)	Comptes pouvant faire une déclaration (actifs de plus de 3 mois)
22 février 2010	290	220 000
22 mai 2010*	385	245 000*

*Intégration des déclarations par avance à la différence du communiqué de presse du 22 février 2010

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 est donc manifestement sous-évalué. Il n'intègre pas notamment les déclarations qui seront produites lors de l'échéance du 31 juillet 2010 et qui intégreront, pour la première fois, les données relatives aux créateurs du 1^{er} trimestre 2010, qui ont bénéficié du report de 90 jours.

Communiqué de presse du :	Chiffre d'affaires relatif au 1 ^{er} trimestre 2010 (en millions)	Comptes pouvant faire une déclaration (actifs de plus de 3 mois et ceux ayant déclaré par avance)
22 mai 2010	393	338 000

Document 1 : Synthèse par département

Départements	Total des comptes actifs à fin avril 2010	Chiffres d'affaires déclarés en 2009 (en millions)	Comptes ayant déclaré un chiffre d'affaires positif en 2009	Chiffres d'affaires moyens en 2009
01_Ain	3 646	7,7	1 241	6 174
02_Aisne	2 741	5,6	890	6 244
03_Allier	2 007	4,5	776	5 745
04_Alpes-de-Haute-Provence	1 565	3,3	589	5 618
05_Hautes-Alpes	1 207	2,7	457	5 888
06_Alpes-Maritimes	15 211	31,7	4 523	7 016
07_Ardèche	2 392	6,5	922	7 085
08_Ardennes	1 504	2,4	463	5 235
09_Ariège	1 359	3,2	508	6 273
10_Aube	1 760	3,8	674	5 661
11_Aude	3 624	7,7	1 279	6 031
12_Aveyron	1 671	4,3	635	6 845
13_Bouches-du-Rhône	18 844	32,0	5 111	6 255
14_Calvados	4 484	10,4	1 549	6 700
15_Cantal	748	1,8	305	5 825
16_Charente	2 717	5,6	1 050	5 342
17_Charente-Maritime	4 891	11,2	1 770	6 327
18_Cher	1 780	3,1	596	5 195
19_Corrèze	1 498	3,7	573	6 508
21_Côte-d'Or	3 705	6,6	1 320	5 016
22_Côtes-d'Armor	3 302	9,4	1 339	7 054
23_Creuse	765	2,1	305	6 994
24_Dordogne	3 816	10,4	1 605	6 473
25_Doubs	3 281	6,4	1 058	6 018
26_Drôme	3 987	8,9	1 480	6 035
27_Eure	3 409	6,8	1 156	5 884
28_Eure-et-Loir	2 253	2,9	467	6 192
29_Finistère	4 609	10,9	1 734	6 264
2A_Corse-du-Sud	1 660	4,1	458	8 976
2B_Haute-Corse	1 516	3,6	430	8 484
30_Gard	6 824	13,9	2 278	6 094
31_Haute-Garonne	10 584	19,5	3 345	5 817
32_Gers	1 521	3,7	625	5 993
33_Gironde	12 311	26,4	4 410	5 997
34_Hérault	11 848	24,1	3 747	6 444
35_Ille-et-Vilaine	5 783	12,0	2 018	5 936
36_Indre	1 127	2,6	454	5 741
37_Indre-et-Loire	3 603	9,0	1 466	6 171
38_Isère	8 245	14,6	2 460	5 947
39_Jura	1 687	4,2	663	6 335
40_Landes	3 005	8,0	1 176	6 783
41_Loir-et-Cher	1 714	3,7	591	6 223
42_Loire	3 923	7,8	1 250	6 241
43_Haute-Loire	1 180	3,5	475	7 450
44_Loire-Atlantique	8 246	17,5	2 908	6 015
45_Loiret	4 247	7,6	1 363	5 593
46_Lot	1 411	3,1	487	6 270
47_Lot-et-Garonne	2 277	5,2	761	6 842
48_Lozère	480	1,2	204	5 930
49_Maine-et-Loire	3 688	7,9	1 331	5 960
50_Manche	2 536	6,9	1 009	6 803

Départements	Total des comptes actifs à fin avril 2010	Chiffres d'affaires déclarés en 2009 (en millions)	Comptes ayant déclaré un chiffre d'affaires positif en 2009	Chiffres d'affaires moyens en 2009
51_Marne	3 130	5,6	1 017	5 504
52_Haute-Marne	864	1,8	337	5 392
53_Mayenne	1 259	3,0	511	5 835
54_Meurthe-et-Moselle	3 990	8,1	1 430	5 638
55_Meuse	996	1,7	357	4 889
56_Morbihan	4 363	10,3	1 583	6 515
57_Moselle	5 866	12,4	1 965	6 333
58_Nièvre	1 230	2,9	483	6 057
59_Nord	12 122	20,5	3 376	6 063
60_Oise	4 441	8,6	1 378	6 249
61_Orne	1 455	3,7	571	6 422
62_Pas-de-Calais	7 643	13,9	2 417	5 742
63_Puy-de-Dôme	3 787	9,5	1 512	6 262
64_Pyrénées-Atlantiques	4 776	10,2	1 778	5 719
65_Hautes-Pyrénées	1 770	3,6	596	5 971
66_Pyrénées-Orientales	5 240	11,1	1 750	6 370
67_Bas-Rhin	6 937	15,7	2 454	6 378
68_Haut-Rhin	4 291	7,9	1 396	5 666
69_Rhône	13 516	24,1	4 276	5 636
70_Haute-Saône	1 567	3,1	513	5 976
71_Saône-et-Loire	3 035	7,1	1 122	6 314
72_Sarthe	2 778	5,1	876	5 789
73_Savoie	3 435	6,8	1 179	5 763
74_Haute-Savoie	5 935	13,5	2 057	6 583
75_Paris	27 582	66,6	9 433	7 059
76_Seine-Maritime	5 402	9,4	1 735	5 443
77_Seine-et-Marne	8 994	17,5	2 840	6 175
78_Yvelines	10 358	23,7	3 476	6 813
79_Deux-Sèvres	1 857	4,1	704	5 825
80_Somme	2 206	4,0	782	5 136
81_Tarn	2 937	6,4	1 032	6 240
82_Tarn-et-Garonne	2 019	3,6	666	5 478
83_Var	11 462	24,9	3 904	6 373
84_Vaucluse	6 430	13,7	2 122	6 443
85_Vendée	3 752	8,5	1 397	6 102
86_Vienne	2 773	5,4	1 041	5 147
87_Haute-Vienne	2 119	4,3	793	5 445
88_Vosges	2 286	4,5	753	5 927
89_Yonne	2 158	4,7	739	6 375
90_Territoire de Belfort	798	1,2	237	4 971
91_Essonne	8 132	15,3	2 403	6 362
92_Hauts-de-Seine	13 858	30,3	4 294	7 065
93_Seine-Saint-Denis	9 178	16,1	2 361	6 828
94_Val-de-Marne	9 785	19,6	3 023	6 498
95_Val-d'Oise	6 652	13,5	2 035	6 657
9A_Guadeloupe	1 880	,2	71	3 470
9B_Martinique	1 334	,0	12	3 008
9C_Guyane	648	,0	1	7 080
9D_Réunion	1 523	,2	46	3 469
Total France entière	452 741	934	149 118	6 263

Document 2 : Répartition des auto-entrepreneurs en fonction du chiffre d'affaires dégagé en 2009

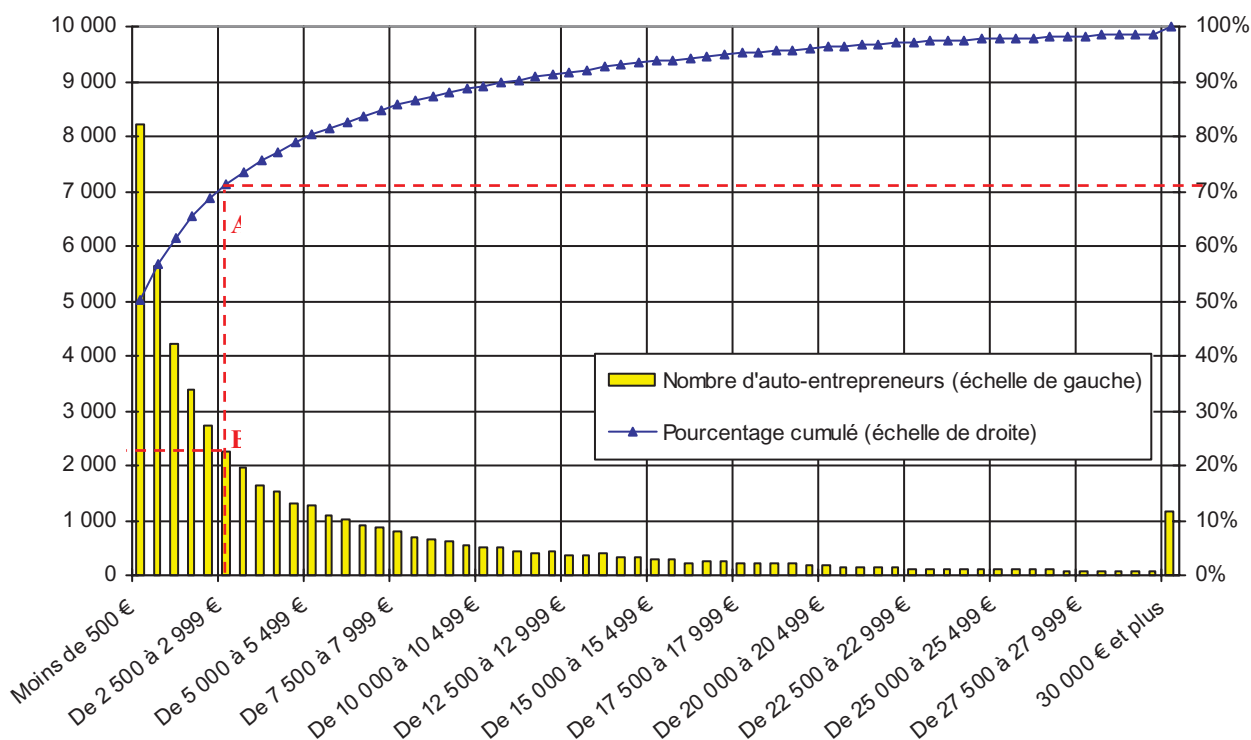
Les auto-entrepreneurs peuvent exercer trois types d'activité : des activités de vente, des activités de prestations et des activités comprises dans le champ des professions libérales relevant des régimes de bénéfices non commerciaux.

En 2009 et pour ces trois différents types d'activité, plus de 40 % des auto-entrepreneurs parmi ceux pouvant déclarer un chiffre d'affaires ont un chiffre d'affaires annuel nul, et environ 15 % ont déclaré un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 €. Environ 1 200 auto-entrepreneurs dépasseraient apparemment le seuil de chiffre d'affaires annuel autorisé pour bénéficier de ce statut.

Le chiffre d'affaires annuel moyen de ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires positif est de 6 300€. Il est plus élevé dans les activités de ventes (7 000 €) que dans les activités de prestations (6 000 €) et que dans celles relevant du champ des professions libérales (5 500 €). Ceci s'explique en partie par une plus grande proportion d'auto-entrepreneurs dégagant un chiffre d'affaires supérieur à 30 000 € dans les activités de ventes.

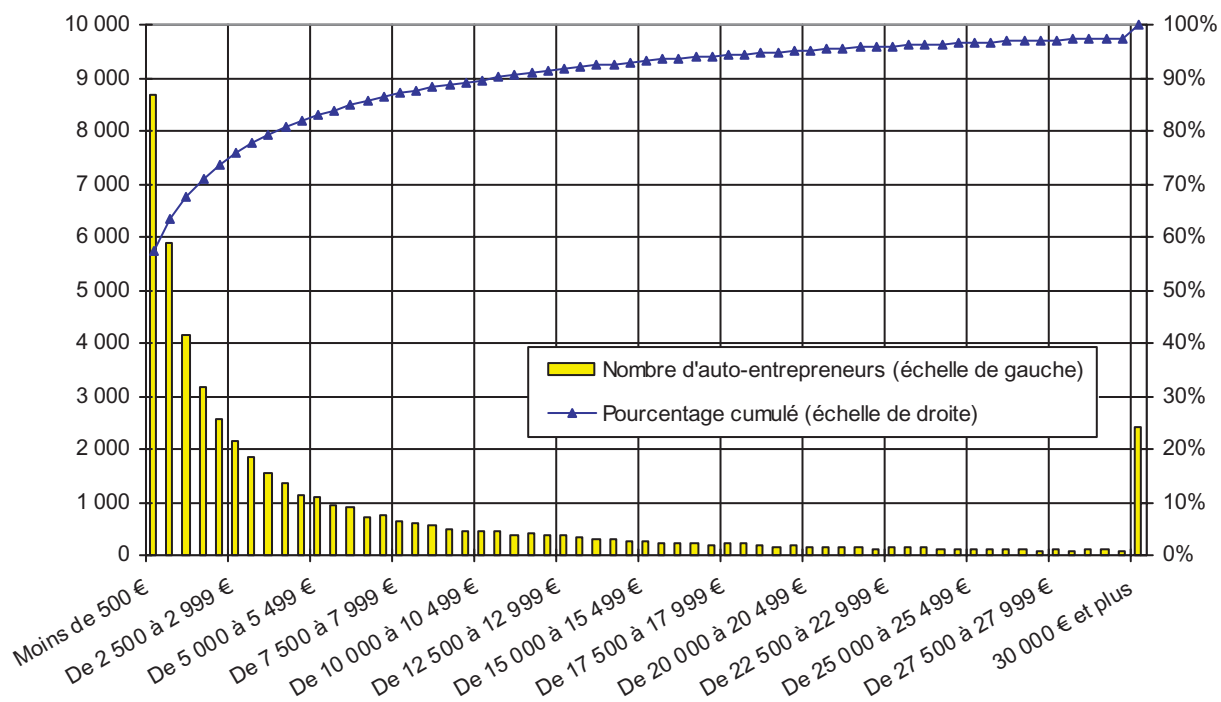
Toutefois, les chiffres d'affaires médians de ces différentes activités sont relativement homogènes et sont compris entre 2 600 et 2 800 €.

Graphique 3 : Répartition des auto-entrepreneurs exerçant une activité de prestations en fonction du chiffre d'affaires dégagé en 2009

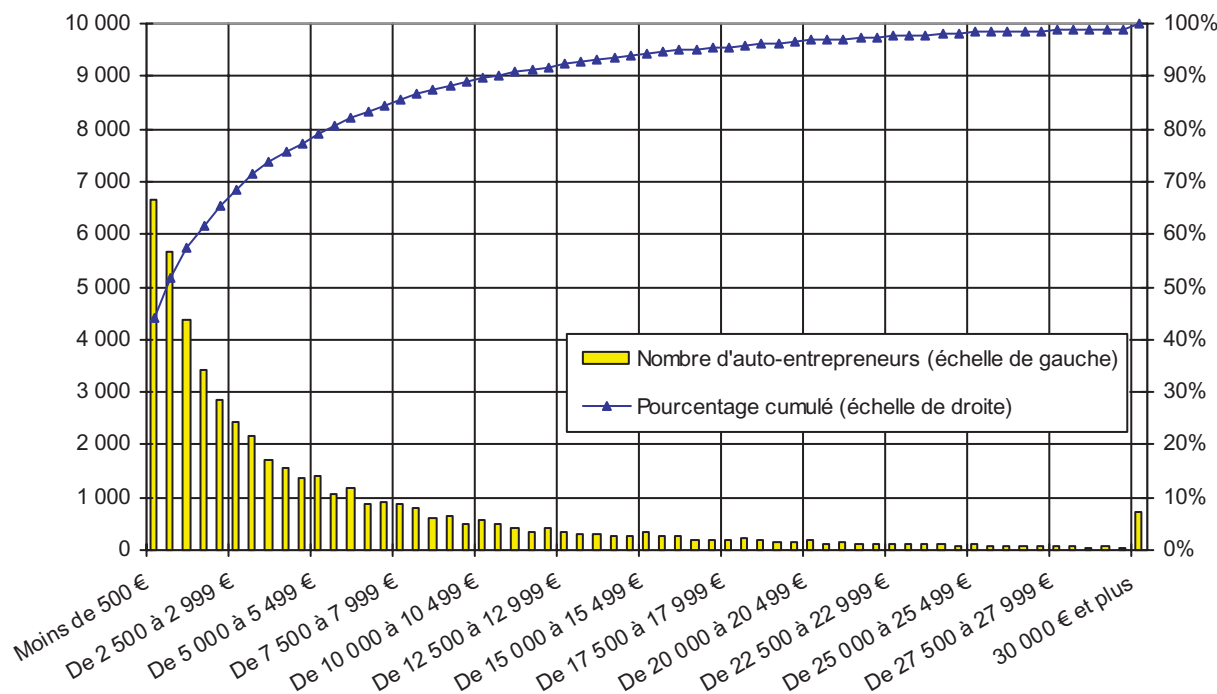


Lecture du graphique : au point A, plus de 70 % des auto-entrepreneurs ont un chiffre d'affaires inférieur à 3 000 €, dont ceux ayant un chiffre d'affaires nul. Et au point B, 2 300 auto-entrepreneurs ont déclaré un chiffre d'affaires entre 2 500 et 3 000 €.

Graphique 4 : Répartition des auto-entrepreneurs exerçant une activité de ventes en fonction du chiffre d'affaires dégagé en 2009



Graphique 5 : Répartition des auto-entrepreneurs exerçant une activité du champ des professions libérales relevant des régimes des BNC en fonction du chiffre d'affaires dégagé en 2009



Document 3 : Comparaison de la population des nouveaux auto-entrepreneurs à celle des nouveaux travailleurs indépendants

L'analyse qui suit compare la population des 453 000 auto-entrepreneurs à celle des 273 000 nouveaux travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs) qui se sont immatriculés depuis le 1er janvier 2009. Elle fait apparaître des différences assez marquées dans la structure des secteurs d'activité, de faibles différences dans la répartition géographique et par âge et une similitude dans le partage hommes-femmes.

La répartition géographique des auto-entrepreneurs est assez similaire à celle des autres nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs. **Les auto-entrepreneurs sont néanmoins un peu plus nombreux dans le Nord-Est et le Sud-Est de la France ainsi qu'en Île-de-France**, alors que les travailleurs indépendants sont plus présents dans les DOM, au Nord-Ouest et en Rhône-Alpes.

Comme c'est le cas pour les travailleurs indépendants, plus d'un tiers des auto-entrepreneurs exercent leur activité dans le **secteur du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles** et plus particulièrement dans le commerce en produits divers, le commerce de détail alimentaire et d'habillement, et la réparation et l'entretien des véhicules automobiles légers, ainsi que dans le **secteur du bâtiment**. Toutefois, **les activités de services, notamment les activités scientifiques et techniques, l'éducation, les arts, spectacles et activités récréatives, et l'informatique, sont davantage prisées par les auto-entrepreneurs** que par les autres catégories de nouveaux travailleurs indépendants.

À l'inverse, les auto-entrepreneurs sont comparativement moins nombreux dans les industries agroalimentaires, la santé, le transport, l'hébergement-restauration et l'immobilier.

	Nombre d'auto-entrepreneurs	Part des auto-entrepreneurs (1)	Nombre de nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs	Part des nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs (2)	Intensité (1) / (2)
91_Languedoc-Roussillon	28 016	6,2%	14 755	5,4%	1,14
11_Ile-de-France	94 539	20,9%	49 831	18,3%	1,14
43_Franche-Comté	7 333	1,6%	3 902	1,4%	1,13
41_Lorraine	13 138	2,9%	7 016	2,6%	1,13
94_Corse	3 176	0,7%	1 738	0,6%	1,10
21_Champagne-Ardenne	7 258	1,6%	3 973	1,5%	1,10
93_Provence-Alpes-Côte d'Azur	54 719	12,1%	30 060	11,0%	1,10
31_Nord-Pas-de-Calais	19 765	4,4%	10 941	4,0%	1,09
54_Poitou-Charentes	12 238	2,7%	6 850	2,5%	1,08
42_Alsace	11 228	2,5%	6 412	2,4%	1,06
26_Bourgogne	10 128	2,2%	5 838	2,1%	1,05
72_Aquitaine	26 185	5,8%	15 220	5,6%	1,04
73_Midi-Pyrénées	23 272	5,1%	13 562	5,0%	1,03
74_Limousin	4 382	1,0%	2 684	1,0%	0,98
24_Centre	14 724	3,3%	9 061	3,3%	0,98
83_Auvergne	7 722	1,7%	4 967	1,8%	0,94
25_Basse-Normandie	8 475	1,9%	5 575	2,0%	0,92
22_Picardie	9 388	2,1%	6 203	2,3%	0,91
52_Pays de la Loire	19 723	4,4%	13 113	4,8%	0,91
82_Rhône-Alpes	45 079	10,0%	30 171	11,1%	0,90
53_Bretagne	18 057	4,0%	12 481	4,6%	0,87
23_Haute-Normandie	8 811	1,9%	6 326	2,3%	0,84
DOM	5 385	1,2%	12 163	4,5%	0,27
France entière	452 741	100,0%	272 842	100,0%	1,00

	Nombre d'auto-entrepreneurs	Part des auto-entrepreneurs (1)	Nombre de nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs	Part des nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs (2)	Intensité (1) / (2)
PZ Education	27 068	6,0%	4 894	1,8%	3,33
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	19 918	4,4%	4 041	1,5%	2,97
JC Activités informatiques	23 262	5,1%	4 848	1,8%	2,89
MC autres activités scientifiques et techniques	29 886	6,6%	6 757	2,5%	2,67
CB Habillement, textile et cuir	4 068	0,9%	938	0,3%	2,61
SZ autres activités de services	57 626	12,7%	15 631	5,7%	2,22
NZ Activités de services administratifs et de soutien	31 741	7,0%	10 739	3,9%	1,78
EZ Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 289	0,3%	439	0,2%	1,77
MB Recherche et développement	306	0,1%	114	0,0%	1,62
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	9 224	2,0%	3 452	1,3%	1,61
CC Bois et papier	3 483	0,8%	1 357	0,5%	1,55
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	1 410	0,3%	620	0,2%	1,37
JA Edition et audiovisuel	4 167	0,9%	1 838	0,7%	1,37
QB Action sociale et hébergement médico-social	1 337	0,3%	612	0,2%	1,32
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	40 340	8,9%	20 507	7,5%	1,19
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	160	0,0%	94	0,0%	1,03
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	103 479	22,9%	62 666	23,0%	1,00
FZ Construction	59 099	13,1%	40 762	14,9%	0,87
CJ Fabrication d'équipements électriques	134	0,0%	108	0,0%	0,75
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	926	0,2%	802	0,3%	0,70
OZ Administration publique	10	0,0%	10	0,0%	0,60
CL Fabrication de matériels de transport	126	0,0%	132	0,0%	0,58
CE Industrie chimique	87	0,0%	100	0,0%	0,52
BZ Industries extractives	20	0,0%	29	0,0%	0,42
KZ Activités financières et d'assurance	2 366	0,5%	3 632	1,3%	0,39
JB Télécommunications	306	0,1%	476	0,2%	0,39
LZ Activités immobilières	3 800	0,8%	8 182	3,0%	0,28
IZ Hébergement et restauration	12 242	2,7%	27 993	10,3%	0,26
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	91	0,0%	214	0,1%	0,26
HZ Transports et entreposage	2 938	0,6%	7 355	2,7%	0,24
AZ Agriculture, sylviculture et pêche	837	0,2%	2 336	0,9%	0,22
QA Activités pour la santé humaine	8 462	1,9%	23 994	8,8%	0,21
CA Industries agro-alimentaires	1 762	0,4%	4 997	1,8%	0,21
CF Industrie pharmaceutique	1	0,0%	6	0,0%	0,10
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	146	0,0%	1 424	0,5%	0,06
UZ Activités extra-territoriales et activités non classées	624	0,1%	10 743	3,9%	0,04
France entière	452 741	100,0%	272 842	100,0%	1,00

L'âge moyen des nouveaux travailleurs indépendants « classiques » et des auto-entrepreneurs est très proche : il est respectivement de 39 ans et 40 ans.

La répartition par tranche d'âge diffère quelque peu entre ces deux catégories de population. Ainsi, un peu moins d'un auto-entrepreneur sur dix a plus de 60 ans, contre un peu moins de 5% pour les nouveaux travailleurs indépendants classiques. Ces derniers sont un peu plus de 60 % à être âgés de 30 à 49 ans alors que les auto-entrepreneurs ne sont que 52 % dans cette tranche d'âge.

	Nombre d'auto-entrepreneurs	Part des auto-entrepreneurs (1)	Nombre de nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs (2)	Part des nouveaux travailleurs indépendants hors auto-entrepreneurs	Intensité (1) / (2)
Hommes	290 882	65,2%	169 844	65,3%	1,00
Femmes	155 236	34,8%	90 357	34,7%	1,00
TOTAL	446 118	100%	260 201	100%	1,00
Moins de 30 ans	103 754	22,9%	58 864	21,6%	1,06
30 - 39 ans	131 823	29,1%	90 077	33,0%	0,88
40 -49 ans	110 302	24,4%	73 990	27,1%	0,90
50 - 59 ans	66 823	14,8%	36 884	13,5%	1,09
60-69 ans	36 068	8,0%	11 322	4,1%	1,92
70 ans et plus	3 851	0,9%	1 382	0,5%	1,68
Age inconnu	120	0,0%	323	0,1%	0,22
TOTAL	452 741	100,0%	272 842	100,0%	1,00

Enfin, la répartition hommes-femmes chez les auto-entrepreneurs et les nouveaux travailleurs indépendants est identique : deux tiers (65%) d'entre eux sont des hommes.

Annexe 6

Les activités les plus fréquentes

Annexe 6.1.

Les activités les plus fréquentes des créateurs

Ensemble	Nombre de comptes ouverts	% déclarant	Nombre de déclarants	Chiffre d'affaires déclaré au titre de 2009 (millions d'euros)
Ensemble	294 840	42	124 736	633
7022Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	17 403	48	8 342	69
9609Z Autres services personnels n.c.a.	14 583	39	5 622	19
4789Z Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	13 825	41	5 710	16
7410Z Activités spécialisées de design	9 613	40	3 809	17
8559A Formation continue d'adultes	7 877	57	4 527	23
6201Z Programmation informatique	7 385	43	3 158	13
4399C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	6 093	35	2 126	15
9602B Soins de beauté	6 066	47	2 821	7
4334Z Travaux de peinture et vitrerie	5 570	35	1 937	12
8690F Activités de santé humaine non classées ailleurs	5 388	57	3 058	9
4321A Travaux d'installation électrique dans tous les locaux	5 151	38	1 932	12
8299Z Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	4 746	40	1 875	11
4799A Vente à domicile	4 728	36	1 714	8
9529Z Réparation d'autres biens personnels et domestiques	4 590	42	1 946	7
8219Z Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées	4 561	45	2 042	10
4791A Vente à distance sur catalogue général	4 419	37	1 621	8
8559B Autres enseignements	4 372	55	2 385	8
9329Z Autres activités récréatives et de loisirs	4 356	40	1 752	5
4799B Vente par automates et autres commerce de détail hors magasin	4 226	29	1 214	5
4782Z Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaire	4 104	30	1 221	4
8121Z Nettoyage courant des bâtiments	3 907	35	1 364	5
4781Z Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	3 868	36	1 378	7
4791B Vente à distance sur catalogue spécialisé	3 844	41	1 563	8
7021Z Conseil en relations publiques et communication	3 867	49	1 886	12
6202A Conseil en systèmes et logiciels informatiques	3 746	46	1 738	11
9511Z Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	3 735	38	1 407	3
9602A Coiffure	3 632	59	2 130	8
7420Z Activités photographiques	3 559	40	1 407	4
4619B Autres intermédiaires du commerce en produits divers	3 513	29	1 013	7
8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	3 461	59	2 028	7
7112B Ingénierie, études techniques	3 428	48	1 630	13
9604Z Entretien corporel	3 320	49	1 614	4
5610C Restauration de type rapide	3 187	36	1 157	9
4778C Autres commerces de détail spécialisés divers	3 092	39	1 206	8
4332A Travaux de menuiserie bois et PVC	2 990	44	1 305	9
7490B Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	2 958	45	1 323	10
4339Z Autres travaux de finition	2 925	35	1 025	6
6209Z Autres activités informatiques	2 894	40	1 171	5
7430Z Traduction et interprétation	2 774	56	1 557	6
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	2 715	39	1 046	7
8130Z Services d'aménagement paysager	2 606	39	1 017	4
9003B Autre création artistique	2 574	51	1 317	5
4520A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	2 527	39	986	5
9003A Création artistique relevant des arts plastiques	2 462	48	1 185	4
8552Z Enseignement culturel	2 383	65	1 556	5
4333Z Travaux de revêtements des sols et des murs	2 033	34	695	5
4331Z Travaux de plâtrerie	2 028	33	660	5
5621Z Service des traiteurs	1 962	35	687	3
7311Z Activités des agences de publicité	1 861	36	662	4
3213Z Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	1 684	48	808	2
4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1 650	24	401	4

Annexe 6.2.

Les activités les plus fréquentes des « transformeurs »

Ensemble	Nombre de comptes ouverts	% déclarant	Nombre de déclarants	Chiffre d'affaires déclaré au titre de 2009 (millions d'euros)
Ensemble	27 312	75	20 352	287,4
4789Z Autres commerces de détail sur éventaies et marchés	3 105	79	2 457	34,1
9602A Coiffure	1 354	91	1 226	16,7
9609Z Autres services personnels n.c.a.	923	75	696	7,0
9602B Soins de beauté	873	81	710	8,4
4779Z Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	802	87	699	12,6
4781Z Commerce de détail alimentaire sur éventaies et marchés	768	73	562	9,6
4399C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	630	66	418	6,0
4334Z Travaux de peinture et vitrerie	614	70	427	5,9
4619B Autres intermédiaires du commerce en produits divers	559	58	327	3,3
5610C Restauration de type rapide	537	71	383	9,0
4782Z Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaie	563	62	331	3,0
4778C Autres commerces de détail spécialisés divers	470	81	381	7,5
4321A Travaux d'installation électrique dans tous locaux	432	69	300	4,8
4791B Vente à distance sur catalogue spécialisé	410	81	333	5,5
9529Z Réparation d'autres biens personnels et domestiques	406	81	330	3,8
7022Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	405	49	199	2,1
6831Z Agences immobilières	373	57	211	2,3
3109B Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	351	85	297	4,8
8690F Activités de santé humaine non classées ailleurs	350	79	276	2,2
4332A Travaux de menuiserie bois et PVC	315	67	211	3,9
9511Z Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	313	80	249	2,4
5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	309	91	281	5,9
9604Z Entretien corporel	292	77	225	1,7
5610A Restauration traditionnelle	289	83	240	7,0
4791A Vente à distance sur catalogue général	280	70	197	2,5
4771Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	272	74	202	3,7
9329Z Autres activités récréatives et de loisirs	272	73	198	1,6
8121Z Nettoyage courant des bâtiments	270	75	202	2,4
7420Z Activités photographiques	250	78	195	1,8
8299Z Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	247	70	174	2,0
4339Z Autres travaux de finition	242	68	165	1,9
6201Z Programmation informatique	241	68	164	1,7
4799A Vente à domicile	223	65	144	1,7
5630Z Débits de boissons	218	86	188	4,9
1413Z Fabrication de vêtements de dessus	214	82	176	2,0
7410Z Activités spécialisées de design	205	53	109	0,9
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	200	68	136	2,2

Bilan 2009

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite «LME». Ce rapport présente un bilan de sa mise en œuvre pour 2009. Cette mesure de simplification pour les créateurs d'entreprise a rencontré un grand succès au cours de sa première année d'existence : plus de 320 000 auto-entrepreneurs se sont inscrits en 2009 et ont déclaré un chiffre d'affaires global de près d'un milliard d'euros au cours de cette année.

Compte tenu du caractère récent de ce nouveau dispositif, ce rapport ne constitue pas encore une évaluation en profondeur mais s'attache à fournir des éléments objectifs d'analyse grâce, notamment, à trois enquêtes menées spécialement sur le sujet en plus de l'analyse des données sociales et fiscales disponibles.

Le rapport trace notamment un profil des auto-entrepreneurs, analyse les chiffres d'affaires réalisés par 45% d'entre eux dès la première année et commente leur progression. Il donne des éléments sur leur clientèle et l'appréciation du régime par les autres entreprises et par leurs clients. Enfin, il apporte un éclairage sur les questions socio-économiques soulevées par le régime : la part supplémentaire de créateurs d'entreprise qui lui est attribuable, les motivations des auto-entrepreneurs - recherche d'un revenu de complément ou véritable démarche entrepreneuriale - ou encore, la place des chômeurs dans le dispositif.

